

Documents préparatoires de l'atelier:

L'interface rural/urbain des grandes métropoles

Cas d'application à l'Est du Grand Paris



Document n°1: Document de problématique

Document n°2: Fiches thématiques

Document n°3: Dossier cartographique

Document n°4: Colloque préparatoire

Le programme et toutes les informations sur www.ateliers.org ou en nous contactant sur contact@ateliers.org ou au 06.28324464

Pilotes : Christophe Bayle et Ann Carol Werquin, urbanistes.

Rédaction : Véronique Valenzuela, géographe, doctorante Paris VII.

Mise en page: Angela Maria Jimenez.

Traduction: Camille Favre.

Corrections: Antoine Plane et Nicolas Détrie.

REMERCIEMENTS à tous les participants du colloque organisé par les Ateliers le 29 Avril 2010 à Moissy-Cramayel (Ville Nouvelle de Sénart), dont les présentations et travaux ont servi de matière première à plusieurs chapitres de ce document.

Ce document existe en version française et en version anglaise, en téléchargement libre sur :

www.ateliers.org

Date d'édition : août 2010

Ce document fait partie des documents préparatoires de la 28ème session des Ateliers internationaux de maîtrise d'œuvre urbaine, sur le sujet « **L'interface urbain/rural des grandes métropoles** ».

L'interface urbain/rural est aujourd'hui le lieu où se manifeste l'expansion de l'agglomération, à travers la construction de nouveaux logements, de nouveaux équipements logistiques, accueillant tout le surplus que le cœur d'agglomération ne peut contenir. Le périmètre retenu pour l'atelier abrite pourtant les terres parmi les plus fertiles du pays, et les activités agricoles de la Brie sont directement au contact de la ville en expansion. Ces espaces productifs sont confrontés à une double difficulté : celle de s'adapter aux mutations globales de l'agriculture, et la confrontation à un milieu de plus en plus urbain. A ces espaces ouverts sont confiés en outre la responsabilité d'assurer une fonction environnementale et paysagère. A quelle échelle, avec quels outils traiter ces espaces d'interface ?

Entre objectifs nationaux et régionaux de développement, mutations agricoles, et exigences des nouveaux habitants, le sujet est complexe et implique une solide compréhension des enjeux. Le but de cet ouvrage est de rassembler données et informations pour donner aux équipes de participants internationaux les clés de compréhension du périmètre retenu. Pour rappel, ce périmètre est délimité géographiquement :

- à l'Ouest par la Ville Nouvelle de Sénart,
- à l'Est par l'aérodrome de Villaroche ou par la ligne TGV,
- au Sud par la ville de Melun ,
- et au Nord par le front boisé de Marne-la-Vallée.

La réflexion menée sur ce territoire par les Ateliers a commencé en 2008, deux ans avant le démarrage effectif de l'atelier, et s'est poursuivie en s'enrichissant d'apports extérieurs : d'abord grâce à la constitution à l'automne 2009 d'un groupe de travail pluridisciplinaire, puis le 29 avril 2010 à travers l'organisation d'un colloque international à Sénart, qui a rassemblé plus de 20 experts autour de tables rondes thématique, et a été suivi d'un séminaire de réflexion.

Trois chapitres : Agriculture, Environnement, et Structure Urbaine, complétés par des exemples de références, rassemblent un ensemble de fiches thématiques détaillées et référencées. Les présentations des intervenants au colloque ont servi d'inspiration directe pour certains chapitres, nombreuses illustrations également ont été reprises. La vocation de ce dossier d'analyse est avant tout de renseigner, d'offrir des références, et d'avancer quelques pistes de réflexion, il n'est donc pas à lire de gauche à droite et d'une traite... Bonne lecture.

SOMMAIRE

INTRODUCTION : LES DÉFIS DE LA RÉGION	6
Présentation du territoire : une topographie du bassin sédimentaire Paris et sa croissance métropolitaine	
1. ETAT DE L'AGRICULTURE FRANCILIENNE	10
1.1. Etat des lieux régional et départemental	11
A. La sphère agricole	
B. Une agriculture diversifiée, associant grandes cultures, cultures spécialisées et élevage	
C. Risques et atouts de l'agriculture francilienne	
1.2. La notion d'agriculture urbaine	18
1.3. Filière courte et nouvelles formes de commercialisation	19
A. Ventes directes dans les exploitations et en bord de route	
B. Du producteur au consommateur à l'aide du panier	
1.4. La politique agricole commune européenne	22
A. La politique agricole commune: productivisme et protectionnisme	
B. Le principe d'ecoconditionnalité	
1.5. Formation agricole et main d'œuvre	24
A. L'emploi agricole	
B. Main d'œuvre agricole, une ressource rare et chère	
C. La formation un moyen pour remédier le manque de main d'œuvre	
2. ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	26
2.1. Le SDRIF inscrit les enjeux dans l'aménagement de la région	27
A. Les trames vertes et bleues	
B. Biodiversité	
2.2. L'agenda 21 du département de Seine-et-Marne	32
2.3. Pollution de l'eau un problème majeur, différentes causes	33
A. Qualité des eaux: évaluations de l'état chimique des masses d'eau souterraines de Seine-et-Marne	
B. Etat écologique: paramètres biologiques	
C. Etat chimique	
2.4. Pollution de l'air	35
A. Le bilan carbone de la région de Île-de-France	
B. Les enjeux liés à la pollution en Seine-et-Marne	
2.5. L'agriculture peut-elle jouer un rôle dans le compostage ?	37
3. LA STRUCTURE URBAINE DU TERRITOIRE	38
3.1. Melun et Sénart, des villes structurantes du territoire seine-et-marnais	40
A. Ville nouvelle de Sénart	
B. Melun	

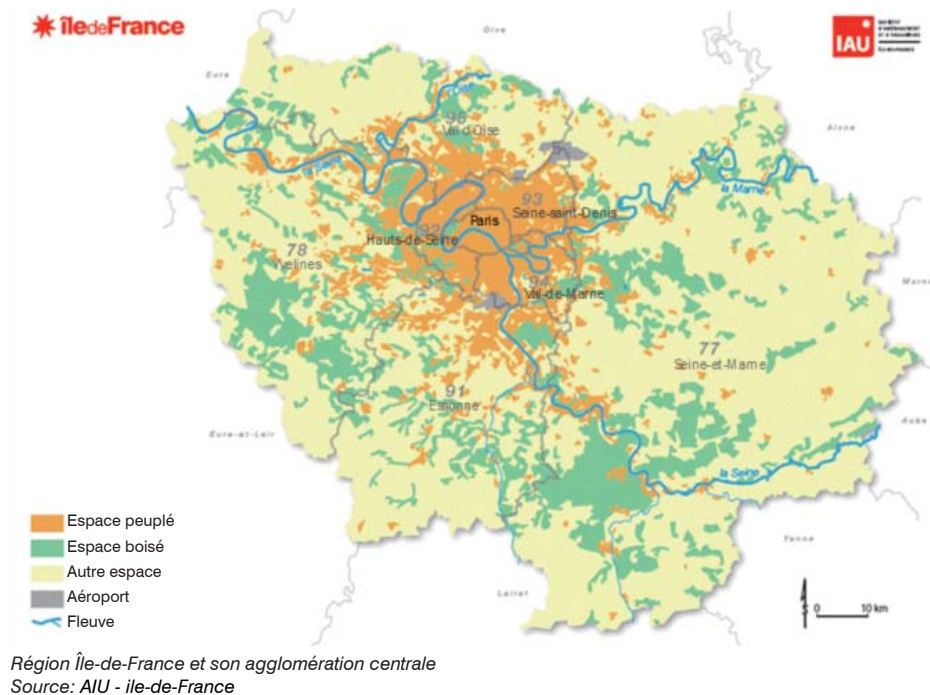
3.2.	Les infrastructures de transports favorisent le développement et l'extension de la métropole	45
	A. Des grandes voies radiales essentiellement centrées vers Paris	
	B. Un maillage assez dense des voies favorisant la desserte locale	
	C. La faiblesse de liaisons nord-sud	
	D. La faiblesse des transports en commun	
	E. Le réseau de transport du grand Paris	
	F. Transport, logistique, territoire	
3.3.	Les projets de développement commercial et logistique de Sénart	49
	A. Le Carré Sénart	
3.4.	Le site de Villaroche, avenir du territoire	52
3.5.	Brie-Comte-Robert un pôle indépendant	54
	A. Croissance urbaine entre 1982 - 2003	
	B. Emploi et composition des ménages	
3.6.	Un potentiel de tourisme nature et patrimoine peu exploité	56
	A. Description des forêts gérées par l'agence des espaces verts d'Île-de-France	
3.7.	Problèmes fonciers et manque de protection des lisières agricoles	60
	A. Réserve foncière de Sénart	
4.	ANNEXES: EXEMPLES DES PROJETS AGRICOLES	63
4.1.	La conversion de la grande culture à l'agriculture biologique : l'expérience de la Bergerie de Villarceaux	64
	A. Présentation générale	
	B. Restructuration de la ferme et des cultures	
	C. Filière de commercialisation	
	D. Biodiversité	
4.2.	Le Triangle Vert une expérience de pérennisation de la lisière agricole/urbaine	66
	A. Le projet de territoire agri-urbain	
4.3.	L'énergie et la biomasse : de nouvelles missions pour l'agriculture	68
	A. Le colza	
	B. Betterave	
	C. Cultures non-alimentaires encore méconnues	
	D. La filière bois	
	BIBLIOGRAPHIE ET SITES INTERNET	73

Introduction : LES DEFIS DE LA REGION

Un des défis des grandes régions urbaines, notamment de l'Île-de-France, est de concilier le développement socio-économique et la préservation des espaces ouverts, c'est à dire des espaces agricoles, forestiers et des milieux naturels. En effet, si la région accueille l'une des plus grosses agglomérations urbaines d'Europe, elle n'en demeure pas moins une grande région agricole, forestière et naturelle (plus des 3/4 du territoire). Par les multiples fonctions qu'ils assurent (poumon vert, qualité du cadre de vie, nature de proximité, approvisionnement alimentaire, préservation de la biodiversité, gestion des risques, ...), ces espaces ouverts font partie intégrante du fonctionnement de la métropole et, par conséquent, doivent être pris en compte dans tout projet d'aménagement territorial.

Consommation et fragmentation de l'espace en Ile-de-France

La consommation d'espace par l'urbanisation en Ile-de-France est forte. Entre 1982 et 2003, l'urbanisation a progressé de 0,8% par an, quand la population n'a crû en moyenne que de 0,53%. Si une telle progression se maintenait, l'ensemble de l'espace rural serait totalement consommé d'ici 2 siècles alors que le début de l'urbanisation date de plus de deux millénaires. Il y a donc surconsommation d'espace.



Enjeux de la Seine-et-Marne

La croissance démographique est particulièrement importante en Seine et Marne (département numéro 77) et l'installation de population urbaine à la recherche d'un cadre de vie rural modifie la composition sociologique, culturelle et économique des territoires. En effet, le département compte 1,3 million d'habitants, et sa population a doublé au cours des 30 dernières années (avec des croissances spectaculaires comme celle de Savigny-le-Temple qui avait 828 habitants en 1970 et en compte plus de 25.000 aujourd'hui). C'est un département dynamique avec une population jeune (30% de la population a moins de 30 ans) et un taux d'activité, en 2004, supérieur à la moyenne nationale. Le tertiaire y est dominant (75 % de l'emploi salarié), et **trois pôles économiques sont les locomotives du département : Roissy (pôle aéroportuaire internationale), Marne-la-Vallée, et Sénart (toutes deux villes nouvelles)**. Cette poussée de l'urbanisation est récente et le département garde une tradition rurale inscrite dans son territoire.

La Seine-et-Marne a accentué, depuis quelques décennies, son rôle d'accueil pour l'habitat et notamment l'habitat individuel. Une fonction qui doit aller encore en s'amplifiant. Dans les documents d'urbanisme, le secteur est considéré comme un territoire à faire monter en puissance tant du point de vue de l'implantation de logements que pour le développement de zones d'activités, d'emploi tertiaire et de plateformes logistiques.

L'axe des fleuves – la Seine au sud, la Marne au nord – est stimulant pour les activités économiques et l'emploi. Des liaisons structurantes par transport en commun desservent les principales villes du département et seront renforcées. La juxtaposition d'éléments urbains déstructure les exploitations agricoles, mite le paysage et renforce l'appauvrissement des espèces naturelles. Les problématiques sont donc multiples et les actions entreprises sont souvent dissociées sans regard systémique ni transversal.

Des dynamiques s'opèrent entre le rural et l'urbain. Les espaces ruraux remplissent de multiples fonctions. La fonction résidentielle mais aussi la fonction productive s'affirment et se diversifient notamment à travers une tertiarisation de l'économie rurale. De même, les fonctions récréatives et touristiques sont en plein essor, avec l'accentuation de la mobilité et la prise en compte des ressources patrimoniales. Enfin les fonctions de bouclier contre les risques naturels et de pont pour la liaison des écosystèmes lui donnent une double fonction environnementale. L'agriculture continue à structurer les territoires en remplissant des fonctions rénovées mais toute aussi indispensables.

Pour comprendre les dynamiques actuelles et futures des espaces ruraux et périurbains, deux clés de lectures seront abordés dans ce travail.

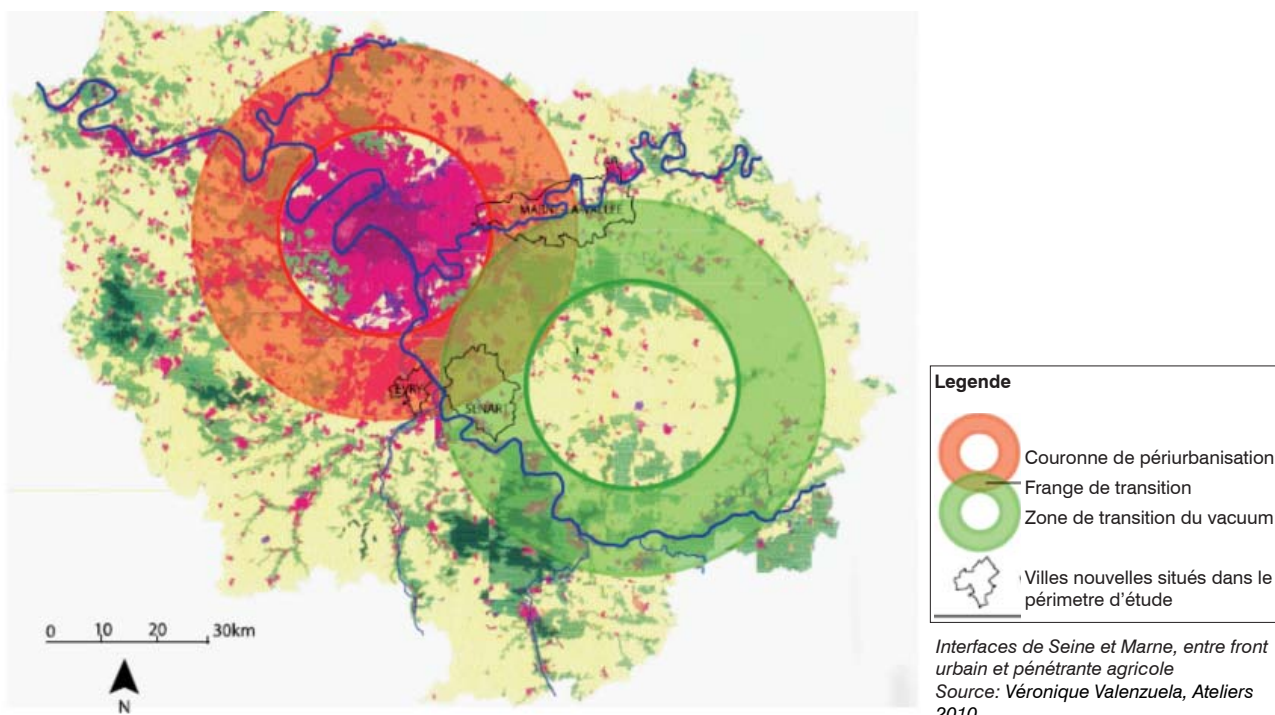
La première lecture est celle de la filière agricole et de ces mutations avec l'avancée de l'urbanisation et le mitage des espaces et des fonctions agricoles ainsi que les nouvelles attentes environnementales et paysagères (chapitres 1 et 2).

La deuxième est celle des relations villes-campagnes, à travers les usages et fonctions, potentiels et problèmes liés aux projets d'avenir des territoires périurbains (chapitre 3).

En annexe, quelques cas de solutions alternatives sont donnés à titre d'exemple (chapitre 4).

L'évolution des modes de vie et des structures productives dans les sociétés urbaines expliquent de nouveaux modes d'habiter, des mobilités plus complexes et des changements des usages du sol ainsi qu'une conquête progressive de l'espace agricole.

Auparavant les modes de vie ruraux et urbains se distinguaient fortement avec des spécificités propres à chacun, aujourd'hui les pratiques sont variées, il faut donc inventer de nouvelles formes d'association entre ville et campagne. De plus, l'espace rural est le support d'usages diversifiés, territoire, sol, paysage, air, eau... Une tension existe entre les usages du territoire



PRESENTATION DU TERRITOIRE:

UNE TOPOGRAPHIE DE BASSIN SÉDIMENTAIRE

Située au cœur du Bassin-parisien, l'Île-de-France s'étend sur une superficie de 12 000 km². L'Île-de-France occupe le cœur du bassin parisien. Ce bassin sédimentaire, véritable « mille-feuilles » géologique, a été érodé par un système hydrographique très puissant et ramifié. Quatre grands plateaux s'étagent autour de la confluence Oise/Seine/Marne, vaste amphithéâtre où se développe l'agglomération centrale. Cette configuration fait affleurer un grand nombre de couches géologiques, entraînant une grande diversité pédologique. Cette diversité se retrouve dans les milieux naturels et dans les matériaux de construction locaux. Le relief n'est pas très prononcé, mais suffisamment pour orienter le développement urbain selon les passages les plus favorables aux voies de communication, et pour déterminer des terroirs agricoles.

Quatre plates-formes structurales emboîtées structurent le bassin parisien :

- **le Plateau du Vexin**, au nord-ouest entre Seine et Oise, constitué de calcaires du Lutétien, présente les altitudes les plus élevées, excédant à peine 200 m ;
- **la Plaine de France** au nord, entre Oise et Marne, est composée de calcaires ;
- **le Plateau de Brie**, à l'est, entre Marne et Seine, formé de calcaires, mais aussi de marnes, d'argiles et de gypse ;
- **le Plateau de Beauce**, au sud, constitué de calcaire au sud et d'argiles à meulière au nord.

Les vastes plateaux de grandes cultures et les vallées urbanisées aux coteaux boisés sont les éléments structurants des paysages franciliens. De grands massifs forestiers recouvrent les sols de moindre qualité agronomique et sont souvent l'héritage des grands domaines royaux de chasse: Fontainebleau (28 000 ha) et Rambouillet (25 000 ha).

Le plateau de la Brie se caractérise par son humidité et sa physionomie : des plaines alternant forêts humides, fermes et vastes greniers. Les sols sont très limoneux et, après drainage (époque Mérovingienne), ils ont acquis une grande fertilité. Les surfaces sont considérables (60 km x 50 km).

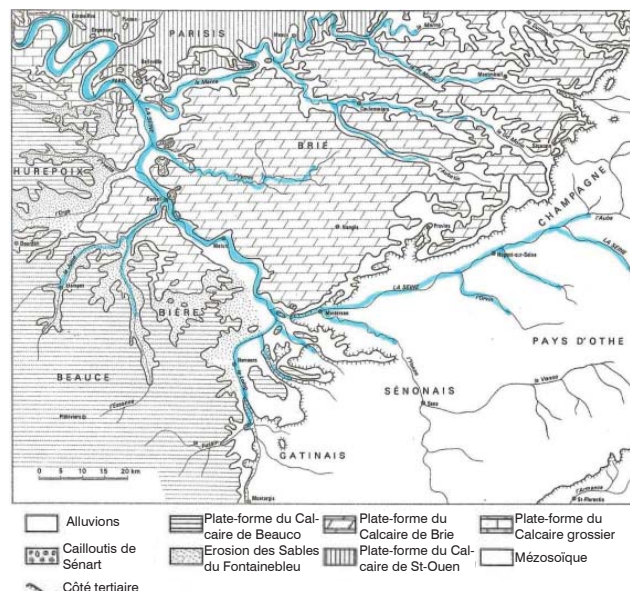
PARIS ET SA CROISSANCE MÉTROPOLITAINE

L'Île-de-France et le bassin parisien proche s'organisent en trois auréoles de densité décroissante : Paris, puis la petite couronne où l'habitat pavillonnaire est rare ; ensuite les quatre départements de grande couronne

où résident sept ménages pavillonnaires sur dix. De ce fait, les migrations villes-campagnes sont devenues plus fréquentes. Le modèle radiocentrique de Paris est lié à une représentation centralisée du pouvoir. La ville a cru par anneaux successifs en tournant toujours le dos à sa banlieue (1898 Paris se ferme à l'idée d'un métro en banlieue). Les banlieues se dessinent donc par défaut, il faut attendre 1965 (1er SDRIF) pour un premier regard intégrateur vis-à-vis de la banlieue de Paris.

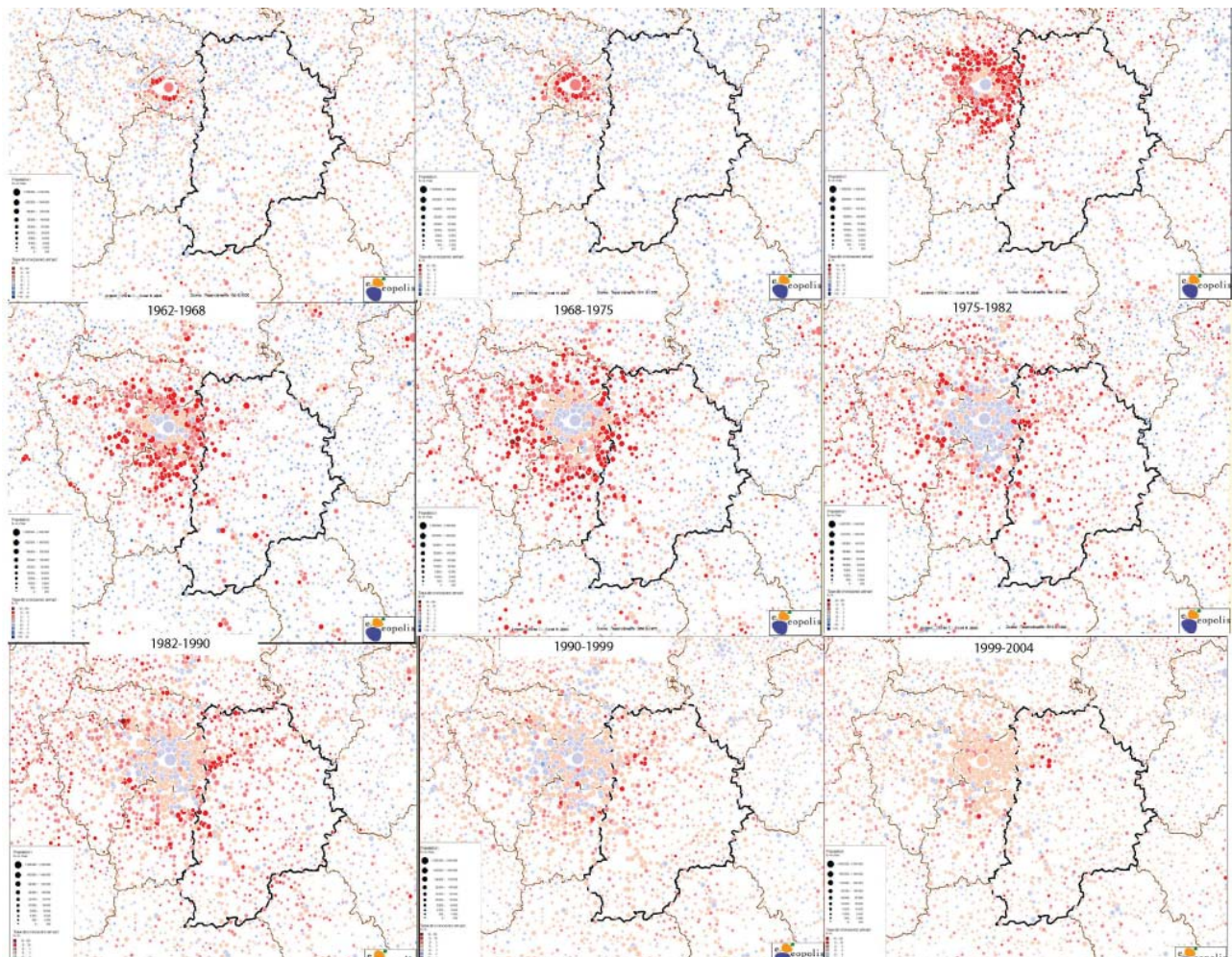
La région Île-de-France dans son ensemble joue un rôle international de premier plan. Or le dynamisme démographique a quitté depuis fort longtemps le cœur de la métropole : elle atteint son pic démographique en 1920 et commence à perdre des habitants à partir de 1954 au profit des banlieues de première puis de deuxième couronne.

Après une longue période de forte attractivité des villes, le début du XXI révèle une déconcentration de la population urbaine dans le bassin parisien. La population réinvestit l'espace rural.



Plateformes structurales et régions

Source: Bertrand Warnier, colloque « Agriculture et métropole » Sénart, 29.04.2010



Croissance historique de l'agglomération parisienne depuis 1831
 Source: Hervé Gazel, Geopolis, 2010

Les mobilités résidentielles s'accroissent, les temps de transports s'allongent et les urbains s'éloignent des centres urbains en quête d'espace et d'un meilleur cadre de vie.

Dans une perspective de croissance plus harmonieuse et équilibrée de la métropole, de nombreuses initiatives sont mise en place : le Schéma Directeur d'Île-de-France, la constitution d'un secrétariat d'Etat à la région capitale, la consultation architecturale sur le Grand Paris, le syndicat Paris-Métropole et bien d'autres (www.parismetropole.fr, www.legrandparis.culture.gouv.fr, www.sdrif.com).

« La protection des paysages ne doit pas se limiter à des sites remarquables, mais devenir un enjeu global de civilisation de l'Île-de-France pour arrêter la fragmentation de l'espace et l'étalement urbain et sa laideur. Cette protection passe essentiellement par une réflexion sur l'impact paysager, la protection de l'agriculture et des espaces qui y sont consacrés¹ ».

De nouvelles attentes sociétales investissent les espaces agricoles et ruraux de valeurs écologiques, patrimoniales, identitaires et aussi de nouvelles fonctions : ressource, biodiversité, paysages au service des écosystèmes.

¹ MERLIN (P), l'écorégion d'Île-de-France : une utopie constructive, Institut d'urbanisme et d'aménagement de la Sorbonne, La documentation française, 2007, in CDU CERGY

1

ETAT DE L'AGRICULTURE FRANCILIENNE

1.1 Etat des lieux régional et départemental

En Ile-de-France, région urbaine et agricole par excellence, les espaces agricoles possèdent de multiples fonctions : économique, cadre de vie et aménités, prévention des inondations, biodiversité. Les situations sont très variées et les enjeux ne sont pas les mêmes pour les petites exploitations spécialisées que pour les grandes cultures mécanisées.

L'enjeu essentiel est de conforter les exploitations agricoles qui gèrent plus de la moitié des espaces franciliens. Pour cela, l'action publique doit s'attacher à accompagner le maintien des filières agricoles et leur recherche de compétitivité et de pérennité. L'agriculture spécialisée et l'élevage sont particulièrement visés par les difficultés et la disparition des exploitations.

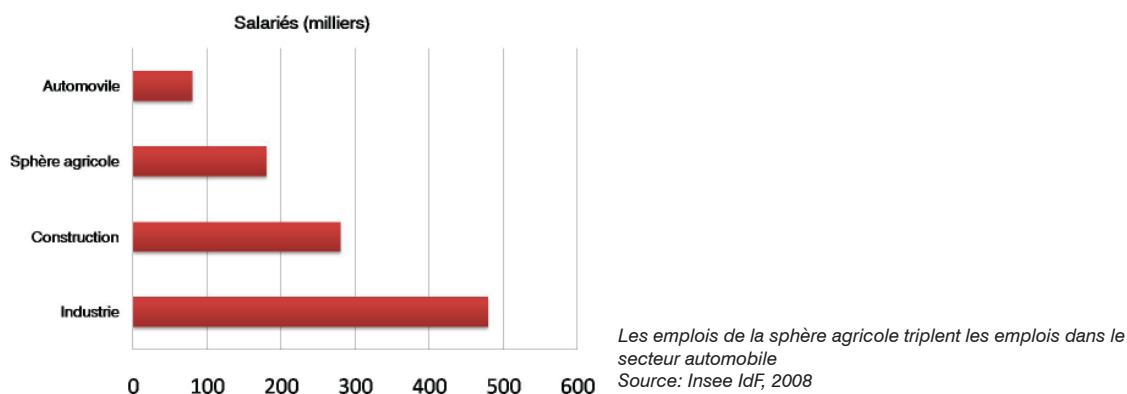
Pour les exploitations spécialisées, il convient d'améliorer leur viabilité économique par des actions sur la production et la commercialisation, voire par des compensations de handicaps pour celles qui sont situées en zone périurbaine. Il convient également d'encourager la mise en place de pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Pour les exploitations de grandes cultures, et de polyculture-élevage, il s'agit d'encourager la diversification des assolements et la mise en place de pratiques respectueuses de l'environnement, d'accompagner la diversification des activités en aval de la production agricole (transformation et commercialisation de produits de la ferme) ou en activités connexes (agritourisme, entreprise de travaux agricoles,...).

A. La sphère agricole

S'agissant des secteurs économiques dans cette grande région urbaine, le tertiaire contribue à hauteur de 83 % au PIB régional, le secteur industriel représente 13 %, et l'agriculture et l'agroalimentaire 3 %². Nous nous intéresserons particulièrement à l'agriculture.

En 2000, l'agriculture francilienne faisait travailler 15 000 actifs, correspondant à 12 700 emplois Equivalent Temps Plein. Parmi ces actifs, 4 560 étaient des salariés permanents. La sphère agricole dans sa totalité a un poids non négligeable sur l'emploi francilien car elle représente au total 177 100 emplois, chiffres supérieur à celui de la sphère automobile³



La moitié de ces effectifs travaillent dans le secteur « des autres industries agroalimentaires » qui comprend la fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche, la transformation du thé, du café et la biscoterie, la biscuiterie, la chocolaterie et la confiserie.

Les deux autres secteurs pourvoyeurs d'emplois sont l'industrie des viandes (18 %), surtout la préparation de produits à base de viandes, et les boissons et spiritueux (15 %).

La région concentre les sièges sociaux de grandes entreprises et les services de recherche et développement. L'activité de production s'exerce dans 7 550 établissements agroalimentaires. C'est l'un des premiers secteurs industriels d'Ile-de-France. Ces établissements sont de petite taille et se trouvent surtout à Paris

² Fond européen agricole pour le développement rural 2007-2013, Document régional de développement rural (DRDR).

³ En 2004, avec 3,3 milliards €, l'Ile-de-France a contribué pour 12 % à la valeur ajoutée nationale des industries agroalimentaires. Elle se classe en tête des régions françaises, suivie de la Bretagne (2,5 milliards €) et des Pays de la Loire (2,2 milliards €)

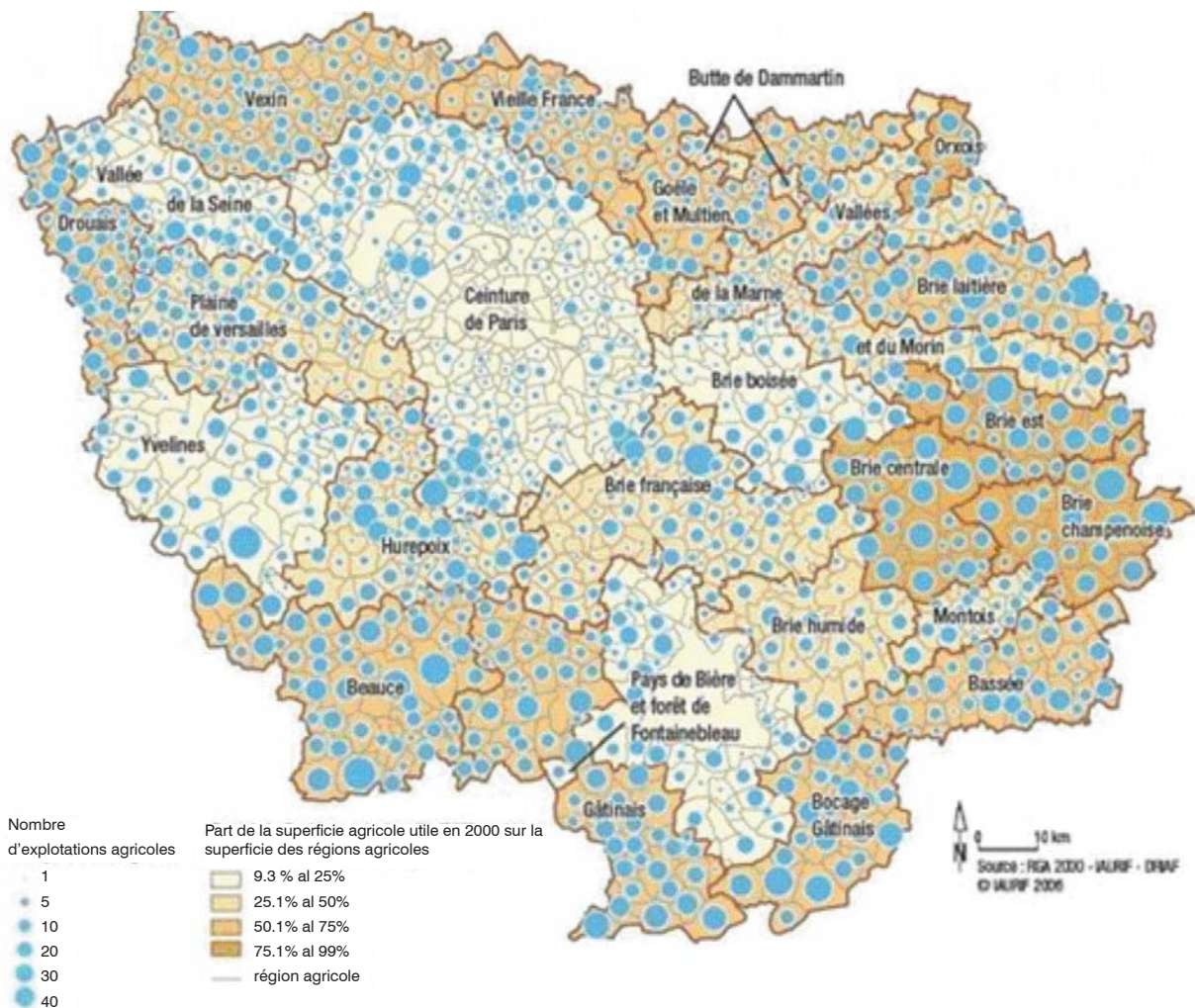
(28 %) et en Petite couronne (33 %). Il existe un poids économique important de la filière et la diversité des métiers et des industries de transformation agricole sont un pilier pour soutenir l'avenir de l'agriculture au sens large.

Agriculture	12.000
Agroalimentaire	108.600
Services pour l'agriculture	3.200
Secteur du cheval	1.100
Filière Forêt-bois	800
Aménagement paysager	15.200
Eau	18.600
Services en milieu rural	17.600
Total sphère agricole et rural	177.100

Emplois salariés de la sphère agricole en Île-de-France en 2009
Source: INSEE Île-de-France - DRIAAF, 2009

B. Une agriculture diversifiée, associant grandes cultures dominantes, cultures spéciales et élevage

La région Ile-de-France regroupe, hors Paris, 7 départements. En 2007, l'Ile-de-France compte quelques 5 310 exploitations agricoles, soit à peine 1 % du total national. La quasi-totalité des terres agricoles se situe toutefois dans les quatre départements dits de grande couronne : Seine-et-Marne (59 % de la SAU régionale), Yvelines (15,6 %), Essonne (15,1 %) et Val-d'Oise (10,2 %). Les trois départements de petite couronne (Hauts-de-Seine, Val-de-Marne et Seine-Saint-Denis) ne comptent plus que 2 000 ha de terres agricoles.



Nombre d'exploitations par commune
Source: RGA 2000 - VAURF - DRAF IAURF 2006

La taille moyenne de l'exploitation francilienne est de 100 ha. Elle résulte de la juxtaposition d'une part de petites unités spécialisées dans le maraîchage, floriculture, arboriculture, pépinières ornementales, destinées à la consommation directe, industrie agroalimentaire (IAA) et ventes aux collectivités, et d'autre part de grandes exploitations de grandes cultures : céréales (blé, orge, maïs), betteraves sucrières, oléagineux (types colza et tournesol), protéagineux (pois et fèverole) destinées à la consommation humaines, animale et à l'exportation. Un nombre réduit d'exploitation pratique aussi la polyculture-élevage.

Les grandes cultures sont devenues hégémoniques : elles couvrent près de 80 % de la SAU et concernent quatre exploitations sur cinq. Elles comprennent des céréales (67 %), telles que le blé (43%), l'orge (12%), et le maïs (6,5 %), des oléagineux (10 %), des protéagineux (8%) et des betteraves industrielles (7 %). L'importance des grandes cultures ne cesse de croître depuis une quinzaine d'années, grâce en particulier aux aides de la PAC (Politique agricole commune).

A l'opposé, les cultures spéciales, composées de légumes frais (1,5% de la SAU), de cultures florales (0,1%) et des vergers régressent. Ce déclin est dû surtout au contexte de concurrence, aux difficultés pour trouver de la main d'œuvre et aux inconvénients liés à leur situation dans le tissu urbain.

Le département de Seine et Marne est le principal département agricole de la région. Avec 59% de la SAU. C'est un département penché sur les grandes cultures très productive grâce à ces sols très riches, au total 81% de la SAU est exploités sous cette forme d'agriculture. Ainsi les exploitations spécialisées dans le

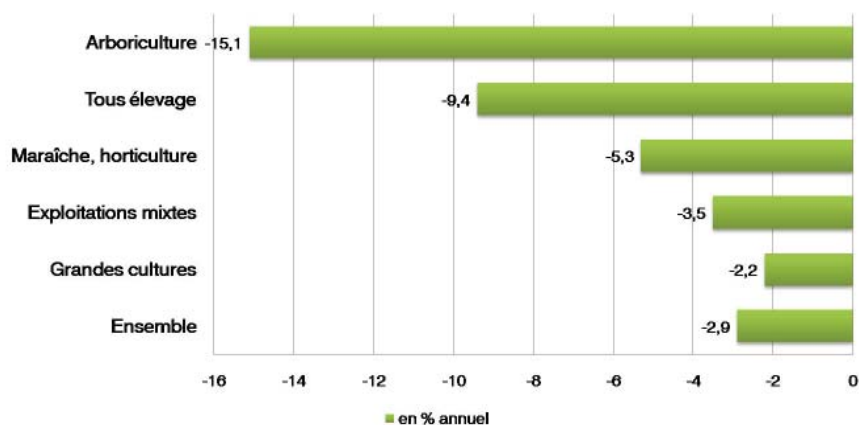
Île-de-France	Données de structure	Seine-et-Marne
576 300 ha	Superficie agricole utilisée (SAU)	334 300 ha
348 200 ha	Céréales	205 200 ha
83 318 ha	Oléagineux	45 700 ha
40 700 ha	Betteraves industrielles	30 270 ha
4 550 ha	Maraîchage, horticulture, vergers	2 485 ha
32 500	Bovins	20 420
5 310	Exploitations	2 780
12 030	Actifs agricoles (nc saisonniers)	6 420

Chiffres de l'agriculture francilienne et seine et marnaise
Source: Agreste, 2007

maraîchage, l'horticulture, et l'arboriculture, disposant de moins de 5 ha, représentent 20 % de l'ensemble et cultivent à peine 1 % de la SAU régionale. A l'opposé, 11 % des exploitations, orientées vers les grandes cultures, ont plus de 200 ha et cultivent un 30% de la SAU régionale.

Cette dichotomie est la caractéristique essentielle de l'agriculture francilienne.

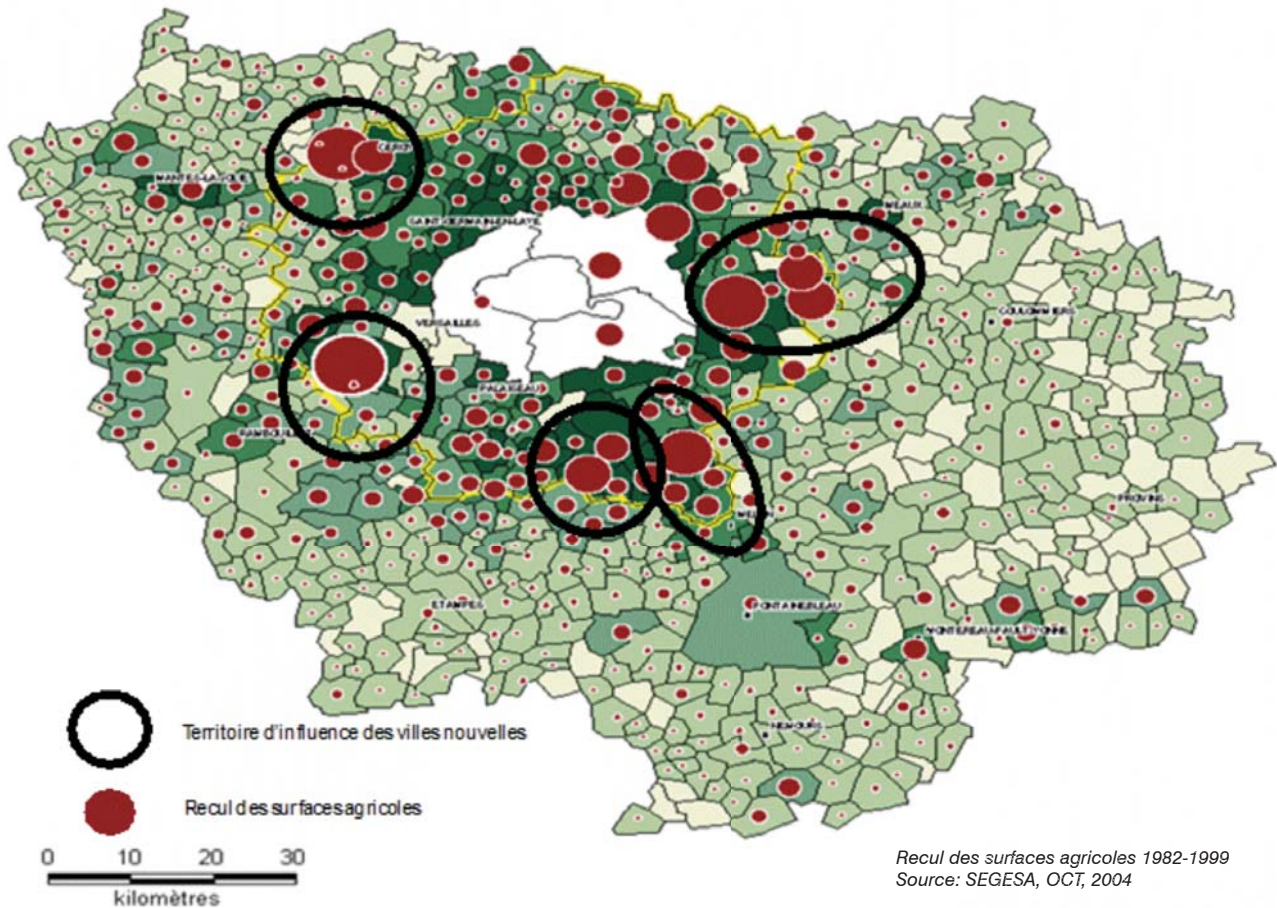
Les exploitations subissent la tendance lourde de réduction de leur nombre : 940 exploitations ont disparu depuis 2000 (14 %). L'évolution dans le temps prouve une tendance à la disparition des petites exploitations de maraîchage et horticulture au profit des grandes cultures de betterave sucrière, blé, maïs et colza,



Evolution du nombre d'exploitation en Île-de-France entre 2000 et 2007
Source: DRIAAF, AGRESTE, structures 2007

vouées à l'exportation. L'arboriculture est l'activité qui subit le plus de disparitions d'exploitations, suivent les élevages et l'activité maraîchère. Les exploitations mixtes et les grandes cultures ont résisté au recul des exploitations. Si nous situons ces statistiques dans l'espace francilien, les zones les plus touchées par le recul des surfaces agricoles est les espaces périurbains de grande couronne. La carte ci-dessous montre que le recul des surfaces se produit dans les zones d'extension de la métropole, dans ce que l'on appelle traditionnellement de ceinture maraîchère. Les plus grosses disparitions correspondent par ailleurs aux territoires des villes nouvelles. Aujourd'hui, la disparition de surfaces agricoles au profit de l'urbanisation se poursuit et continue à s'éloigner du centre.

ÎLE-DE-FRANCE



C. Risques et atouts de l'agriculture francilienne

Grande région urbaine, l'Île-de-France est aussi constituée pour plus des trois quarts de son territoire de campagnes rurales, composées de terres agricoles et de massifs forestiers. Les espaces urbanisés et les infrastructures occupent un cinquième du territoire francilien.

Avec 11 millions d'habitants sur 2 % du territoire national, la région capitale se singularise des régions qui l'entourent par la prégnance de l'influence urbaine sur l'ensemble des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Cette influence et cette forte pression urbaine engendre des risques ainsi que des opportunités pour l'agriculture. Les secteurs de fortes pressions foncières sont principalement des espaces périurbains. En particulier, les vallées et grands axes routiers où les logiques résidentielles et de loisirs entrent en concurrence avec des logiques agricoles ou forestières⁴.

La ceinture maraîchère n'a cessé de s'élargir et a été de plus en plus éclatée. Elle trouve ses origines dans le Marais (Paris 4ème), car elle avait besoin de sols humides et très riches en matières organiques. Après les grands travaux d'Hausmann, la culture s'est déplacée à la Plaine Saint-Denis (surnommée plaine du pot-au-feu) et dans le Val-de-Marne, autour de Créteil.

⁴ Pour plus de détail voir Éléments de diagnostic et objectifs de programmation, p.23 in FEADER 2007-2013 op.cit



En 1970, des opérations de relocalisation du maraîchage ont excentré les cultures. Les anciennes terres, humides et riches en matière organique, ont été urbanisées. C'est pour cela qu'il faut préserver les derniers terroirs traditionnels, à l'image de la plaine de Montesson.

L'urbanisation des terrains agricoles est la plus grande difficulté que doit surmonter l'agriculture dans notre région.

*Agriculture francilienne
Source: J.M.Stephan*

AGRICULTURE FRANCILIENNE

Difficultés	Opportunités
Urbanisation, fragmentation et mitage de l'espace.	Un bassin de 12 millions de consommateurs.
Coût foncier élevé.	Performance technique.
Coût de la main d'œuvre et de logement des salariés élevés.	Fraîcheur des produits.
Réforme de la PAC.	Forte attente des citoyens.
Les terres agricoles destinées à l'alimentation humaine ne représentent plus que 12 % des terres cultivées en IdF. Francis CADOT .	Agrocarburants.

5

CULTURES SPECIALISEES

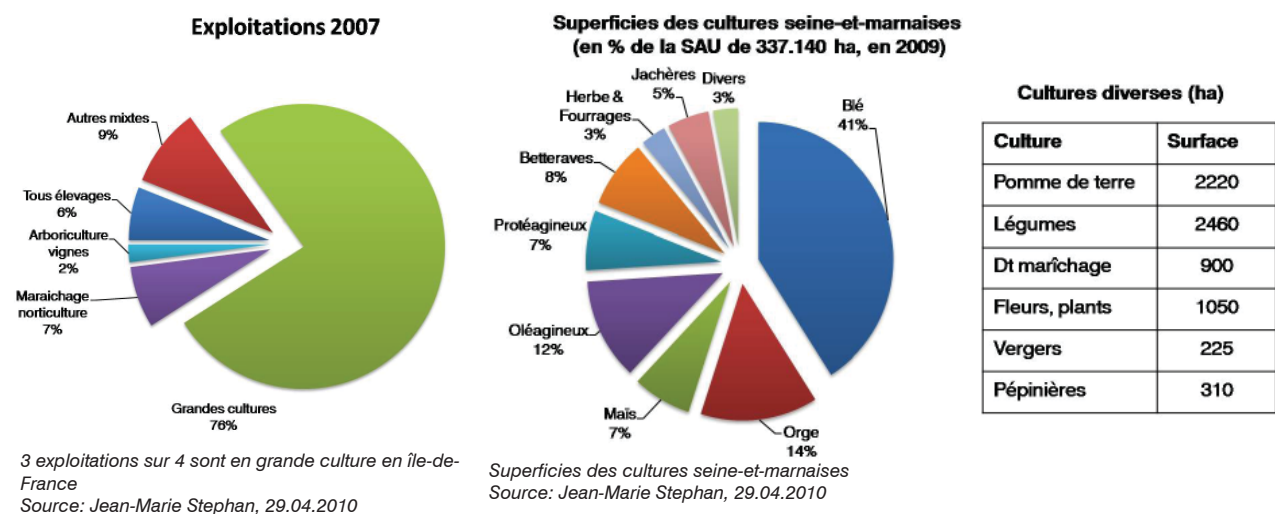
Difficultés	Opportunités
Importante disparition d'exploitations au cours des décennies récentes.	Forte attente des citoyens-consommateurs : produits de terroir et issus de l'agriculture biologique.
Forte concurrence, coût élevé de la main d'œuvre, logement des salariés.	Produits de proximité.
Manque une politique claire de soutien des pouvoirs publics et de formation des futurs agriculteurs.	Cadre de vie de qualité.
Les contraintes liées au maraîchage sont nombreuses : environnementales, administratives, de sécurité, etc. En culture maraîchère, on observe 40 départs pour une installation.	
Individualisme et inorganisation des producteurs.	

ELEVAGE

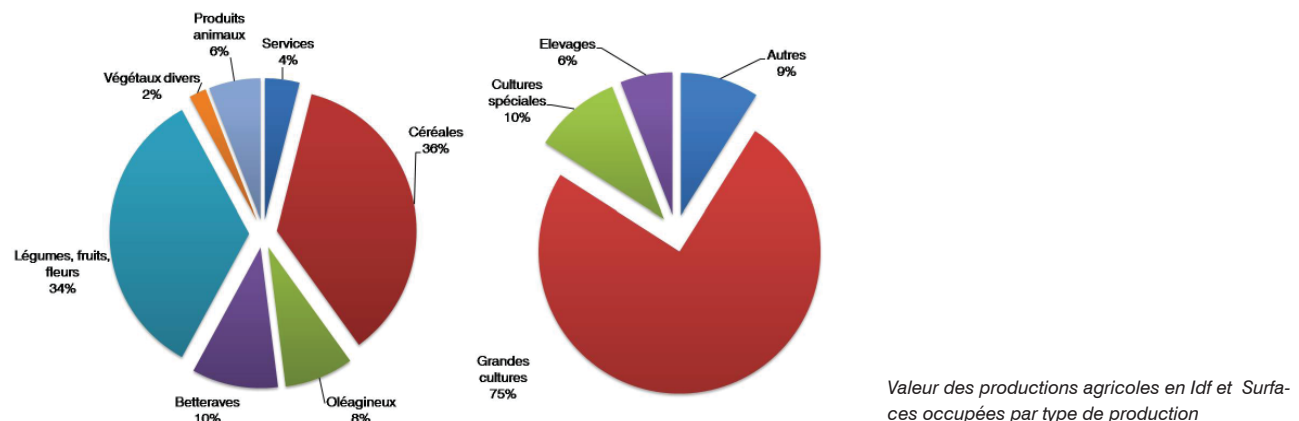
Difficultés	Opportunités
Les productions ne couvrent pas les besoins de la métropole.	L'organisation des éleveurs et les labels de qualité.
Accès au foncier, pour le maintien des différents acteurs de la filière (abattoirs, collectes laitières, vétérinaires...). Il est très difficile de trouver un vétérinaire en Île-de-France.	Dynamisme de la filière cheval pour les loisirs.
La production de lait ne suffit pas pour la fabrication de fromages à label AOC (Brie de Meaux, Melun, Nangis...).	Enjeu paysager et de biodiversité pour l'extension des surfaces en herbe.

Les grandes cultures seine et marnaise

A partir de 1000 ha, l'exploitation est rentable pour les producteurs de céréales. C'est donc la course aux grands territoires, et les agriculteurs sont souvent contraints de partir en Champagne où la pression foncière est moindre et les infrastructures agricoles abondantes. Sinon, ils ont l'obligation de diversifier leurs revenus : compostage à la ferme, location des locaux, un conjoint qui travaille hors de l'exploitation.



Les graphiques ci-dessous montrent que, bien que la majorité des surfaces soit occupée par les céréales (63 % en Seine-et-Marne), la valeur de production⁶ est très basse et quasi équivalente à la valeur de production des légumes, fruits et autres produits spéciaux (10% du territoire Idf) ! L'avantage des productions spécialisées est donc que le prix de vente finale étant plus élevé, les agriculteurs ont besoin de moins de terres pour produire la même valeur. De même, les productions spécialisées sont proportionnellement plus pourvoyeuses d'emploi car elle correspondent à 22% de l'emploi régional pour 10 % du territoire contre 60% d'emploi en grande cultures (toutes confondues) pour 75% du territoire en Île-de-France⁷.

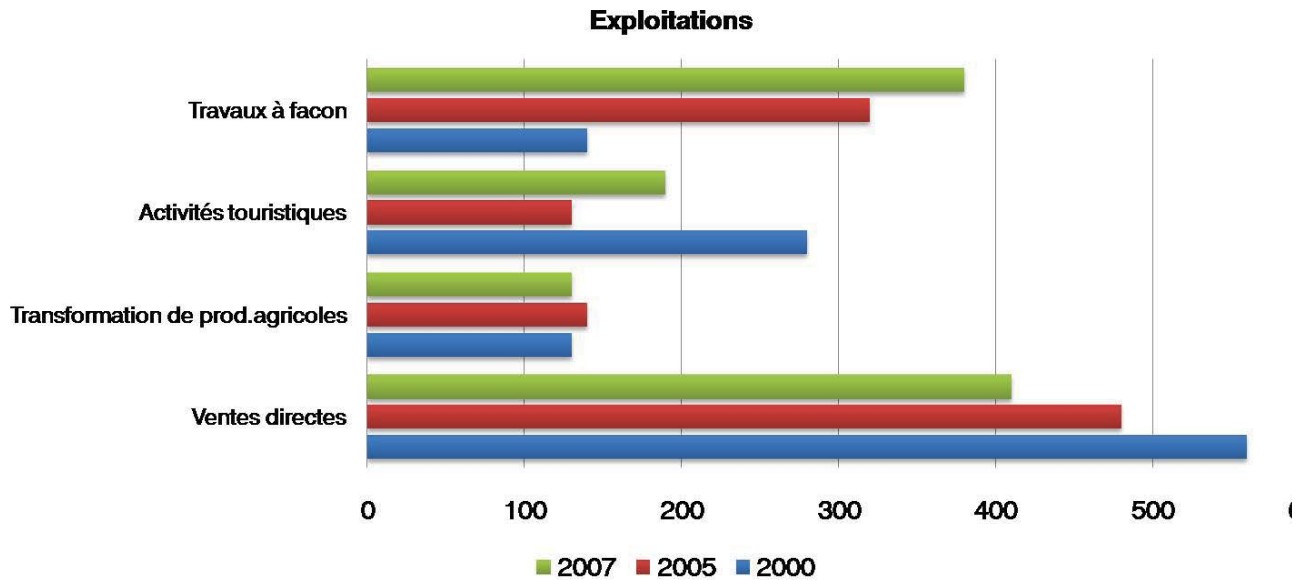


6 la valeur de production étant la valeur au moment de la mise en vente sur le marché.

7 Chiffres AGRESTE cités par Jean Marie Stephan.

Le potentiel des cultures spécialisées est important, d'autant plus que les conséquences de l'agriculture intensive sont multiples : utilisation massive d'engrais, disparition des variétés indigènes, appauvrissement des sols et la pollution de l'eau. De plus, la hausse du pétrole et des produits dérivés (intrants) augmente les dépenses fortement et compromet l'avenir de ce type d'exploitation.⁸

Pour subsister, les agriculteurs doivent diversifier leurs activités et trouver des revenus complémentaires.



Activités de diversification des exploitations en Seine-et-Marne
Source: J.M.Stéphan

Les agriculteurs doivent diversifier leurs activités. Le graphique montre que 21% des exploitants de la région pratiquent la vente directe à la ferme ou au marché mais avec une tendance à la baisse depuis 2000. Le travail à façon, forme d'entraide sous forme d'un échange de moyens matériels et humains entre agriculteurs, est en hausse. La transformation de produits agricoles est l'activité la moins explorée par les producteurs mais celle qui apporte le plus de valeur ajoutée. La proximité à la ville est un atout pour la diversification des activités car elle entraîne des potentialités de commercialisation des produits, la possibilité de location des bâtiments agricoles pour des activités tertiaires ou des aménagements touristiques.

⁸ MERLIN (p), L'éco-région d'Île-de-France, une utopie constructive, Institut d'urbanisme et d'aménagement de la Sorbonne, La documentation française, 2007, CDU CERGY p. 53

1.2 La Notion d'Agriculture Urbaine

Agriculture urbaine est une expression polysémique, dont les sens principaux sont :

1. Dans le langage des agronomes tropicaux, il s'agit de l'agriculture vivrière interstitielle qui utilise à des fins essentiellement d'autoconsommation (sauf quelques surplus vendus localement) les terrains délaissés à l'intérieur des villes, quelle que soit leur taille.
2. Dans le même sens de production familiale, mais avec une signification psychosociale très différente, ce terme commence à être utilisé dans les pays développés pour désigner les jardins familiaux, en développement rapide actuellement.
3. Ce terme est également employé pour désigner les systèmes de culture des espaces verts urbains (L.M. Rivière, INRA Agronomie).
4. Enfin, P. Donadieu et A. Fleury l'emploient pour les systèmes agricoles des périphéries urbaines orientés vers les nouveaux besoins urbains.

L'agriculture urbaine est, par essence, pluridisciplinaire. Or, les deux domaines auxquels elle se rattache le mieux, l'agronomie et l'architecture, se sont constitués de longue date dans un certain isolement, pour ne pas dire une grande ignorance réciproque. Concevoir l'agriurbanisme comme un nouveau métier, ou tout au moins une nouvelle spécialité, demande donc de réorganiser l'enseignement en le sortant de ses cloisonnements historiques.

L'enseignement de l'agronomie, pour sa part, se concentre essentiellement autour d'une logique de filière avec, d'un côté, tout ce qui touche à l'amélioration des techniques de production, et de l'autre ce qui touche à la commercialisation, avec le secteur de l'agroalimentaire. Les notions concernant l'organisation spatiale de l'activité agricole sont le plus souvent réduites à l'adaptation du système d'exploitation à l'environnement physique ou aux questions de rotation ou d'assolement des cultures.

Ainsi appelé agriurbanisme ou « géoagronomie »⁹, la pluridisciplinarité permet de comprendre la filière agricole dans son ensemble ainsi que les impacts qu'elle a sur son territoire.

9 Interface entre agronomie et géographie, concept proposé par BENOÎT M., DEFFONTAINES J.-P., LARDON S. (2006)

1.3 Filière courte et nouvelles formes de commercialisation

Les débouchés des productions agricoles sont multiples et diversifient de plus en plus. Mises à part l'alimentation humaine et animale, la production agricole peut servir pour l'élaboration de biocarburants et fibres végétales. De plus l'exploitation agricole peut accueillir sur son site des activités diversifiées telles que l'agritourisme et le recyclage de déchets.

Les formes de commercialisation des produits agricoles se sont diversifiées et adaptées aux modes de vie citadins. La commercialisation des produits par internet, la vente en bord de route ou la vente de paniers dans les gares témoignent des rythmes de vie citadine avec une grande mobilité. D'autres formes de commercialisation cherchent par ailleurs un contact avec la terre et l'agriculteur : la cueillette à la ferme, les AMAP¹⁰, vente directe. Finalement, restent les circuits traditionnels tels que la grande distribution et les marchés.

Ces nouvelles formes de commercialisation n'existaient pas il y a 10 ans, mais montent aujourd'hui en grande puissance. Les ventes par internet et les livraisons en gare sont les plus récentes (2007), les expériences étant si récentes que la filière n'est pas organisée et peut même être non-déclarée. Le potentiel reste énorme pour agriculteurs et revendeurs.

La filière courte établit une relation directe entre le producteur et le consommateur sans passer par un marché de distribution.

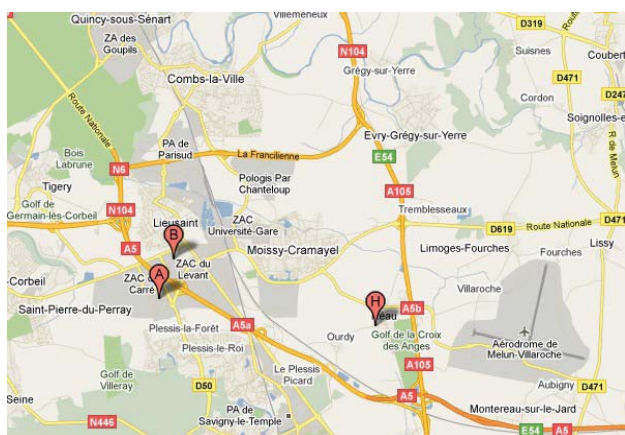
Contrairement à une opinion courante, les filières courtes ne sont pas nécessairement le fait de petites exploitations familiales : telle exploitation maraîchère près de Paris vend sur plus de trente marchés hebdomadaires avec ses dix salariés ; une autre, qui approvisionne désormais trois associations de type consomm'acteurs et participe d'un réseau coopératif, a pu même embaucher deux salariés de plus.

PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES FILIÈRES ET MODES DE COMMERCIALISATION :

A. Ventes directes dans les exploitations et en bord de routes

18 % des exploitations franciliennes en 2007

B. Du producteur au consommateur à l'aide du panier



Paniers AMAP livrés à Sénart
Source: www.maps.google.fr

Le phénomène des AMAPs a pris beaucoup d'ampleur, de nouvelles associations se créent tous les jours mais elles rencontrent des difficultés à trouver des agriculteurs pour s'associer.

Comment ça marche ? Chaque membre de l'association passe un contrat avec le producteur pour la livraison d'un panier par semaine à un lieu de livraison fixe qui ne doit pas dépasser une distance de 100 km de l'exploitation. Le panier varie selon la saison et le « consomm'acteur » s'engage à soutenir l'agriculteur en cas de catastrophe climatique ou autres.

Fin 2007 : 60 AMAP – 4500 consommateurs environ – dont 20 AMAP en agriculture biologique dans la région. Fin 2009 : 100 à 120 AMAP -5000 paniers/ semaine.

Cueillette à la ferme

Réseau « Chapeau de pailles » : une trentaine d'exploitations dont 10 en Île-de-France et 6 en Seine-et-Marne. Chapeau de paille est un groupement de producteurs de fleurs, fruits et légumes qui ouvrent leur verger et leur potager au public. Ainsi, au fil des saisons, les consommateurs peuvent cueillir ou ramasser jusqu'à 60 produits différents.

D'autres cueillettes existent dans la région mais elles ne sont pas forcément en réseau.

Marchés forains (plus de 600 dans la région):

L'agriculture en région Ile-de-France souffre aussi du manque de fidélité des consommateurs. Peu de personnes fréquentent régulièrement les marchés. Par exemple, les marchés forains perdent environ 40 % de leur clientèle durant l'hiver lorsque les produits d'appel – tomates, concombres, aubergines, etc. – ne sont plus sur les étals¹¹. Par ailleurs, il existe sur les marchés forains une majorité de revendeurs de produits frais en provenance d'autres pays qui concurrencent largement les producteurs régionaux avec des produits moins chers et plus diversifiés.

Les marchés historiques du département de Seine-et-Marne:

- Crécy la chapelle : ancien grand marché du XIIIème siècle, aujourd'hui encore autour de la tour d'enceinte du marché.
- Nangis/ Rozay en brie : foires de champagne
- Rebais : Brie laitière, élevage, pommiers
- Beton-Bazoches : pommes
- Brie-Comte-Robert : ville des roses¹².
- Stockage :
- De même quelques silos sont encore présents à proximité de la ville afin de stocker les céréales, on peut encore les observer à Limohecourt, Nord Sénart, Brie-Comte-Robert, Crécy-la-Chapelle.

Agriculture biologique

115 exploitations en 2009, 5670 ha (1% de la SAU d'Île-de-France), dont 39 en Seine-et-Marne. Répartition des surfaces: céréales (84%), maraîchage (4%), arboriculture (1%), prairies (6%), jachères (5%).

Filière du pain bio

La filière du pain issue de céréales biologiques est la seule filière bio organisée en Île-de-France. « Dès 2004, avec le groupement d'agriculture biologique d'Ile-de-France, nous avons voulu mettre en place une filière pain bio Ile-de-France. La première année, la filière a vendu 4 tonnes de pain, en 2008 elle en a vendu environ 100 tonnes », témoigne l'un des fondateurs.

Labels

Il faut fomentier les marques collectives et les AOC, mais les signes officiels sont contraignants car il faut un véritable niveau de technicité pour répondre à ces labels.

La vocation de ces produits n'est pas de conserver des usages en voie de disparition. Pour développer des AOC, il faut renforcer une communauté d'hommes, vigoureuse et déterminée, qui soient aptes à répondre à des contraintes très importantes. Une certification se mérite, elle ne s'invente pas, ne s'improvise pas. Il faut faire la preuve de la notoriété des produits et que la production soit viable économiquement¹³.

D'autres labels sont moins contraignants que les Appellations d'Origine Contrôlée sur la qualité des produits et ont un rôle plus publicitaire. Exemple : labels « ville porte » afin d'améliorer les relations ville-campagne dans le Val-d'Oise et donner une certaine visibilité : objectifs communs d'aménagement du territoire, réflexions conjointes sur le développement durable. Deux acteurs structurants : le PNR du Vexin et la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.

11 Pour enquête sur le comportement des consommateurs voir CESR P.42

12 DRE et Préfecture Île-de-France, Les pays des franges franciliennes, DRE, nov. 1994 in CDU CERGY

13 DANIEL NAIRAUD Directeur adjoint de l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO)



Signes de qualité et d'origine : producteurs bio et appellations contrôlées
 Source: *Atla rural et agricole de l'île-de-France*, IAU

Pour soutenir toutes ces initiatives, des associations ainsi que des acteurs nationaux et européens proposent des aides pour encourager notamment le passage à une agriculture plus respectueuse de l'environnement :

FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) : aides européennes et régionales concernant la qualité environnementale : Dispositif D - Conversion à l'agriculture biologique.

- Dispositif F - Protection des races menacées,
- Dispositif H - Amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles domestiques,
- Dispositif I - MAE territorialisées,
- I.1 : enjeu Natura 2000,
- I.2 : enjeu Directive Cadre sur l'Eau,
- I.3 : autres enjeux environnementaux (érosion, biodiversité hors Natura 2000, paysages ...).

De nouveaux modes de commercialisation sont apparus liés à un besoin des citoyens de se rapprocher des produits frais, de qualité et respectueux de l'environnement. De même, des dispositifs se mettent en place pour soutenir ces initiatives notamment à travers le Grenelle de l'environnement et l'évolution progressive de la politique agricole commune.

1.4 La politique agricole commune européenne

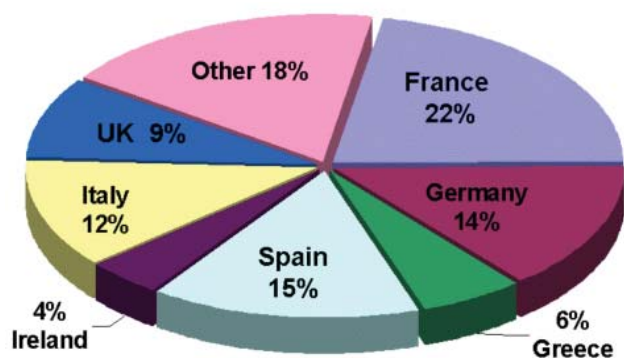
De nombreux cadres politiques structurent l'évolution des pratiques agricoles. Au niveau européen, national et local, ces lois d'orientation traditionnellement centrées sur la hausse de la production ont désormais des objectifs environnementaux importants remettant en cause les pratiques de l'agriculture intensive.

A. La politique agricole commune : productivisme et protectionnisme

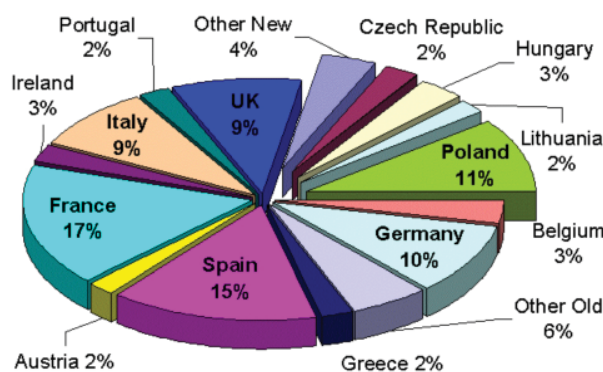
La **Politique agricole commune (PAC)** est une politique mise en place à l'échelle de l'Union européenne, fondée principalement sur des mesures de contrôle des prix et de subventionnement, visant à moderniser et développer l'agriculture. Créée en 1957 et mise en place à partir de 1962, la PAC consiste en deux piliers : le premier pilier, soutenir la hausse de la production, et le second pilier, le développement rural.

La politique agricole commune (PAC) est une des plus anciennes et jusqu'à peu la plus importante des politiques communes de l'UE (environ 35 % du budget européen, 43 % si on englobe le Développement rural) en matière budgétaire, mais actuellement en baisse. Ses objectifs sont :

- accroître la productivité de l'agriculture,
- assurer un niveau de vie équitable à la population agricole,
- stabiliser les marchés,
- garantir la sécurité des approvisionnements,
- assurer des prix raisonnables aux consommateurs.



CAP Beneficiaries 2004
Source: Union Européenne



Percentage of EU Farm land by country
Source: Union Européenne

La préférence communautaire permettait d'isoler l'agriculture européenne des variations des prix mondiaux en lui accordant des avantages en matière de prix par rapport aux produits importés. La France est la principale bénéficiaire de cette politique avec 22%, suivent l'Espagne et l'Allemagne. Les subventions étaient distribuées en fonction des rendements et de la taille des exploitations.

La PAC a pris désormais en considération l'évolution structurelle de l'agriculture. La réforme de la PAC de 1992, en abandonnant le soutien par les prix, lançait les bases d'une politique plus environnementale. Les accords de Berlin en 1999 et ceux de Luxembourg en 2003 n'ont fait que renforcer ce virage environnemental¹⁴. En introduisant le principe du découplage et l'écoconditionnalité des aides, la réforme de la PAC de juin 2003 a confirmé le virage pris en 1992 : les soutiens européens privilégient les aspects environnementaux et d'aménagements du territoire. Cette évolution ne fera que se renforcer.

B. Le principe d'Ecoconditionnalité

L'écoconditionnalité est un mécanisme qui subordonne les paiements directs au respect par les agriculteurs de normes de base concernant l'environnement, la sécurité alimentaire, la santé animale et végétale, le bien-être des animaux et le maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales.

14 <http://www.senat.fr/leg/pjl09-200.pdf>

Depuis 2005, tous les agriculteurs recevant des paiements directs sont soumis à l'écoconditionnalité obligatoire. L'écoconditionnalité comprend deux volets:

- les exigences réglementaires en matière de gestion, qui recouvrent 18 normes législatives dans les domaines de l'environnement, de la sécurité alimentaire, de la santé animale et végétale et du bien-être des animaux;
- les exigences réglementaires en matière de bonnes conditions agricoles et environnementales, qui recouvrent un ensemble de normes concernant la protection des sols, y compris le maintien de leurs matières organiques et de leur structure, la gestion de l'eau et les mesures visant à prévenir la détérioration des habitats.

Au niveau national, les réflexions menées dans le cadre du Grenelle de l'environnement et des Assises de la forêt et de l'agriculture ont mené aux « Objectifs Terres 2020 » qui comportent 60 mesures qui doivent permettre à l'agriculture de s'adapter aux nouveaux défis de l'environnement.

Le plan ECOPHYTO 2018 en est une, il vise à réduire de 50% l'usage des pesticides d'ici 2018.

Le plan "performances énergétiques des exploitations agricoles" a pour ambition d'atteindre un taux de 30% d'exploitations agricoles à faible dépendance énergétique d'ici 2013. Dans la mouvance de la "directive nitrate" (1991) et de la "directive eau" (2000) la future "directive sol" va permettre de lutter contre la régression et la dégradation des sols à l'échelle européenne¹⁵.

Actuellement, une vaste consultation est menée en vue de la réforme de la politique agricole commune en 2013. Certains objectifs sont déjà clairs et commencent à être appliqués tels que la suppression des jachères obligatoires, l'augmentation des quotas laitiers jusqu'à leur disparition totale, le découplage des aides, le renforcement des aides pour les secteurs en difficulté, l'augmentation du budget pour le développement rural.

Le but de ces nouvelles orientations est de promouvoir un secteur agricole viable et compétitif (au niveau mondial) qui respecte des normes strictes en matière d'environnement et de production, ainsi que de contribuer au développement rural et l'accompagner dans l'adaptation aux nouvelles contraintes et difficultés. La France, étant le premier récepteur d'aides et subvention, se montre inquiète pour l'avenir de la PAC, notamment par l'entrée de 12 nouveaux pays à l'Union Européenne, par les réductions du budget commun (43% actuellement) et les vives critiques de certains pays avec peu de surface agricole tels que l'Angleterre.

Le Parlement européen a donné des orientations insistant sur la sécurité alimentaire et la capacité productive, mettant l'environnement dans un second plan. Ne conviendrait-il plus de subventionner les pratiques agricoles qui protègent le climat et préservent la biodiversité plutôt que soutenir l'agriculture intensive dans le contexte actuel ? Les débats sont ouverts et la réforme de 2013 va certainement changer de nombreuses règles avec des répercussions importantes sur toute la sphère agricole mondiale.

1.5. Main d'œuvre et formation du secteur agricole

A. L'emploi agricole

Alors que les chiffres du chômage sont en hausse, l'agriculture et le secteur agroalimentaire affichent un besoin de main-d'œuvre salariée qui n'est pas satisfait. Cette multiplication des offres d'emploi ne doit pas masquer la crise des vocations envers le salariat agricole. Les aspirations des jeunes générations d'agriculteurs à plus de temps libre, les modifications de l'activité dues à la pluriactivité, les attentes fortes de la société et la mauvaise image du métier d'agriculteur sont autant d'éléments expliquant le problème actuel de recrutement. Le secteur tente d'y remédier en agissant à différents niveaux et ce besoin croissant de main-d'œuvre peut représenter une vraie opportunité pour l'agriculture.

Plusieurs éléments liés à l'évolution du monde agricole peuvent expliquer cette situation. En effet, le mandat professionnel, la maladie ou l'accident, la maternité ou encore les départs en vacances conduisent les agriculteurs à faire appel à des remplaçants. S'il a longtemps été possible de faire appel à une main-d'œuvre familiale, cela est aujourd'hui de moins en moins envisageable car les autres membres exercent des métiers à l'extérieur. Pour autant, la tendance à la hausse de l'emploi salarié en agriculture ne s'explique pas uniquement par la croissance des besoins, mais aussi par un manque chronique de main-d'œuvre, voire une crise de vocation. Il existe à cela des raisons liées à la formation aux métiers agricoles : les jeunes ne passent plus par les filières de formations correspondantes, notamment pour des secteurs nécessitant des compétences très précises, parce que l'offre de formation dans l'enseignement agricole est méconnue (80% des français déclarent ne pas la connaître). De plus, de nombreux jeunes ne s'orientent pas vers ces formations car elles sont considérées comme des voies réservées aux élèves en difficulté, conduisant à des métiers mal rémunérés et aux conditions de travail difficiles. Plus généralement, l'agriculture et les métiers qui lui sont associés souffrent d'une image négative auprès des jeunes.

En outre, le manque de main-d'œuvre salariée touche différemment les petites exploitations qui ont surtout des besoins en matière de remplacements et les grandes exploitations qui font appel à de nombreux salariés. Il existe ensuite des difficultés liées à la localisation des exploitations agricoles : les problèmes de recrutement dans les zones périurbaines sont particulièrement aigus car il est difficile d'y loger les salariés¹⁶.

B. LA MAIN D'ŒUVRE AGRICOLE : UNE RESSOURCE RARE... ET CHÈRE

La main d'œuvre salariée souffre d'un déficit local quantitatif et en compétences. La main d'œuvre reste très chère pour l'Entreprise Agricole, même si les salaires sont peu élevés. **Les problèmes du logement sont aigus et loger les employés reste très cher, notamment en région parisienne.** De même il existe, en Ile de France, très peu de compétence locale (y compris pour saisonniers) et beaucoup de difficultés administratives pour faire recours à la main d'œuvre immigrée¹⁷.

L'exploitation agricole a besoin de main d'œuvre multi-compétences, dans le maraichage par exemple les productions sont très diverses, outre les compétences agricoles les employés doivent avoir des compétences commerciales et de communication.

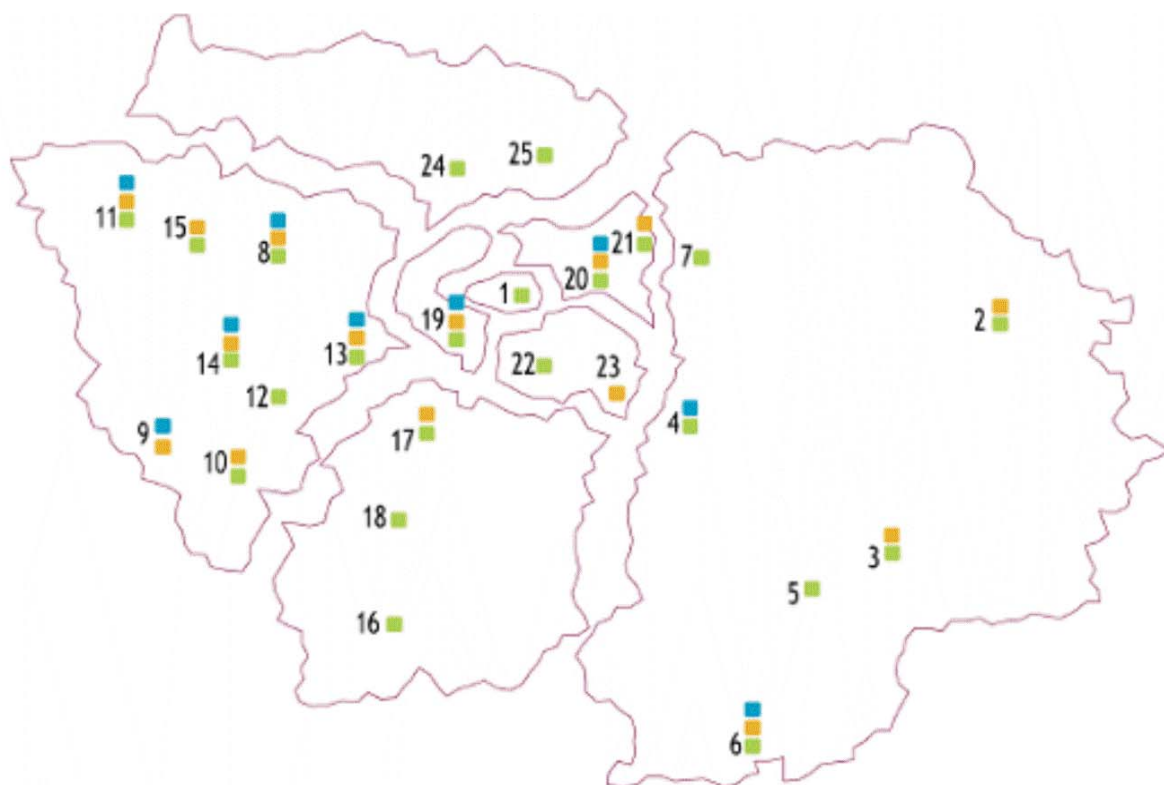
C. LA FORMATION UN MOYEN DE REMÉDIER CE MANQUE DE MAIN D'ŒUVRE

En Ile-de-France, les effectifs des élèves en formation agricole ne sont pas négligeables, même s'ils restent limités par rapport aux autres filières : 4 000 personnes sont dans l'enseignement secondaire et 2 000 jeunes sont en apprentissage dans les Centres de formation des apprentis (CFA).

Les formations sont dispensées dans des établissements qui délivrent des diplômes de tous niveaux (CAP, Brevet, Bac Pro), mais aussi des diplômes d'enseignement supérieur (licences professionnelles) ou de grands établissements, comme l'école de vétérinaire de Maisons-Alfort ou l'INRA pour la recherche.

¹⁶ Mélanie Gambino

¹⁷ Christine Aubry, Leïla Kebir, Catherine Pasquier, 2008, Le raccourcissement de la chaîne alimentaire : une nouvelle ruralité en périphérie des villes ? INRA SADAPT Equipe Proximités, Colloque Habitants des nouveaux territoires, Académie d'Agriculture, 18/11/2008



Formation agricole en Île-de-France
 Source: L'enseignement agricole en Île-de-France 2009-2010, DRIAAF

Le département de Seine et Marne n'a que deux lieux de formation professionnelle tandis que le département des Yvelines en a cinq. Le département a tout de même le lycée de la Brétonnière, qui est la plus grande unité de formation de la région, il accueille 300 élèves, de la 3^e au bac professionnel et bac technologique et propose des formations en production animale, services en milieu rural ou services à la personne. Les jeunes en formation disposent d'une exploitation, elle compte 50 ha de cultures, 300 brebis, un petit verger de 80 pommiers ainsi qu'une serre pédagogique.

Par ailleurs le manque de motivation des jeunes pour continuer des filières agricoles est dû aussi aux évolutions de centres d'intérêt et des préoccupations des jeunes.

De nouvelles thématiques sont à développer, des cours spécifiques pourraient être donnés afin de redynamiser la filière et l'adapter aux attentes des jeunes et à l'évolution de la société :

- Les enjeux liés à la ressource en eau,
- La biodiversité animale et végétale,
- Le cycle des éléments (azote, phosphore, carbone principalement),
- L'aménagement agricole (irrigation et drainage principalement) et son impact sur le fonctionnement hydrique,
- La fabrication, le mode d'action et le devenir des pesticides dans l'air, l'eau et le sol,
- Les paysages,
- Formation relative à la commercialisation des circuits courts,
- L'aménagement des territoires ruraux et périurbains¹⁸.

Il est nécessaire de mobiliser autour de la formation environnementale et de la diversification du métier afin de préparer les mutations de l'agriculture périurbaine. Elle peut aussi ouvrir la formation à des jeunes en difficultés d'insertion et créer des cursus originaux.

Les nombreuses difficultés que traverse l'agriculture française s'accroissent sur le territoire francilien du fait de la proximité de la métropole parisienne et de son étalement urbain. Mais cette proximité génère aussi des atouts de commercialisation et d'aménagement différents de l'espace agricole et naturel.

18 SAF, Des agriculteurs producteurs de biens et de services environnementaux pour la société ?, LIVRE VERT, Novembre 2 006

2

LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

2.1. Le SDRIF inscrit les enjeux dans l'aménagement de la région

La révision du Schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF) est un acte majeur : la Région définit, en association avec l'État, le projet à long terme de la métropole francilienne¹⁹.

L'avenir de l'Île-de-France ne se joue pas seulement au sein des frontières régionales : il est conçu dans une logique d'ensemble, à commencer par la place et le rôle de la région dans le Bassin parisien, en Europe et dans le monde. Le SDRIF s'attache à développer la solidarité territoriale, la sécurité environnementale et l'efficacité économique.

L'équité entre les territoires est l'axe majeur du SDRIF. Les questions d'attractivité et de rayonnement y sont centrales. Elles s'appuient sur la diversité du potentiel économique de la région, sur la recherche et l'innovation, sur le développement des infrastructures de transports collectifs, sur la qualité des grands équipements et des services, sur l'identité culturelle et sociale de l'Île-de-France.

Les trois défis majeurs :

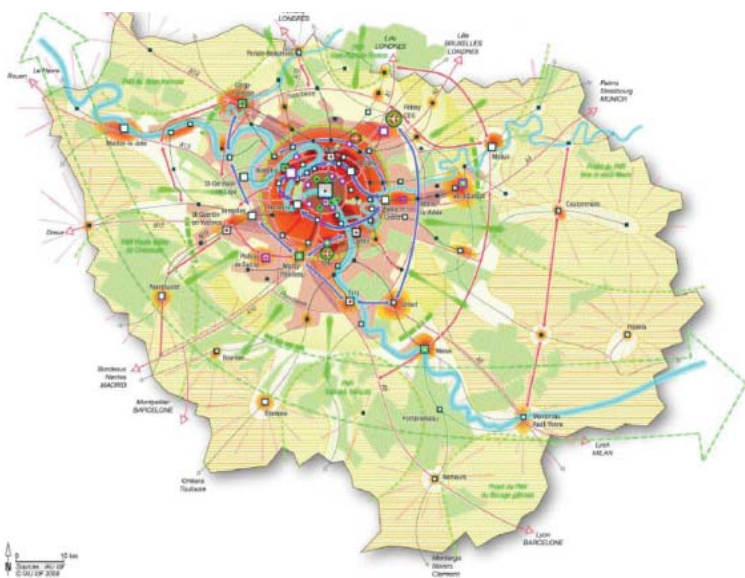
- Favoriser l'égalité sociale et territoriale et améliorer la cohésion sociale,
- Anticiper et répondre aux mutations ou crises majeures, liées notamment au changement climatique et au renchérissement des énergies fossiles,
- Développer une Île-de-France dynamique maintenant son rayonnement mondial.

Les objectifs:

Les cinq objectifs qui répondent à ces défis visent à :

- Offrir un logement à tous les Franciliennes et Franciliens, avec un objectif central : construire 60 000 logements par an pendant 25 ans et viser un taux de 30 % de logement locatif social à terme,
- Accueillir l'emploi et stimuler l'activité économique, garantir le rayonnement international,
- Promouvoir une nouvelle approche stratégique de transports au service du projet régional,
- Préserver, restaurer, valoriser les ressources naturelles et permettre l'accès à un environnement de qualité,
- Doter la métropole d'équipements et de services de qualité.

La mise en œuvre du SDRIF fait appel à deux géographies : celle des territoires stratégiques qui ont, ou doivent avoir, un rôle moteur et structurant pour répondre aux défis qui se posent à l'Île-de-France, et celle des sites prioritaires concernés de façon particulièrement forte par les enjeux de rééquilibrage, de réduction des inégalités et de cohésion sociale.



Le projet spatial régional
Source: SDRIF

¹⁹ Le Conseil régional a adopté le projet de SDRIF le 25 septembre 2008, après une longue consultation des acteurs et une enquête publique. Projet transmis au conseil d'Etat le 09 juin 2010 après un an et demi de blocage de la part du gouvernement.

Les projets

L'agglomération centrale, y compris son cœur, s'est élargie. Les synergies avec l'ensemble des territoires interrégionaux, et au-delà ceux du Bassin parisien, se sont renforcées. La poursuite du polycentrisme, inscrit dans les schémas directeurs précédents, doit désormais se faire sous une forme plus compacte, au sein de bassins de vie mieux hiérarchisés autour de pôles urbains, et favorisant la protection et la mise en valeur des espaces forestiers, naturels et agricoles.

Il s'agit de limiter les déplacements automobiles et les extensions urbaines, en faveur d'une **ville compacte**. L'accent est mis sur la **densification des espaces urbains existants et la mutation des friches**.

L'étendue de la métropole francilienne et son organisation est complexe, et de ce fait cinq grands faisceaux, de plus de 4 millions d'habitants chacun sont proposés, Paris étant compris dans chaque faisceau :

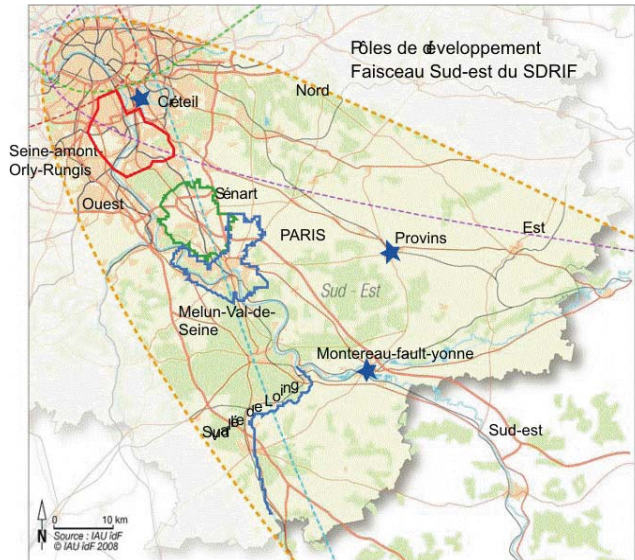
- le faisceau Ouest
- le faisceau Nord
- le faisceau Est
- le faisceau Sud-est
- le faisceau Sud

Le faisceau Sud-est se caractérise, à cette grande échelle, par sa mixité sociale. Il convient de la conforter, notamment dans sa partie nord, qui comporte des poches de grande pauvreté, parfois proches de secteur économiquement en pointe. Il se caractérise également, dans une grande partie, par la monofonctionnalité de l'habitat de classes moyennes dans ces quartiers pavillonnaires de l'est du Val-de-Marne et de la Seine-et-Marne, qui a contribué à un fort étalement urbain.

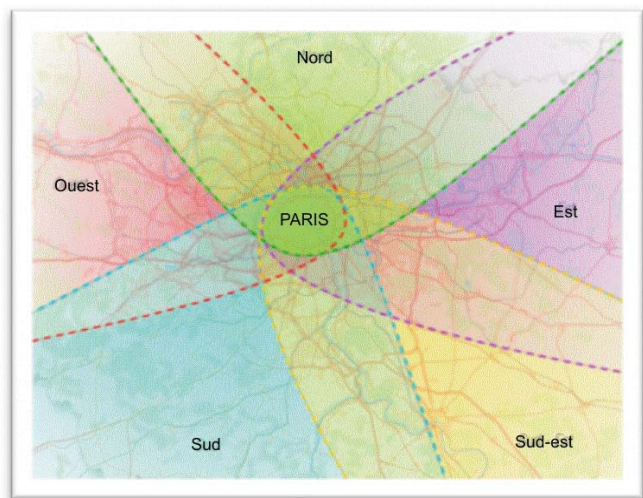
Il compte plusieurs pôles de développement qui profitent de nombreuses initiatives locales, mais dont certains devront être fortement dynamisés : le territoire Seine Amont-Orly-Rungis, le pôle administratif, universitaire et de recherche de Créteil, l'agglomération nouvelle de Sénart, les agglomérations de Melun, Val de Seine, Montereau-Fault-Yonne et Provins, le Val de Loing. La redynamisation de ces pôles participera au rééquilibrage du développement régional vers l'est.

Une meilleure unité de l'espace urbanisé, particulièrement fragmenté par les radiales, le relief (vallées de la Marne, de la Seine, du Loing, de l'Yerres, de l'Orge) et les grands équipements d'infrastructures et de services, sera recherchée. Une périurbanisation fortement consommatrice d'espace est apparue récemment le long de la Francilienne et, au-delà, sur l'ensemble de l'espace rural, qu'il importe de maîtriser.

Entre les pôles de développement du faisceau sud-est, la ville nouvelle de Sénart est considérée comme un secteur de développement prioritaire de zones d'activités économique et de plateformes logistiques, avec un éco-site d'intérêt régional de 300ha composé de plusieurs parc d'activité déjà installés (à cheval sur 3 communes, Combs-la-Ville, Lieusaint et Moissy-Cramayel²⁰). De plus, Sénart profite d'une potentialité foncière importante qui devra permettre une participation forte aux objectifs régionaux en matière de construction de logements, en visant une densification urbaine. Cette contribution permettra à la ville nouvelle de renforcer une centralité de cœur du faisceau, permettant un renouvellement de l'équilibre habitat/



Faisceau Sud-Est du SDRIF
Source: SDRIF



Les faisceaux de l'agglomération parisienne
Source: SDRIF

20 Cf. chapitre ecopôle de Sénart

emploi, et donc s'accompagner d'une amélioration de l'accessibilité, d'un renforcement des équipements, d'un développement de l'emploi et de la mise en place d'une meilleure synergie avec la communauté d'agglomération melunaise.

« Dans ce faisceau, la trame verte d'agglomération et la ceinture verte sont soumises à des pressions d'urbanisation très fortes. Au cœur de la ceinture verte, un grand nombre d'espaces agricoles permettent de réaliser des continuités avec ces massifs boisés ainsi qu'avec un certain nombre de vallées. Ces continuités fragiles devront être préservées pour permettre le maintien d'une agriculture périurbaine fonctionnelle et économiquement viable. Le plateau briard devra avoir un rôle moteur pour le maintien de l'agriculture périurbaine francilienne²¹ ».

L'enjeu est de contenir les fronts urbains afin de garantir une pérennité aux exploitations agricoles de la Brie ainsi que d'assurer des continuités écologiques aux espèces.

A. Trame verte et bleue

L'un des engagements forts du Grenelle de l'environnement définit un nouveau concept qui va au-delà des orientations passées en termes de préservation de la biodiversité : la trame verte et bleue (TVB).

Regard intégré et systémique de la nature, les trames visent la continuité linéaire. En milieu urbain, ces corridors sont interrompus donc il est nécessaire de créer ou consolider des espaces tampons qui servent de refuge aux espèces.

La TVB doit être appréhendée comme un outil d'aménagement du territoire qui permettra de créer des continuités territoriales, constituées de grands ensembles naturels et de corridors les reliant ou servant d'espaces tampons. Il s'agit donc de constituer voire de reconstituer une infrastructure écologique qui permette la connexion nécessaire à la survie des espèces, intégrant les espaces protégés, des espaces d'intérêt majeur en même temps que les espèces de biodiversité ordinaire.

Schema régionale fonctionnel des espaces agricoles, boisés et naturels

Préserver et valoriser les espaces agricoles et boisés

- ensemble agricole homogène de l'espace rural
- ensemble agricole homogène de la ceinture verte
- réseau fonctionnel des entités agricoles urbaines et périurbaines
- espace à pérenniser en tant qu'un espace ouvert
- massif boisé
- projet de zone agricole protégée (ZAP)

Maintenir et restaurer les continuités et les pénétrantes agricoles et boisés

- pénétrante agricole
- pénétrante boisée
- continuité agricole et/ou boisée
- continuité écologique majeure s'appuyant sur les espaces agricoles et boisés
- front urbain
- ceinture verte

Maintenir les grands équipements des filières agricoles et des filières bois

- sucrière
- marché d'intérêt national
- abattoir
- laiterie
- projet de site de production de biocarburant
- Silo de collecte
 - Silo de grande capacité
 - autre silo
- Chaufferie à biomasse
 - Paille
 - Plaquette de bois
- Scierie
 - scierie de grande capacité
 - autre scierie

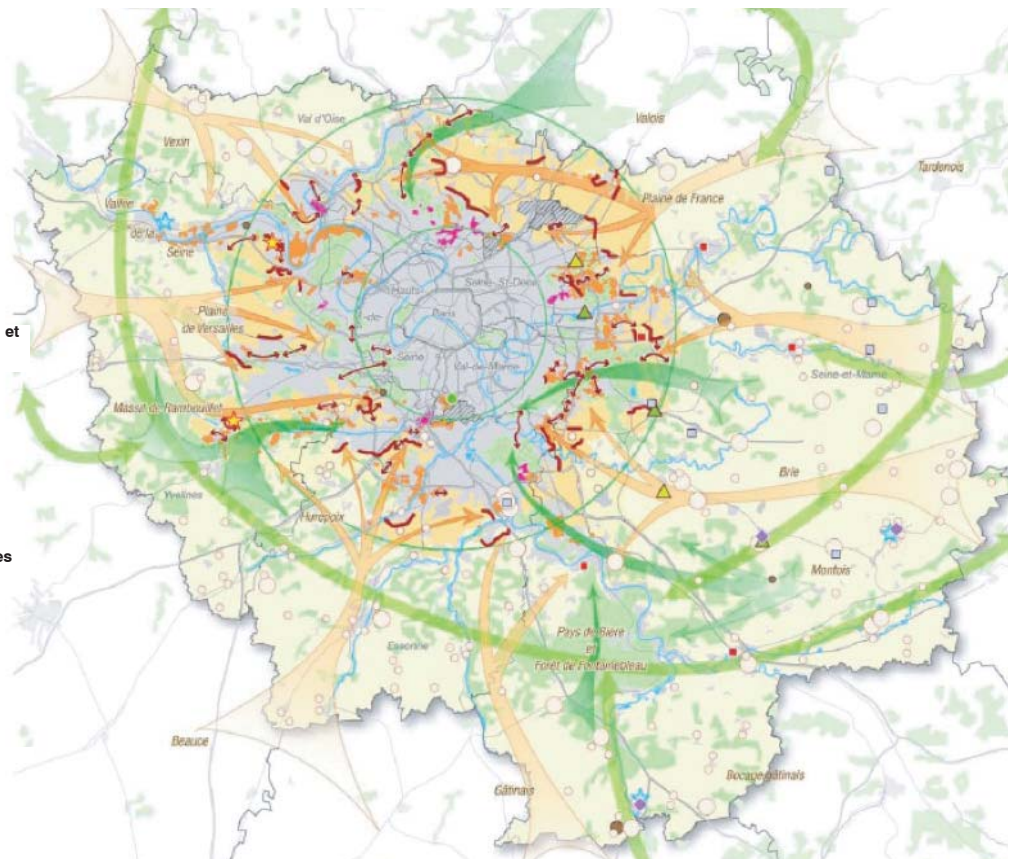


Schéma régional fonctionnel des espaces agricoles, boisés et naturels
Source: SDRIF, 2008 p.94

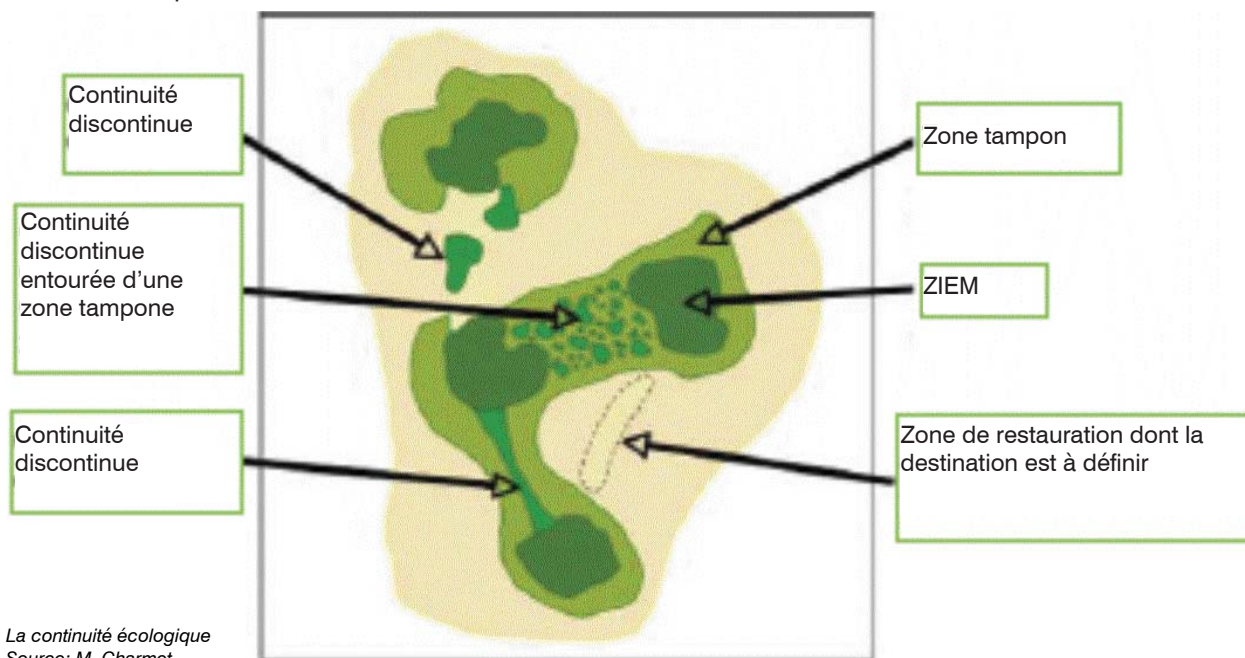
La trame verte comprend les espaces naturels importants dont les réservoirs de biodiversité, les corridors écologiques constitués des espaces naturels ou semi-naturels ainsi que des formations végétales linéaires ou ponctuelles, les surfaces en couvert environnemental permanent comme les bandes enherbées.

La trame bleue comprend les cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux et zones humides importants pour la préservation de la biodiversité.

La polarisation de l'urbanisation francilienne s'accompagne d'un réseau très dense d'infrastructures dont les mailles sont de plus en plus resserrées quand on s'approche du centre. Le morcellement des espaces ouverts entraîne une perte de leur valeur (deux bois séparés par une infrastructure de transport ont un potentiel biologique inférieur à un massif de superficie équivalente) et des fonctions qu'ils assurent. Outre la perte de biodiversité, les coupures sont autant d'obstacles qui compromettent les productions agricoles et sylvicoles, les accès aux espaces verts et de loisirs.

Ces espaces de liaison peuvent être assurés par toutes sortes d'espaces ouverts, agricoles, naturels, de loisirs, non construits. De même, la fragmentation des espaces agricoles doit être évitée ou compensée²².

MOTS CLES : Diminuer la fragmentation, **Identifier et relier**, Conserver, Migrations, Faciliter les échanges, Qualité des espaces.



B. Biodiversité

Le SDRIF fixe, parmi les défis de rang mondial que l'Île-de-France doit prendre en compte, celui de « la pression sur la biodiversité, sous l'effet de la disparition, de la modification rapide et aussi du cloisonnement croissant des milieux naturels », un défi qui se conjugue avec celui du changement climatique qui risque de fragiliser encore plus la biodiversité et les écosystèmes.

Cette préoccupation répond à l'objectif mondial – 2010 a été déclarée « Année de la biodiversité » par les Nations unies- de freiner l'érosion accélérée des espèces animales et végétales.

La notion de « biodiversité » a été définie en 1992 par l'article 2 de la Convention sur la diversité biologique comme « la variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes.

L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) dresse chaque année une liste rouge des espèces menacées d'extinction (à cause des disparitions de l'habitat, déclin importants d'une population, érosions génétiques, etc.)

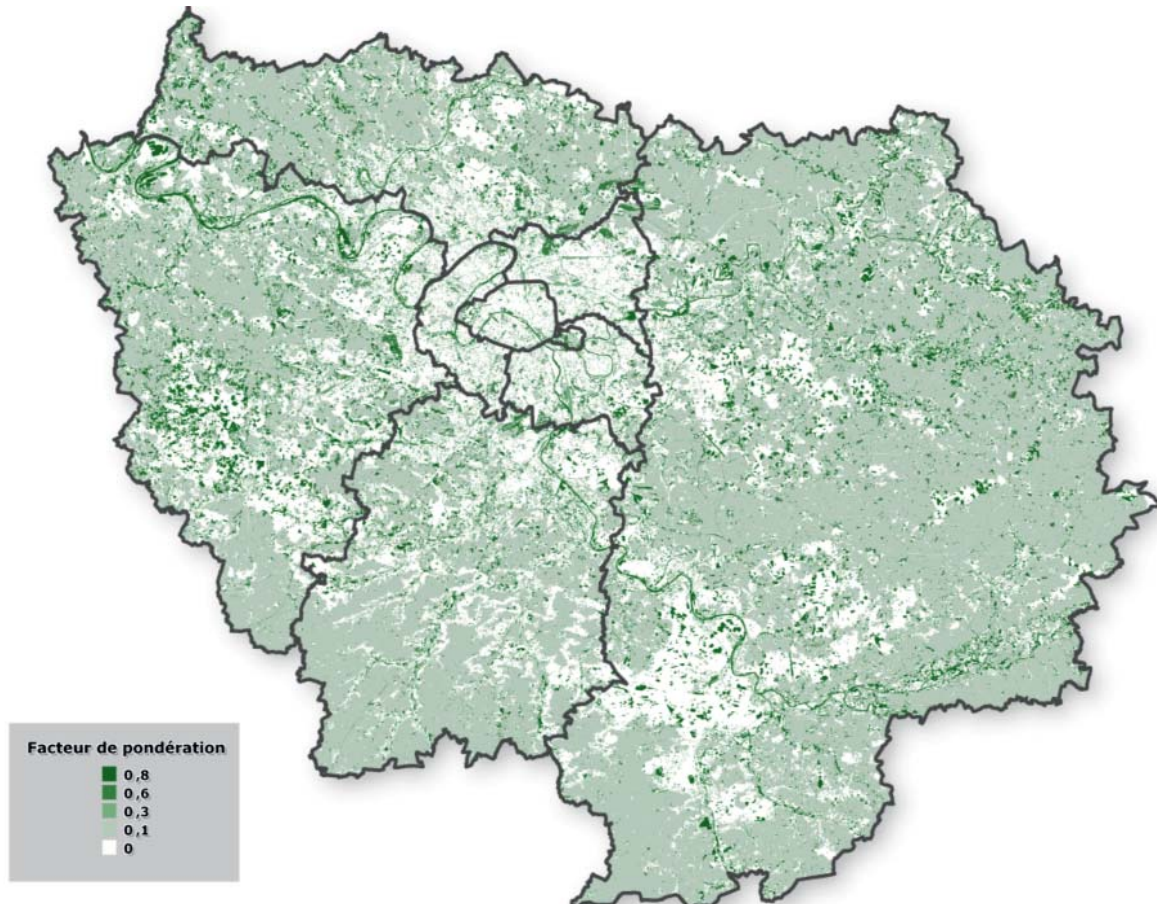
La perte en biodiversité ne concerne pas uniquement les espèces rares mais touche les espèces de tous les jours. Par exemple l'observation des oiseaux nicheurs menée depuis vingt ans en France (comme dans la plupart des pays européens) montre une perte de 10 % des espèces sur cette période.

Depuis 2002, les gouvernements, en grand nombre, ont présenté des mesures pour enrayer la perte en biodiversité mais le bulletin de santé de la biodiversité mondiale montre que les cinq pressions majeures sont restées constantes, voire ont augmenté²³.

Ces cinq pressions sont :

- le changement d'affectation des sols qui transforme les espaces naturels en surfaces agricoles ou en villes. La fragmentation du territoire et la conversion des espaces en zones urbaine sont parmi les principales causes de disparition des espèces,
- la surexploitation des ressources,
- la progression des espèces invasives (plantes ou animaux étrangers qui colonisent des espaces et milieux en font disparaître la variété des espèces natives)
- les pollutions,
- le changement climatique.

Parmi les pistes utilisées pour stopper le déclin, citons : la création d'aires protégées (en réseau Natura 2000, par exemple) comme principal outil, des restaurations des écosystèmes, des actions pour permettre aux espèces de circuler car la nature ne peut survivre en vase clos (c'est pour cela qu'en tant que mesure concrète, on préconise les trames vertes et bleues), des pratiques agricoles différentes (moins d'agriculture intensive et de chimie, plus de haies, d'arbres isolés et de mare, ...) car l'agriculture peut permettre à la nature de prospérer, l'économie de l'espace en ville (densifier l'habitat et créer des parcs où prolifère une biodiversité informelle), sensibiliser les populations (l'une des principales armes pour convaincre de préserver la biodiversité).



Approche de la "biodiversité ordinaire"
Source: MOS IAURIF

2.2. AGENDA 21 du département de Seine-et-Marne

Reprenant des notions travaillées par le SDRIF, les agendas 21 ont aussi une volonté d'améliorer la qualité des espaces et de diminuer les fragmentations, mais les démarches sont différentes, l'une étant directive et l'autre sous forme de projets. Le Conseil général de la Seine-et-Marne s'est engagé en 2005 dans l'élaboration d'un Agenda 21. L'agenda 21 départemental a été labellisé avec des points forts comme les actions sur les enjeux climatique et énergétique, voici un extrait de celui-ci.

L'Agenda 21 se structure autour de 4 défis stratégiques :

- **Le Défi de la croissance (défi 1 – actions 1 à 8):** située en grande couronne de l'Ile-de-France, la Seine et Marne est un département en forte croissance, tant démographique qu'économique. Cette croissance doit être orientée vers un développement maîtrisé et équilibré : développement d'éco-quartiers et de zones d'activités « durables », développement maîtrisé de l'agriculture périurbaine et de la filière touristique -2ème secteur économique du département, développement de moyens de déplacement alternatifs à la voiture particulière.

- **Le Défi de la jeunesse et des solidarités (défi 2 – actions 9 à 23):** les seine-et-marnais sont jeunes : 35% de la population a moins de 25 ans. La solidarité envers les plus fragiles compte parmi les missions obligatoires du Conseil Général. Sous ce chapitre, l'agenda 21 départemental rassemble donc des projets et actions emblématiques, qu'ils soient innovants par leur approche, et/ou prioritaires par le service qu'ils apportent aux citoyens.

- **Le Défi de la nature et du changement climatique (défi 3 –actions 24 à 28):** La Seine-et-Marne est un département vert par ses richesses naturelles et patrimoniales. 60% de son territoire est constitué de surfaces agricoles, mais également de forêts, d'espaces naturels, de paysages arborés. Ce département qui représente la moitié de la surface de l'Ile de France renferme autant de biodiversité que le territoire du Royaume Uni. Fort de ces caractéristiques, le défi 3 est centré sur la traduction en actions de l'enjeu climatique –avec notamment l'élaboration d'un atlas de la biodiversité et d'un plan énergie-climat territorial en vue de la constitution d'un « réseau nature » pour préserver la biodiversité, et la diffusion des méthodes de construction durables et expérimentations éco-quartiers

- **Le Défi de l'engagement du Conseil Général sur la voie du développement durable (défi 4 –actions 29 à 46):** « seuls les actes engagent », tel est le sens d'une démarche Agenda 21. En mettant en avant l'engagement plutôt que l'exemplarité, le Conseil Général de Seine-et-Marne traduit sa volonté de faire progresser les méthodes de travail (ex : participation citoyenne, formation-action,...) et certains processus clés (ex : marchés publics). « Une large place est faite à l'intégration des principes du développement durable dans les pratiques du Conseil général », a-t-il été souligné lors de la labellisation par le MEEDDAT. (Favoriser une agriculture durable, créatrice de lien social, Susciter et soutenir la création d'un réseau départemental de ressourceries-recycleries, Eco-conditionnalité des aides à l'investissement).

L'élaboration d'un Agenda 21 à l'échelle du département a pour but de stimuler des agenda 21 au niveau communal et intercommunal et de donner un soutien à ces initiatives et projets de développement social et environnemental. La commune de Combs-la-Ville a approuvé un agenda 21 « local » au nord-est de la commune en 2003. Les projets sont axés sur la réhabilitation du bâti ancien, des projets d'alimentation en biogaz pour l'hôtel de ville et une démarche HQE appliquée à l'ensemble des aménagements programmés par la ville. Les engagements de développement social et de lutte contre les exclusions ont très peu été travaillés et n'ont abouti qu'à un projet d'aménagement de parcours sportifs pour personnes à mobilité réduite dans un parc.

2.3. Pollution de l'eau un problème majeur, différentes causes

La ville nouvelle de Sénart ainsi que la commune de Vert Saint-Denis préparent elles aussi un agenda 21. Les démarches se multiplient mais ne doivent pas concerner exclusivement les communes urbaines. Des projets de développement social et environnemental doivent aussi être entrepris dans les communes rurales.

La région Ile de France montre des niveaux très élevés de pollution de l'air et de leau. Ces pollutions ont des origines à la fois urbaine et agricole qui se combinent. La pollution des produits alimentaires, des sols et de l'eau par exemple résulte majoritairement de l'utilisation abusive d'engrais et de produits phytosanitaires dans l'agriculture. La pollution de l'air résulte des transports de marchandise et des déplacements pendulaires dans la métropole.

Concernant la qualité de l'eau, la situation en Ile de France est déjà préoccupante. La présence de produits chimiques délétères dans les aliments, même si l'origine de ces troubles peut rarement être attribué à une cause unique, est source de surcroît de cancers, de troubles allergiques ou respiratoires, d'une baisse de la fertilité et d'endocrinopathies de l'enfant, mais aussi de pathologies ou de symptômes plus diffus tels que troubles d'attention, sommeil²⁴.

L'agriculture francilienne représente 2/3 de la consommation d'eau de la région (entre 3 et 4 millions de m³), l'enjeu est donc quantitatif et qualitatif. Les cultures irriguées consomment une quantité excessive d'eau (tirée des nappes phréatiques) et épuisent les sols. Des pratiques encore trop importantes de drainage des terres empêchent l'eau de s'infiltrer.

Les méthodes agricoles conventionnelles détruisent la porosité des sols et empêchent la formation d'humus, ce qui aggrave les pollutions des rivières et nappes phréatiques, inondations, et érosions, situation renforcée par la suppression ou l'inexistence des haies et la modification du relief naturel.

Le Grenelle de l'environnement promet une réduction de 50% de l'usage de pesticides dans l'agriculture avant 2018. Il est donc indispensable d'inciter les agriculteurs à la conversion à l'agriculture biologique et à la reconstruction des barrières naturelles, telles que les haies.

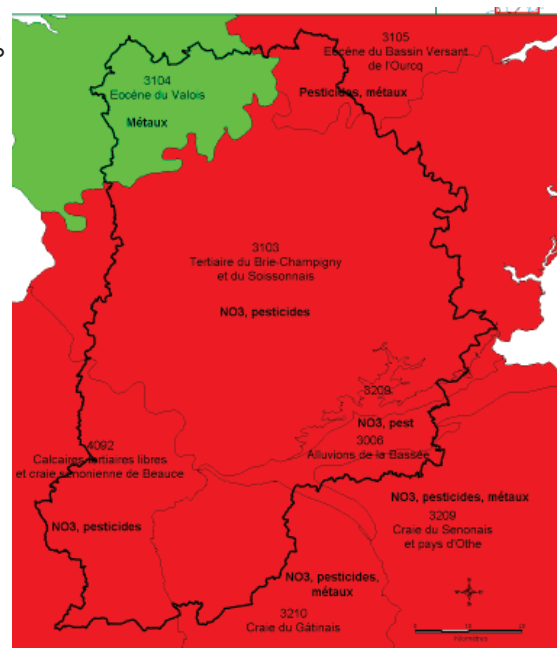
A. Qualité des eaux : évaluations de l'état chimique des masses d'eau souterraines de Seine-et-Marne

Sur la période 1995-2005, seule la masse d'eau souterraine du Valois est considérée comme en bon état chimique en Seine-et-Marne. Les six autres masses d'eau souterraines ne présentent pas un bon état chimique. Elles sont le plus souvent déclassées par les pesticides et les nitrates issus de l'agriculture. On observe une tendance à la hausse des nitrates sur certaines masses d'eau souterraines, notamment la masse du tertiaire du Brie-Champigny et du Soissonnais.

B. Etat écologique : paramètres biologiques

Concernant la **biologie**, on s'intéresse aux organismes aquatiques présents dans la masse d'eau considérée : algues, invertébrés (insectes, mollusques, crustacés ...) et poissons.

Pour la **physico-chimie**, les paramètres pris en compte sont notamment l'acidité de l'eau, la quantité d'oxygène dissous, la salinité et la concentration en nutriments (azote et phosphore).



Qualité des eaux à Seine-et-Marne

Source: <http://eau.seine-et-marne.fr/qualite-nappes>

24 Selon les résultats des études des professeurs CHARLES SULTAN (France) et NIELS SKAKKEBAEK (Danemark) in MERLIN (p), L'éco-région d'Ile-de-France, une utopie constructive, Institut d'urbanisme et d'aménagement de la Sorbonne, La documentation française, 2007, CDU CERGY

Sur la période 2001-2005 et selon les années, 30% à 50% des stations de mesure des cours d'eau de Seine-et-Marne respectent le bon état écologique. La principale cause de non atteinte du bon état écologique est la présence dans l'eau de nitrates et de phosphore en quantité excessive.

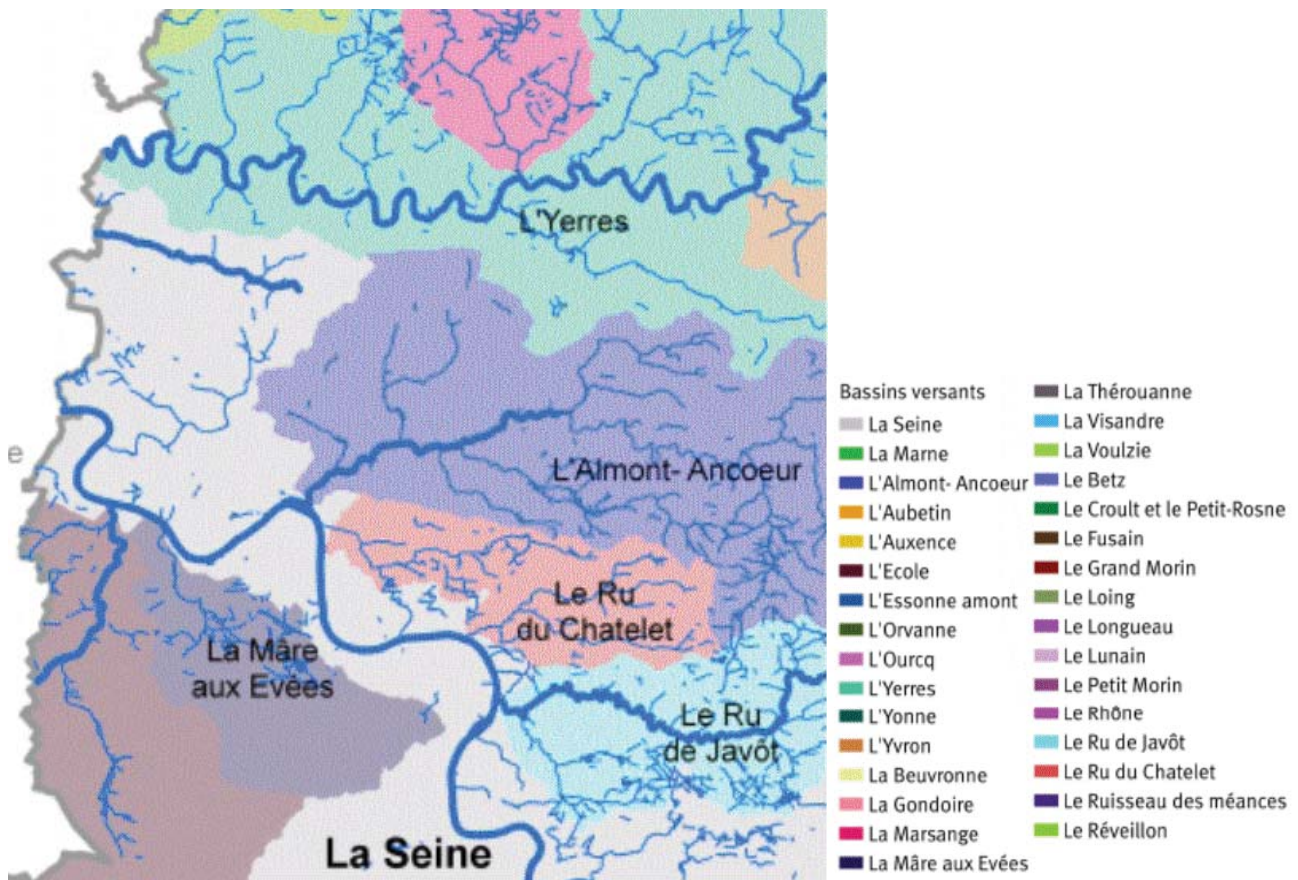
En Seine-et-Marne, les cours d'eau les plus impactés par la non atteinte du bon état écologique sont la Beuvronne, le Théroutanne, le Grand Morin, l'Aubetin, l'Yerres, l'Almont, l'aval de l'Ecole et l'amont de l'Auxence.

C. Etat chimique

L'objectif de bon état chimique consiste à respecter des seuils de concentration – les normes de qualités environnementales – pour les 41 substances visées par la directive cadre sur l'eau (notamment certains métaux, pesticides, hydrocarbures, solvants etc.) Ces seuils sont les même pour tous les types de cours d'eau. Sur la période 2002-2006, 45% des cours d'eau de Seine-et-Marne respectent le bon état chimique pour les 10 pesticides suivis par le réseau régional chargé des contrôles. La principale cause de non atteinte du bon état chimique vient de la présence dans l'eau de pesticides. Il s'agit principalement d'herbicides (65%) utilisés pour les grandes cultures (oléagineux, maïs) et l'entretien des espaces verts et voiries en milieu urbain. Les autres polluants présents sont les fongicides (21%), les insecticides (6%) et les métabolites (7%).

La contamination par les pesticides est surtout observée sur les bassins versants de l'Yerres, de l'Almont -Ancoeur, du Morbras, de la Beuvronne, de la Théroutanne et de l'Aubetin.

Les bassins versants de l'Yerres et de l'Almont présentent des dégradations écologiques et chimiques des cours d'eau. Ces dégradations affectent non seulement la qualité de l'eau mais de toute la biodiversité des bassins en appauvrissant des milieux déjà fragilisés par la réduction des espaces naturels.



Bassins versants

Source: <http://eau.seine-et-marne.fr/caracteristiques-generales>

2.4 Pollution de l'air

A. Le bilan carbone de la région Île-de-France²⁵

Les « émissions des Franciliens » s'élèveraient à près de 25 millions de tonnes équivalent carbone soit 64 % du bilan global français. Les activités les plus émettrices de gaz à effet de serre sont celles qui consomment le plus d'énergies fossiles (pétrole et gaz) et en conséquence les transports de personnes et de marchandises ainsi que le chauffage des bâtiments (résidentiels et activités économiques), elles constituent près de ¾ des émissions globales.

La loi de programme du 13 juillet 2005 exige de diviser par quatre les émissions de CO₂ (TeqC²⁶ d'ici 2050 en France.

Bilan carbone détaillé par activité dans la région Ile-de-France

Émissions en TeqC par secteurs d'activités économiques en Île-de-France :

- **Transport aérien de passagers** : 12 541 673 (soit 32,6 %) (transport des touristes et résidents par avion),
- **Voitures particulières** : 4 996 436 (13 %) (transport des résidents et non résidents en voiture),
- **Résidentiel** : 4 034 708 (10,5 %) (chauffage, eau chaude sanitaire électricité),
- **Matériaux entrants, partiel** : 3 970 407 (10,3 %) (matériaux découlant de la fabrication des OM, des engrais et des machines agricoles),
- **Tertiaire** : 3 003 129 (7,8 %) (électricité, chauffage, eau chaude sanitaire),
- **Fret routier** : 2 999 844 (7,8 %) (transports de marchandises en camion et VUL),
- **Fret aérien** : 1 789 276 (4,6 %) (transports de marchandises par avion),
- **Production d'énergie** : 1 741 854 (4,5 %) (production d'électricité, chauffage, pétrole),
- **Procédés industriels** : 1 362 777 (3,5 %) (industries manufacturière, agroalimentaire, procédés de production),
- **Bâtiments** : 723 952 (1,9 %) (construction annuelle de maisons et d'immeubles),
- **Routes et ouvrages concédés** : 424 866 (1,1 %) (construction de routes et de parkings),
- **Services de transport** : 383 665 (1 %) (transport en commun routier et ferroviaire),
- **Déchets** : 300 537 (0,8 %) (déchets ménagers, eaux usées),
- **Agriculture** : 195 580 (0,5 %) (activité agricole pour la culture et l'élevage),
- **Fret fluvial** : 45 608 (0,1 %) (transport de marchandises par la voie d'eau).

L'agriculture n'est responsable que de 0,5% des émissions de la région mais les engrais et grands machines agricoles représentent 10,3% des émissions. L'activité agricole joue donc un rôle non négligeable pour la réduction des émissions de la région.

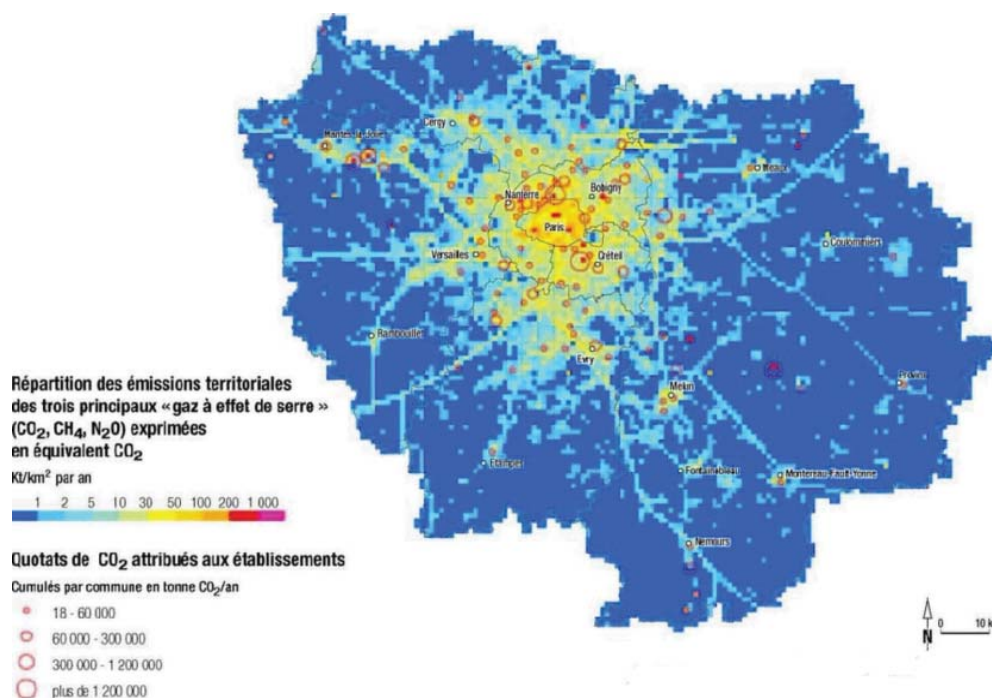
B. Les enjeux liés à la pollution en Seine et Marne

1- Près de 60% des émissions sont liées aux activités de seine-et-marnais qui consomment des biens et services, se déplacent, se logent, et de fait sont à la fois fortement émetteurs et vulnérables économiquement.

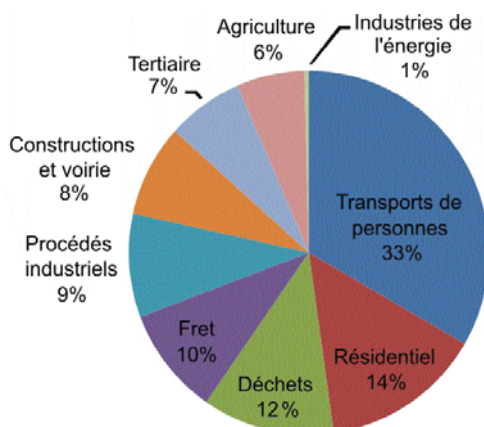
2 - Les acteurs économiques et publics sont responsables de 40 % des émissions du territoire, à travers la production des biens et des services, leur transport, la gestion du patrimoine privé et public (bâti, routier, infrastructures...). Les spécificités seine-et-marennaises sont en partie liées à l'agriculture (6 % des émissions, soit 725 000 teq CO₂ contre 0,5% régional) notamment du fait du modèle agricole intensif très mécanisé (CO₂), de l'usage d'engrais (azote) et en moindre mesure les émissions provenant de l'élevage (méthane).

²⁵ La méthode Bilan Carbone® permet d'évaluer les gaz à effet de serre émis par toute unité fournissant un produit ou un service. Chaque gaz à effet de serre possède un « pouvoir de réchauffement global » qui quantifie son « impact sur le climat ».

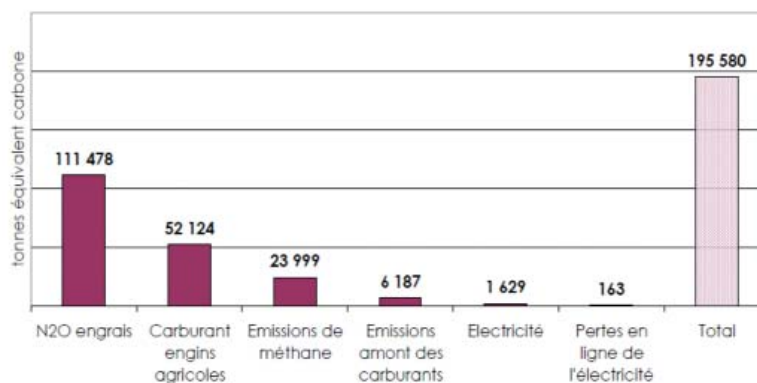
²⁶ tonne équivalente en CO₂



Repartition des émissions territoriales des trois principaux "gaz à effet de serre"
 Source: Emission de GES, situation 2000, AIRPARIF



Pourcentage de chaque activité dans la pollution Seine et marennaise
 Source: J.M.Stéphan



Emissions liées aux activités agricoles
 Source: IAU, Conseil régional

L'objectif national de réduction de 25 % des émissions en 2050 revient à alléger de 4,1 millions de teq CO₂ le poids des émissions seine-et-marennaises en 10 ans. Pour illustrer l'effort à consentir, cette réduction équivaut à l'ensemble des émissions liées au transport de personnes sur le territoire (33%). L'enjeu est de taille et les pratiques devront s'adapter dans une perspective de qualité environnementale ainsi que de durabilité des activités.

D'autres nuisances : les déchets solides et les déchets agricoles :

Le secteur du bâtiment et travaux publics (BTP) est la première cause de production de déchets dans la région, entre 20 et 30 millions de tonnes, près de 2 /3 du total, abondants, encombrants, pesants mais théoriquement inertes. 3 millions de tonnes sont traités, broyés et reviennent sur le marché (10%), le reste est enfoui ou stocké sous forme de merlons (petites collines qui bordent les routes). Le département de Seine-et-Marne reçoit tout les ans plusieurs tonnes de gravats en provenance de notamment de Paris et la petite couronne. Le remplacement du béton armé par du bois serait un moyen de réduire les déchets.

Les déchets agricoles correspondent à 1.2 millions de tonnes soit 3% du total, le choix des variétés et les techniques peut diminuer les quantités de paille et de fanes produites. Ces déchets sont en général brûlés ou broyer sur place, mis à part le plastique et fer.

2.5. L'agriculture peut-elle jouer un rôle dans le compostage ?

Le co-compostage à la ferme est un mode de gestion de proximité des déchets verts d'une collectivité par un groupe d'agriculteurs éleveurs, en compostage avec leurs effluents d'élevage, le plus souvent les déchets sont : tonte, élagage, entretien des jardins.... Participer à une opération de co-compostage à la ferme peut présenter plusieurs intérêts non négligeables pour l'agriculteur.

- **Un intérêt agronomique** : c'est une modification des propriétés agronomiques de l'effluent d'élevage. Par rapport à l'effluent initial (fumier, fientes, lisier...), la disponibilité de l'azote dans le co-compost est moins rapide, et le carbone est plus stable. Le pouvoir d'amendement organique du compost est plus important. Un atout pour entretenir ou améliorer la structure des sols qui en profiteront.
- **Un intérêt sociétal** : c'est une opportunité de dialogue et de partenariat avec une collectivité territoriale. L'agriculteur réalise un acte citoyen positif, puisqu'il participe au recyclage des déchets verts de la collectivité et/ou des professionnels paysagistes concernés.
- **Un intérêt financier** : c'est une rémunération du travail de composteur-recycleur. L'agriculteur participe activement à l'opération de recyclage du déchet vert. A ce titre, il doit être dédommagé par la collectivité au titre du service rendu de compostage et/ou d'épandage.
- **Un intérêt réglementaire** : ce sont des contraintes d'épandage allégées. Un co-compost déchet vert - effluent d'élevage est un produit stabilisé, dont la charge pathogène est fortement réduite, et dont les distances d'épandage aux tiers sont plus faibles que pour l'effluent brut.
- **Un intérêt technique** : c'est d'une part une maîtrise du risque d'odeurs lors de la phase de compostage, et d'autre part une simplification de la phase d'épandage. Risque limité d'odeurs.

Dans ces opérations, quels types de déchets organiques de collectivités ou d'industries sont mélangés aux effluents d'élevage?		
Déchets verts de collectivités	34	64,2%
Déchets verts professionnels (paysagistes, pépiniéristes)	12	22.6%
Déchets végétaux d'industrie	3	5.7%
Biodéchets triés à la source	2	3.8%
Autres	2	3.8%
Total	53	100%

Matières premières co-compostées
Source: chambre d'agriculture région PACA

Résultat de l'enquête sur co-compostage réalisé par le réseau de chambres d'agriculture, 2006²⁷

Qui dit co-compostage à la ferme dit mélange d'un effluent d'élevage avec un déchet organique non agricole, le plus souvent substrat carboné

Deux opérations co-compostent à la ferme des biodéchets triés à la source

Côté effluents d'élevage, on note:
des fumiers de bovins (32 départements)
des fumiers de volaille (7 départements)
des lisières de porc (10 départements)
mais également dans une moindre mesure des fumiers de cheval, lapin, chèvres, ovins

En comparaison avec le tonnage total de déchets verts compostés en France estimé à 3.7 millions (chiffres MEDD 2005), les opérations de co-compostage à la ferme recensées dans cette étude ne représentent que 170.000 tonnes, soit 4.5%

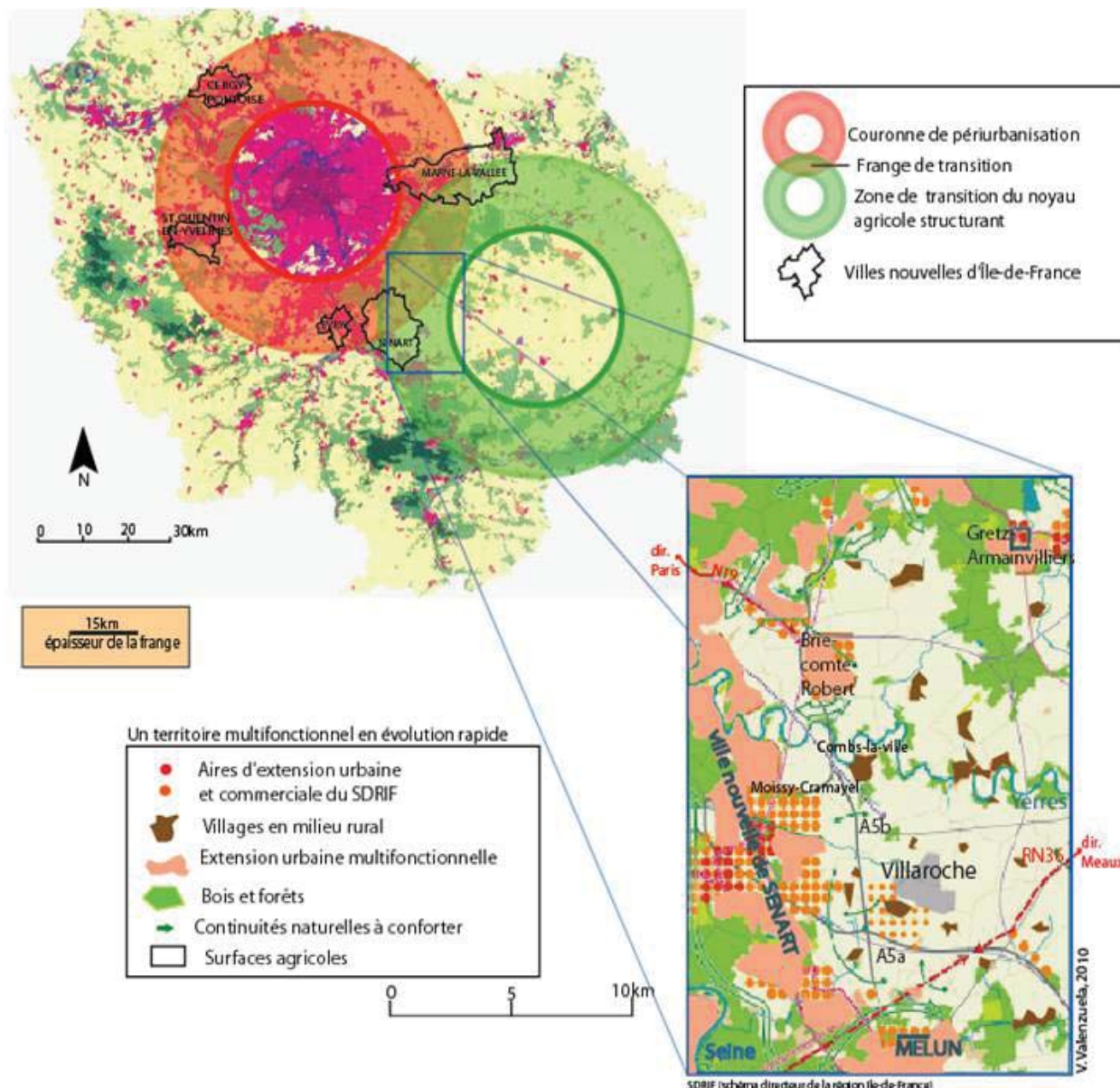
27 <http://paris.apca.chambagri.fr/co-compostage/>

3

LA STRUCTURE URBAINE DU TERRRITORE

Ce territoire fut, depuis le temps des comtes de Champagne, très peuplé et très convoité. Sa position de carrefour entre plusieurs routes allant du Benelux vers Lyon et Milan développa les bourgs et les marchés. Par la suite, les voies ferrées et l'arrivée des routes goudronnées ont poussé l'extension de la capitale vers le sud-est notamment à partir des années 70 avec la création des villes nouvelles (deux en Seine et Marne). Le paysage urbain devint une agglomération de projets urbains au milieu des champs sans cohérence d'ensemble, sans urbanité ni ruralité, avec pour épine dorsale les routes et autoroutes.

Les projets d'extension urbaine se poursuivent, le SDRIF donne au plateau de Melun-Sénart le rôle d'absorber une partie importante de la croissance résidentielle, commerciale et logistique de l'Île-de-France.



Interface seine-et-marnaise entre front urbain et pénétrante agricole
Source: v. Valenzuela

La carte du SDRIF prévoit une urbanisation continue reliant Sénart et Melun, ainsi que Sénart vers l'aérodrome de Villaroche. Plus au nord, la commune de Brie-Comte-Robert est déjà reliée à Paris par un bras venant de Mandre-les-Roses et connaît une extension résidentielle vers le sud le long de la francilienne. Le projet de gare TGV à proximité de Villaroche viendrait repousser la limite urbaine davantage vers l'est. L'espace agricole à proximité de la frange urbaine est par conséquent fortement fragilisé.

3.1. Melun et Sénart, des villes structurantes du territoire seine-et-marnais



Le plateau de Melun-Sénart
Source: Atlas des paysages de Seine et Marne



Sénart: Ville nouvelle
Source: EPA sénart

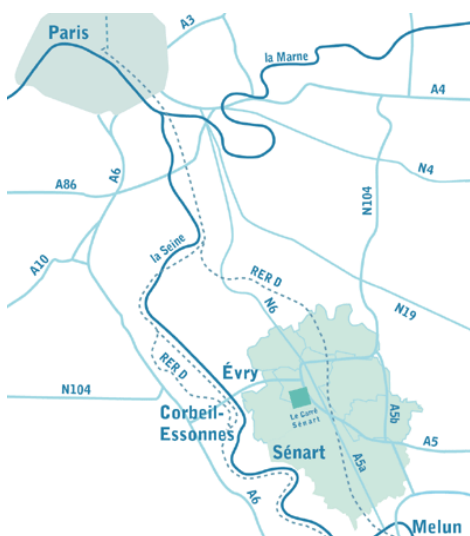
A. Ville nouvelle de Sénart

L'État est l'acteur initial du projet de ville nouvelle de Sénart dans les années 60'. Il veut maîtriser le développement de Paris. C'est le début d'un urbanisme prospectif qui énonce de grandes lignes d'aménagement au niveau régional. En 1960, la parution du Plan d'aménagement et d'organisation général de la région parisienne (PADOG) dote Paris d'un outil de régulation de sa croissance, avec pour objectif la limitation démographique et physique du développement de la capitale comme de sa proche banlieue. Publié en 1965, le Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU), commandité par Paul Delouvrier, a pour dispositif central la création de cinq villes nouvelles autour de Paris : **Cergy-Pontoise au nord-ouest, Marne-la-Vallée à l'est, Tigery-Lieusaint (futur Sénart) et Evry au sud-est et Saint-**

Quentin-en-Yvelines à l'ouest.

Pour mettre en pratique les principes énoncés, l'État acquiert d'une part une grande partie du foncier des futures villes et d'autre part, met en place des Établissements Publics d'Aménagement des Villes Nouvelles (EPAVN), transformés en EPA par la suite (cf. fiche problèmes fonciers). Créé par décret en 1973, l'établissement public de Sénart est un maître d'ouvrage qui opère sous tutelle de l'État et sous contrôle de collectivités locales. Il va devoir mettre en œuvre les préconisations du nouveau SDAU de 1975 :

« Le SDAU de Melun-Sénart, contrairement aux autres villes nouvelles, ne prévoit pas avant 1985 la création du centre principal. La ville de Melun, qui est comprise dans le SDAU, doit servir d'appui aux urbanisations à venir puisque aussi bien elle exerce déjà en tant que chef-lieu du département de Seine-et-Marne, des fonctions suffisamment diversifiées. Melun-Sénart est une organisation de hameaux qui n'auront pas leur vie propre. L'agglomération melunaise est un type d'urbanisation réussie et qui a une zone industrielle



localisation de Sénart
Source: <http://www.epa-senart.fr/>

exemplaire». (Propos tenus par le préfet de Seine-et- Marne et rapportés par Bédarida, 1999).

Ville pour le futur, Sénart n'a pas le droit d'être un véritable projet moderne comme ses sœurs qui développent par exemple un urbanisme de dalles (Cergy-Préfecture ou Noisy-le-Grand). Elle doit se trouver d'autres théories urbaines et architecturales pour exister. Michel Lefebvre et Witold Zandfos, deux architectes qui travaillent alors pour l'EPA, proposent de mettre en œuvre la théorie de « la greffe urbaine ».

Sénart se développe par Zones d'Aménagement Concerté (ZAC). La promotion immobilière privée investit dans les ZAC. Celles-ci donnent, lotissement après lotissement, figure à la ville. C'est un grand projet pavillonnaire qui se réalise. La ville verte, construite dans les champs, est une utopie accessible et abordable.

Cette greffe urbaine donne forme à une *entre-ville*, la ville prend une structure apparemment diffuse et désordonnée de domaines urbains très différenciés, d'où émergent des îlots singuliers, au tracé géométrique. Une structure sans aucune centralité, mais qui offre une multitude de zones, de réseaux, nœuds, plus ou moins fortement spécialisés²⁸.

Sénart en chiffres

Sénart se développe sur 12 560 hectares (dont 2 000 hectares de forêt) soit la superficie de Paris et du Bois de Boulogne réunis.

POPULATION

- 116 000 habitants (estimation EPA Sénart 2009) dont 56 000 actifs, une des populations les plus jeunes d'Ile-de-France. 130 000 habitants attendus à l'horizon 2015
- 1/3 des habitants a moins de 20 ans et 2/3 moins de 40 ans²⁹

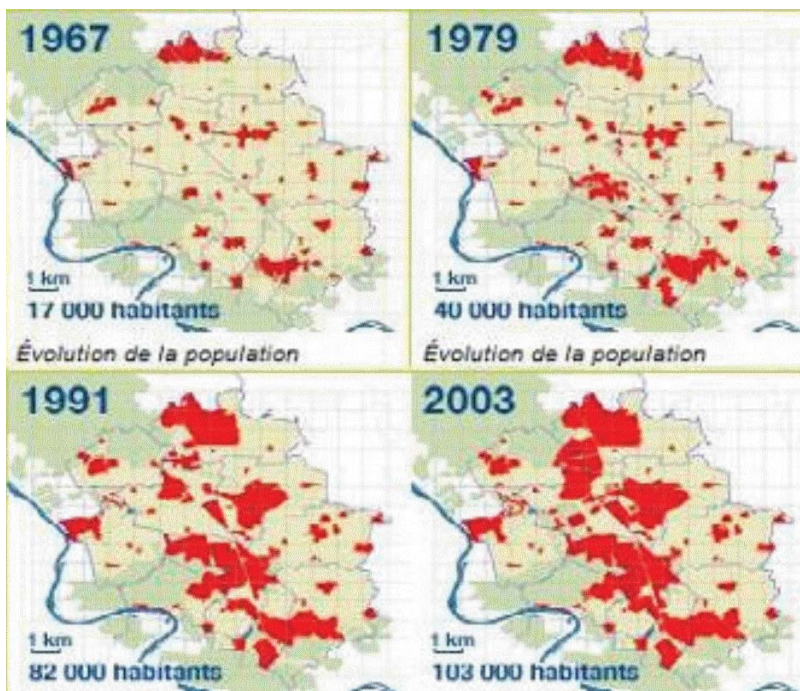
D'une superficie totale de 12 560 hectares, Sénart comptait 112 373 habitants au recensement de 2007, soit une densité de près de 895 hab/km², encore faible en comparaison des autres villes nouvelles de la région, bien que la population ait déjà été multipliée par cinq depuis le début des aménagements.

Nombre d'habitants de Sénart (partie Seine-et-Marne et Sénart –en-Essonnes) par commune

Communes	1968	1975	1982	1990	1999	2007
Cesson	2 283	4 948	7 522	7 878	7 699	7 728
Combs-la-Ville	6 192	11 093	13 759	19 973	20 953	21 450
Lieusaint	800	657	510	5 200	6 365	9 783
Moissy-Cramayel	2 364	3 172	5 195	12 263	14 298	16 932
Nandy	349	327	1 548	5 429	6 159	5 903
Réau	497	525	509	663	705	1 009
Savigny-le-Temple	828	2 881	11 835	18 520	22 339	26 905
Vert-Saint-Denis	2 799	3 896	4 458	7 368	7 493	7 081
Sénart-Ville Nouvelle	16 112	27 499	45 336	77 294	86 011	96 791
Morsang-sur-Seine	159	162	287	350	380	512
Saint-Pierre-du-Perray	611	1 360	1 849	3 342	5 801	7 818
Saintry-sur-Seine	1 909	3 046	3 642	4 929	4 998	5 190
Tigery	472	430	439	1 140	1 257	2 062
Sénart en Essonne	3 151	4 998	6 217	9 761	12 436	15 582
TOTAL	19 263	32 497	51 553	87 055	98 447	112 373

²⁸ Thomas Sieverts, 2004

²⁹ http://www.epa-senart.fr/docs/30_ans.pdf



Évolution de la population entre 1967 et 2003 (Sénart 77)
Source: EPA Sénart

ACTIVITÉS

Sénart compte près de 2 900 entreprises, 40 000 emplois, 56 000 actifs, soit un taux emplois/actifs d'environ 0,71.

HABITAT

38 000 logements dont 2/3 de maisons individuelles, 65% de propriétaires, 30% de logements sociaux.

ÉQUIPEMENTS D'ÉDUCATION

- 49 groupes scolaires,
- 14 collèges,
- 6 lycées,
- 1 centre universitaire rattaché à l'université de Paris 12 comprenant 1 IUT avec 7 DUT et 18 licences professionnelles,
- 3 UFR (Unité de Formation et de Recherches) avec des formations allant de la licence au master, et un premier cycle de langues étrangères appliquées (L.E.A.), accueillent 27 000 élèves dont 2 100 étudiants.

Les tournants de l'aménagement

En 1983, Melun et sept autres communes quittent le projet de ville nouvelle. En 1985, le SDAU de 1975 arrive à son terme et le grand projet Sénart peut sortir de quarantaine. Un concours international d'urbanisme est alors organisé, il donnera les lignes directrices pour l'avenir de la ville nouvelle.

Les projets proposés ne seront jamais réalisés mais les orientations d'aménagement resteront comme lignes directrices pour l'urbanisation³⁰.

³⁰ In Emeric Lambert, « Faire la ville suburbaine », Article - revue de sciences humaines [Enligne], 5 | 2009, mis en ligne le 25 avril 2010. URL : <http://articulo.revues.org/1393>

LES ACTEURS DE LA VILLE NOUVELLE

L'EPA Sénart

L'Établissement Public d'Aménagement de la ville nouvelle de Sénart.

L'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial est placé sous la tutelle du Ministère de l'Équipement. Il a pour mission d'aménager et de développer la ville nouvelle de Sénart. Il conçoit et aménage les nouveaux quartiers et les parcs d'activités pour l'accueil de nouveaux logements et de nouvelles entreprises.

<http://www.epa-senart.fr/>

Les SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

Les SAN, structures intercommunales, (un sur le territoire de Seine-et-Marne et un sur celui de l'Essonne), sont compétents notamment en matière de programmation (études, convention de développement avec l'État pour un équilibre urbanisation/logement/transport), d'urbanisme (élaboration et révision du schéma de cohérence territoriale, suivi des dossiers de ZAC), de réalisation et gestion d'équipements communs (maîtrise d'ouvrage de superstructures rendues nécessaires par l'urbanisation). Les équipements concernés sont essentiellement d'ordre culturel, sociaux, sportifs, scolaires.

SAN de Sénart Ville Nouvelle (77)

Cesson, Combs-la-Ville, Lieusaint, Moissy-Cramayel, Nandy, Réau, Savigny-le-Temple, Vert-Saint-Denis.

Principaux axes des projets :

Le projet emmené par Alain Sarfati et Witold Zandfos propose :

- selon l'axe de l'allée royale nord-sud une zone d'enseignement,
- selon l'axe de la RN6 une zone d'activité,
- selon l'axe est-ouest une zone de jardin.

Coop Himmelblau, l'autre groupe lauréat du concours, propose un projet inspiré par le processus chaotique de formation de l'univers urbain. Basé sur les infrastructures, le projet propose de percuter des routes, des immeubles de grande hauteur et des pavillons. Pour les concepteurs, la ville est un événement explosif.

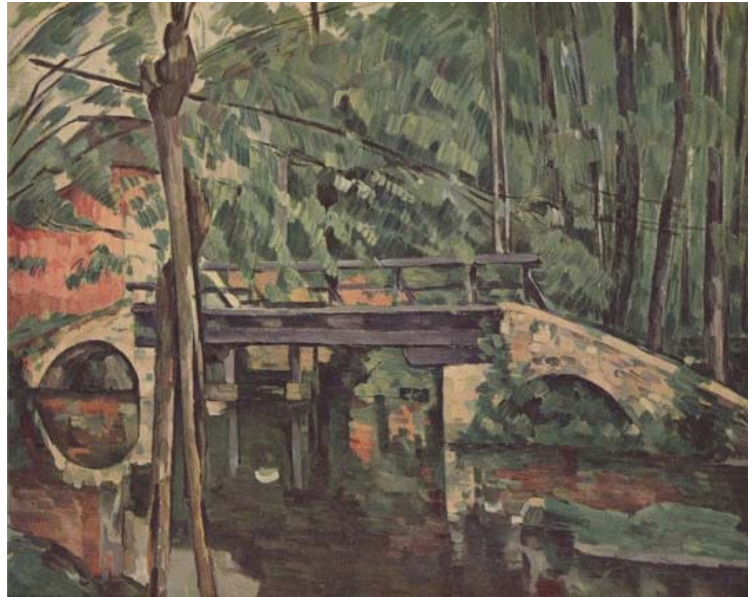
Ainsi, les deux projets exposent les ambiguïtés de la ville nouvelle : devenir une ville métropolitaine et rester une ville de jardins. Le projet Sénart est l'utopie d'une métropole suburbaine.

B. MELUN

Melun, ville historique et préfecture du département, est la troisième ville la plus peuplée de Seine-et-Marne avec 37 663 habitants en 2006. La ville s'étend de part et d'autre de la Seine avec un patrimoine architectural et historique concentré sur l'île Saint-Etienne.

Actuellement, plusieurs projets de réaménagement sont en cours d'étude et réalisation.

Le quartier de la gare (RER et trains régionaux) devrait être ainsi complètement réaménagé. De même un nouvel hôpital regroupant l'actuel hôpital de Melun et la clinique **Melun vu par Cézanne** les Fontaines devrait ouvrir en 2014 sur un site au nord de la ville.

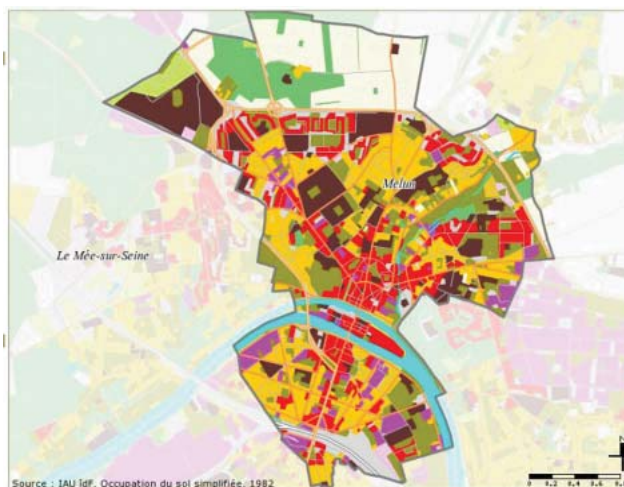


Melun vu par Cézanne

Source: <http://fr.topic-topos.com/image-bd/pont-de-maincy-melun.jpg>

Un éco-quartier est aussi planifié dans la partie nord, l'extension se fait sur des terrains agricoles.

Mode d'occupation du sol en 1982 et 2003

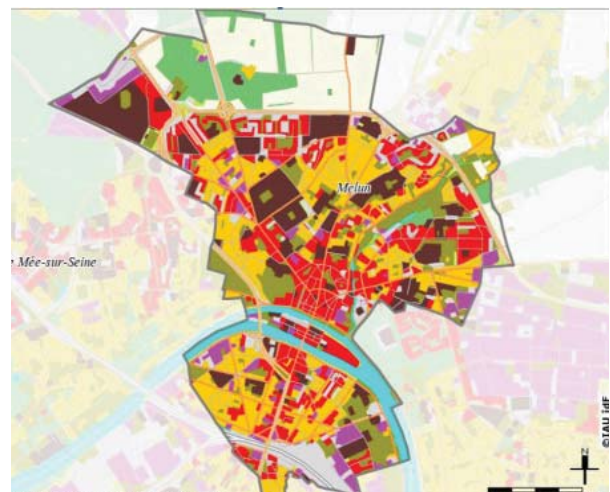


Source : IAU IdF, Occupation du sol simplifiée, 1982

Légende	
Transport	Occupation du sol simplifiée
Autoroutes	Bois et forêts
Nationales	Cultures
Voies ferrées	Autre rural
Départementales	Urban ouvert
Réseau routier	Habitats individuels
	Habitats collectifs
	Activités
	Equipements
	Transports
	Chantiers et constructions

Mode d'occupation du sol en 1982

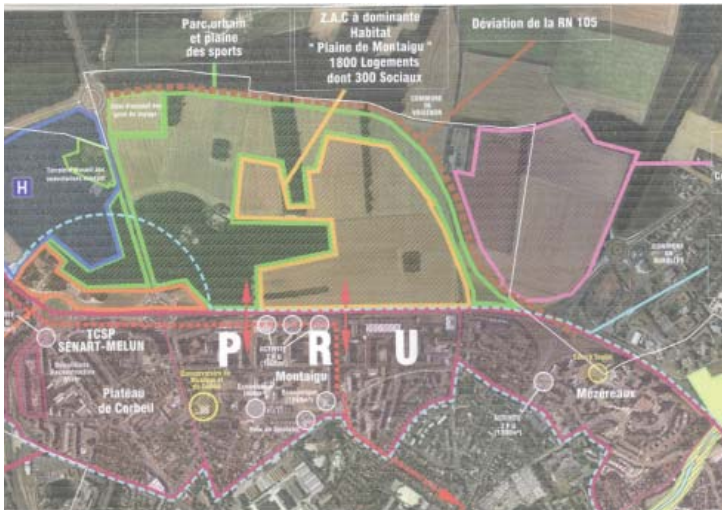
Source: AIU, IdF occupation du sol simplifiée 1982



Source: AIU, IdF occupation du sol simplifiée 2003

Mode d'occupation du sol en 2003
Source: AIU, IdF occupation du sol simplifiée 2003

Projets d'extension de Melun par éco quartier vers le nord et construction d'un hôpital



Projets d'extension de Melun par éco quartier vers le nord et construction d'un hôpital
Source : F.Tirot, 2009

Le projet d'aménagement du nord de Melun compte un hôpital, un parc urbain, la construction de 1800 logements sociaux et la réalisation d'un éco quartier, en plus d'un projet de rénovation urbaine (PRU) dans les quartiers de logements sociaux de Montaigu (1140 logements) et dans la ZUP du quartier de l'Almont (3190 logements) toute deux construite dans les années 60 et 70 (en bas de la photo).

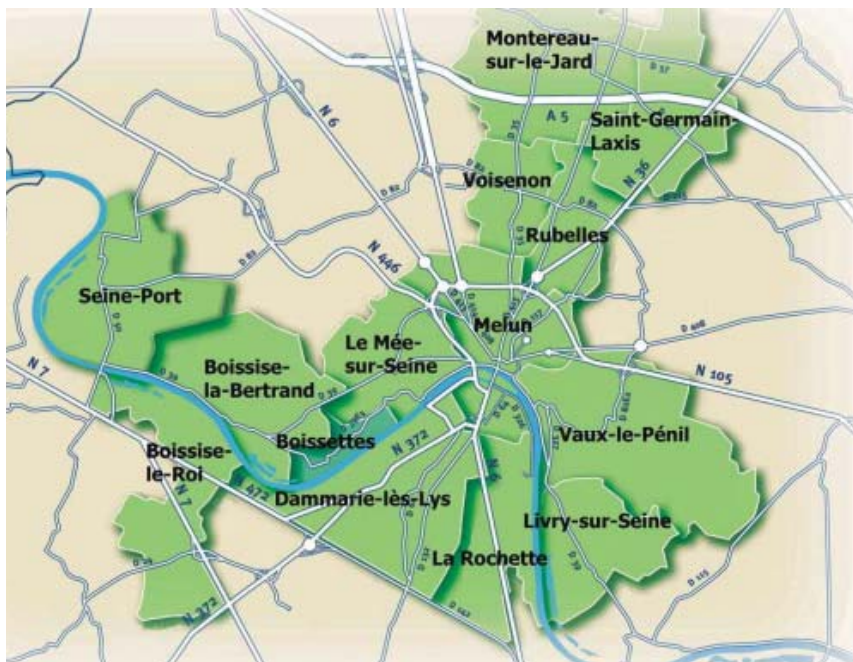
La ville de Melun fait partie du groupement de communes « Melun-Val de Seine » qui compte 14 communes et un total 105 410 habitants.

Chiffres de l'agglomération Melun-Val de Seine

105 410 habitants,
9 663 hectares, 1/3 d'espaces verts et boisés,
40 km de berges de Seine,
5 200 entreprises,
47 000 emplois,
45 000 logements,
14 communes : Boissettes, Boissise-la-Bertrand, Boissise-le-Roi, Dammarie-lès-Lys, Livry-sur-Seine, Le Mée-sur-Seine, Melun, Montereau-sur-le-Jard, La Rochette, Rubelles, Saint-Germain-Laxis, Seine-Port, Vaux-le-Pénil et Voisenon.

Le territoire de Melun- Val de Seine

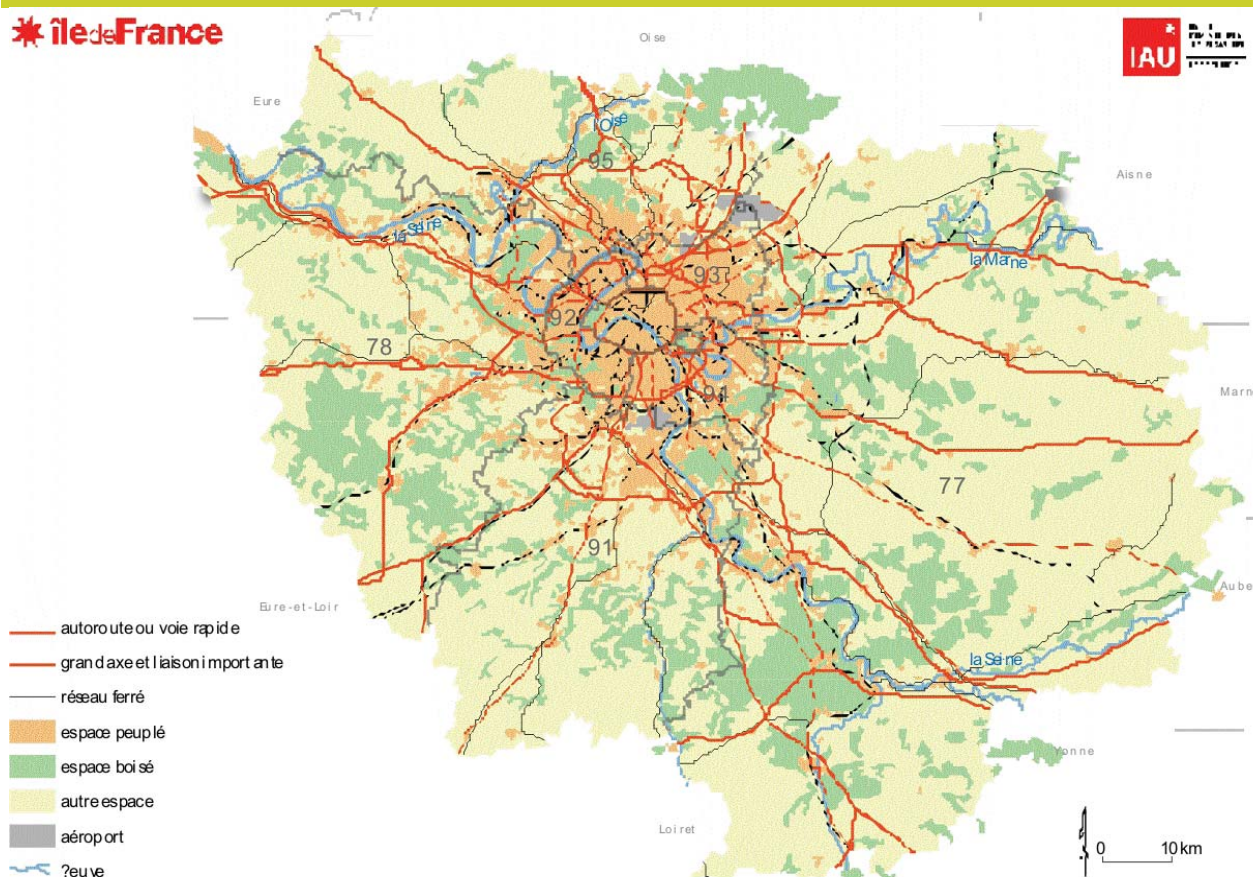
Les deux groupements de communes totalisent plus de 220 000 habitants et plus de 100 000 actifs. Avec des caractéristiques très différentes : une ville historique, une ville nouvelle, des bourgs ruraux, des hauts lieux touristiques, des grandes exploitations céréalières, ce territoire est complexe. Les axes de communications établissent le lien entre ces territoires qui se tournent souvent le dos.



Le territoire de Melun-Val de Seine
Source: http://www.ville-melun.fr/melun/acces_directs/melun_val_de_seine

3.2. Les infrastructures de transports favorisent le développement et l'extension de la métropole

ile de France



Les transports d'Île-de-France
Source: IAU

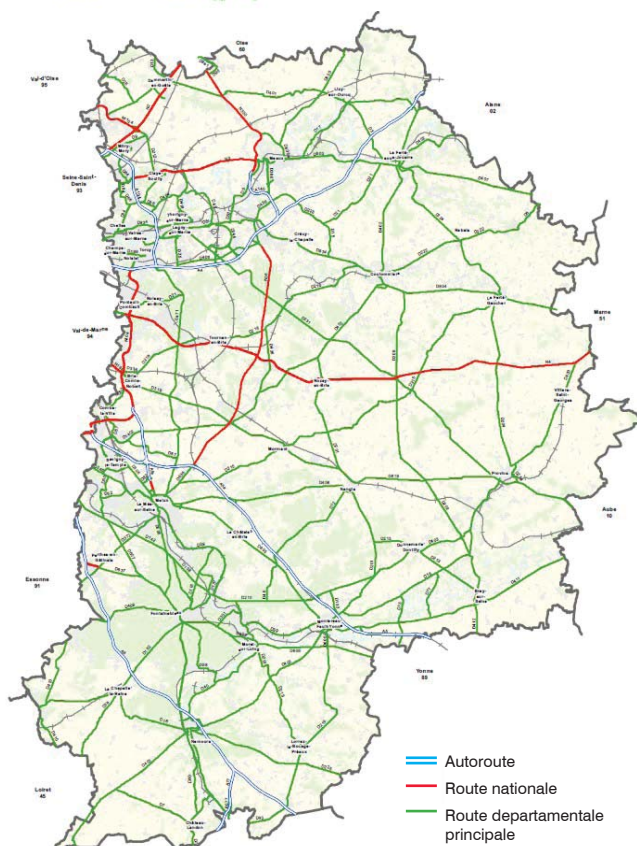
Le territoire de Seine-et-Marne est bien desservi par les routes, autoroutes et chemin de fer. Les axes routiers structurent le territoire et préfigurent les espaces ruraux et urbains.

Les liaisons ferrées partant des gares de Lyon et d'Austerlitz (ligne RER D) en longeant la Seine ont permis une forte industrialisation de la vallée, relayée par l'essor des fonctions logistiques.

Les autoroutes A6 et A5 et les grandes rocade routières (A86, Francilienne, RN6, RN7) ont guidé l'expansion de l'agglomération centrale vers le sud-est, notamment autour du pôle de Créteil, de la ville nouvelle de Sénart, jusqu'à la ville historique de Melun. Cette expansion urbaine a été accompagnée par le RER, qui emprunte le réseau ferré existant.

A. De grandes voies radiales essentiellement centrées vers Paris

L'ossature du réseau national, traditionnellement orientée vers la capitale, a été doublée par un réseau d'autoroutes et de voies rapides.



Réseau routier départemental de Seine-et-Marne
Source: eau.seine-et-marne.fr

B. Un maillage assez dense de voies favorisant la desserte locale.

Le territoire seine-et-marnais est sillonné d'un vaste réseau de routes départementales et communales.

C. La faiblesse des liaisons nord-sud

A l'exception de la partie Ouest du département, où plusieurs axes, partiellement saturés, existent, la Seine-et-Marne ne dispose pas d'itinéraires Nord-Sud adaptés aux besoins d'échanges grandissants notamment entre Meaux et Melun, mais aussi entre le Sud Seine-et-Marne et la Brie.

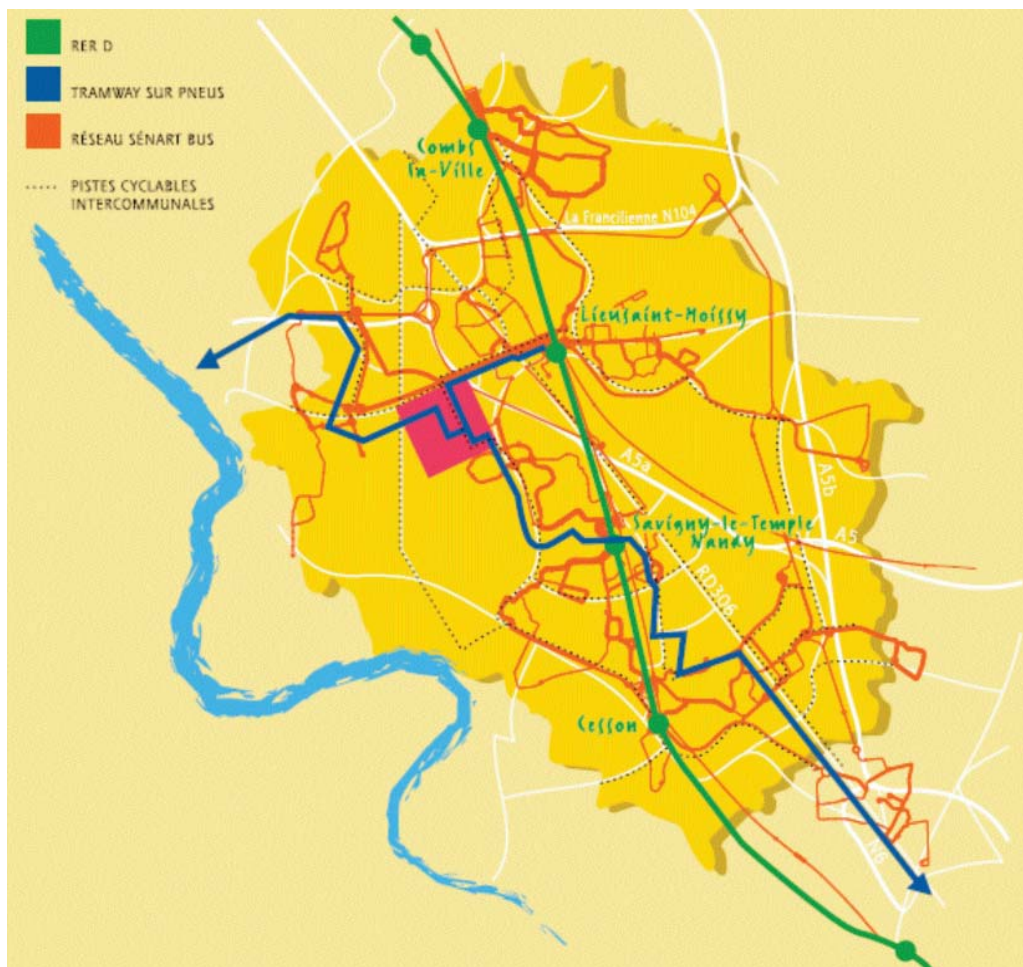
D. Faiblesse des transports en commun

Les liaisons en transports en commun sont compliquées et très lentes.

Un Tram-bus a récemment été mis en place pour faire la liaison entre les deux villes nouvelles du sud-est parisien Sénart et Corbeil.

Le réseau de pistes cyclables est entrecoupé, il n'y a pas de continuité entre est et l'ouest, ni entre nord et sud mise à part l'allée royale. La circulation est pensée à l'intérieur de chaque ville sans liaison entre elles. On constate par ailleurs que le réseau ne pénètre pas l'espace rural.

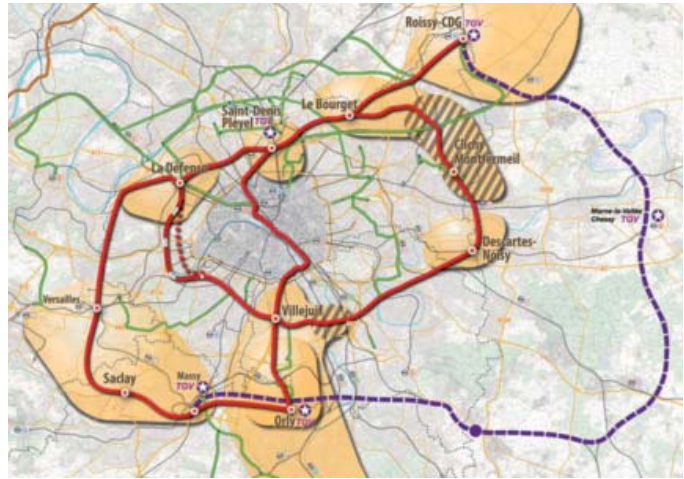
Dès l'antiquité, le territoire est sillonné par des voies romaines dont la principale ralliait Senlis par Chailly-en-Brie et Meaux. Au moyen-âge, parmi le réseau très dense des chemins médiévaux, aucune grande route n'émerge véritablement sur l'axe des foires de Champagne et de Brie. C'est essentiellement aux XVIIème et XVIIIème siècles que furent réalisés les principaux axes connus aujourd'hui et en particulier les liaisons transversales, Melun - Fontainebleau et Melun - Meaux



Projets de transports en commun pour Sénart en 2015
Source: EPA sénart



Les pistes cyclables de Sénart
Source: iledefrance.fr



Le réseau de transport du grand Paris Source: <http://www.lemoniteur.fr/133-amenagement/article/actualite/683040-reseau-de-transports-du-grand-paris-preemption-et-expropriation-envisagees-autour-des-gares>

E. Le réseau de transport du grand Paris

Dans le nouveau projet du Grand Paris, les gares sont vouées à devenir des lieux de vie où l'on mélange transport (covoiturage vélos...), commerce et commercialisation de produits agricole (distribution de paniers, livraison des courses). Par ailleurs, une gare de TGV est prévue entre Brie-Comte-Robert et Villaroche

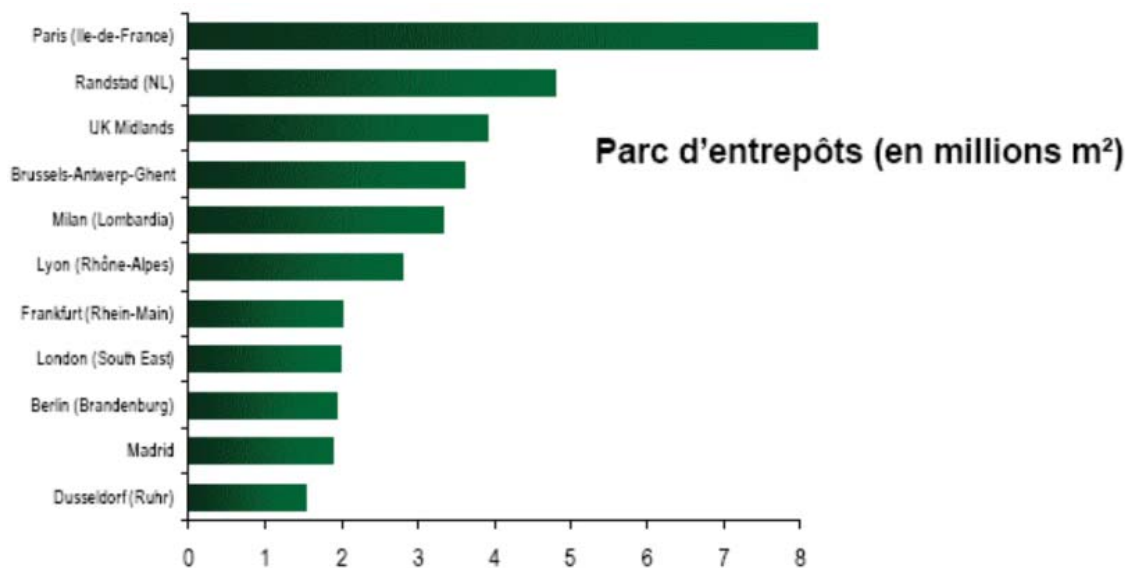
F. Transport, logistique, territoire

Le bassin parisien a un positionnement privilégié dans l'Europe du nord-ouest où les ports maritimes jouent un rôle essentiel dans la structuration des flux. L'Île-de-France, premier pôle de consommation du pays attire les flux de marchandise, structurés par les infrastructures routières et en moindre mesure ferrée.

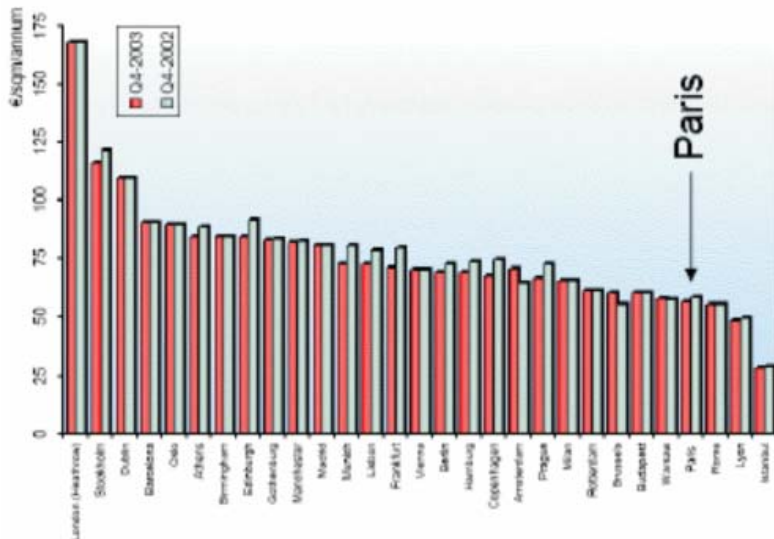
L'Île-de-France joue un triple rôle, celui de plate-forme d'échanges à vocation internationale, nationale et celui de plate-forme de distribution régionale.

Le transport reste une composante primordiale des opérations logistiques, les sites logistiques s'implantent sur les principaux axes de circulation (les carrefours des métropoles) : densité et qualité du réseau.

La seine et marne accueille de nombreuses activités logistiques. Le département, situé aux portes de paris et dans l'axe Paris (1ère plateforme logistique au niveau européen) -Lyon (5ème) possède un réseau de transport dense et diversifié. La ville nouvelle de Sénart est une terre d'accueil pour ces activités qui s'installent sur des terrains récemment urbanisés. Le paysage des grandes cultures des portes de la Brie



Parc d'entrepôts en Europe
Source: www.seine-et-marne-invest.com



Loyers particulièrement bas en France, même en Île-de-France
 Source: club de la logistique seine -et -Marne

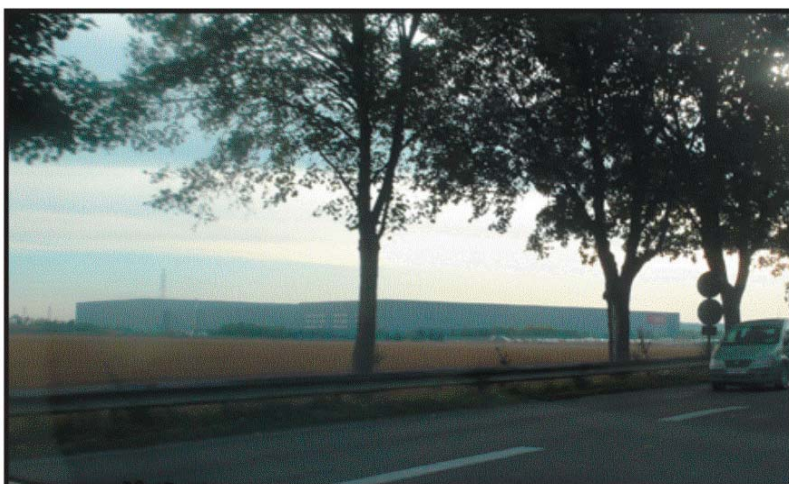
est donc entrecoupé d'entrepôts et hangars logistiques clairsemés sur le territoire. Le transport urbain des marchandises et la logistique urbaine restent des mondes sous optimisés où quelques secteurs innovants coexistent avec beaucoup d'opérations routinières.

Exemple de projet logistique

Les projets logistiques se situent à proximité des voies de communication à l'entrée des villes ou dans des zones commerciales consolidées. Les hangars sont construits sur les terrains de réserve de Sénart, ces terres agricoles sont une réserve de développement pour la ville nouvelle qui entretient des baux précaires avec les agriculteurs en attente de projets d'urbanisation.



Parc d'activité de Sénart
 Source: EPA Sénart



Hangar logistique de Sénart
 Source: A.C.Werquin

3.3 Les projets de développement commercial et logistique de Sénart

Le territoire de Sénart est clairsemé de projets commerciaux et logistiques. L'objectif est désormais de créer sur Sénart un pôle de développement des technologies propres et de la construction durable.

Voici quelques un des projets en développement sur le territoire, étant le projet du Carré Sénart le plus emblématique car il est voué à devenir un centre-ville pour Sénart.

A. Carré Sénart

Pour s'inscrire dans le paysage et les mentalités, le projet reprend une à une les étapes de formation d'une ville:

- 1). Choisir un endroit en s'inscrivant entre deux forêts et l'Allée Royale,
- 2). Marquer les limites d'un territoire par un acte visible dans le paysage,
- 3). Construire une infrastructure pour viabiliser l'espace choisi : la trame.

Le projet du Carré Sénart mesure 1,4 km de côté et est redécoupé en parcelles de 120 m de côté. Il est aménagé notamment par deux grands bassins longitudinaux et de nombreux espaces verts.

En 1997, le préfet valide la création de la ZAC et autorise la poursuite du processus d'aménagement.

Le centre commercial est dit de « nouvelle génération ». Il offre un panel large : crèche, poney club, surveillance du parking, médecin, toilettes, zones de repos aménagées... Il est thématisé autour de l'idée de Nature : une grande éolienne alimente une partie du centre, les sas sont sonorisés avec des chants d'oiseaux, des empreintes d'animaux sont simulées sur le sol, un grand atrium central est planté de vrais arbres... Les visiteurs viennent au centre comme on « va en ville » pour se balader et prendre du bon temps dans un espace climatisé mais paradoxalement dédié à la nature, malgré cela c'est un centre commercial très agréable où l'on ressent un grand souci du détail et du service.

C'est un nouveau point du réseau suburbain, différent des centres existants, où vont être réunies les activités régionales. Le Carré Sénart suit cette logique. Au lieu de tenter l'impossible unification de dix communes, il ajoute une nouvelle zone, un nouveau parc suburbain.³¹



Accès au carré Sénart
Source: DR-EPA Sénart

31 Emeric Lambert, « Faire la ville suburbaine », *Articulo - revue de sciences humaines* [Enligne], 5 | 2009, mis en ligne le 25 avril 2010. URL : <http://articulo.revues.org/1393>



Vue aérienne au nord du Carré Sénart (hôtel des impôts, place des générations, restaurants et centre commercial).
Source: Carré Sénart



Sénart a fait le pari des éco-activités/écofilières, potentiellement génératrices d'emplois. Ainsi, **l'Ecopôle, site pilote** inscrit dans la politique d'éco-région, intègre dans sa conception, sa mise en œuvre et sa gestion, la protection de l'environnement.



Vue aérienne de l'ecopôle
Source: Epa Sénart



Respect de l'environnement, mutualisation des moyens et des services permettront aux entreprises d'accroître leurs performances en matière de développement durable tout en valorisant leur image, autour d'un pôle R&D formation ciblé sur l'énergie.

L'Ecopôle constitue aujourd'hui un **ensemble fonctionnel de plusieurs parcs d'activités**, regroupés sur **300 hectares**, à cheval sur 3 communes, Combs-la-Ville, Lieusaint et Moissy-Cramaye :

- **Le parc de Chanteloup**, qui accueille déjà une plate-forme logistique, réalisée par Prologis en 2005 et équipée de capteurs photovoltaïques.
- **Les sites du Charme et des Portes de Sénart**, qui accueilleront leurs premières entreprises en 2010.

Ecoactivités du pôle :

- Energie : CARDONNEL INGENIERIE, CEMM'THOMÉ, EP2E, SOFATH, SOLAR WALL, SOLEOS, SYS E.N.R, S2T, VIESSMANN.
- Gestion technique des bâtiments et des installations : AREAL.
- Eau assainissement : EAUX DE SENART, HYDRATEC.
- Ingénierie et architecture HQE: EMERAUDE, UNICITE.
- Centre de formation professionnelle en génie climatique : PRO-FORMTECH, VIESSMANN.
- Eco-conception des emballages: SOLUTIONS CARTON.
- Valorisation des déchets : AB CARTOUCHES, CETRI ENVIRONNEMENT, SVP PALETTES- BOIS DE CHAUFFAGE, VEOLIA, ENVIRONNEMENT.
- Valorisation des D3E : ATF, SCH.
- Equipement des éco-activités et du BTP : PUTZMEISTER FRANCE.
- Métrologie, ingénierie acoustique : EURUSA.



Entrepôt paris sud
Source: San Sénart , commune Combs-la-Ville

Le projet BâtirEco

La conduite du programme BATIRECO® s'appuie sur deux chantiers pilotes complémentaires. Le premier est un chantier pilote expérimental de rénovation énergétique : celui de la réhabilitation de l'ancienne gare de Brie-Comte-Robert.

Le second est un espace commercial expérimental, implanté dans la ville nouvelle de Sénart (commune de Cesson) : ce premier Espace pilote BATIRECO® vise à expérimenter en situation réelle l'offre commerciale de travaux de rénovation énergétique. Il regroupe pour démarrer une dizaine d'entreprises pionnières, volontaires et investies pour mettre au point un modèle d'offre globale adaptée aux besoins de la clientèle.



Réhabilitation de la gare de Brie-Comte-Robert
Source:batireco.fr



Le site pilote de BATIRECO à Cesson
Source: site bâtiréco

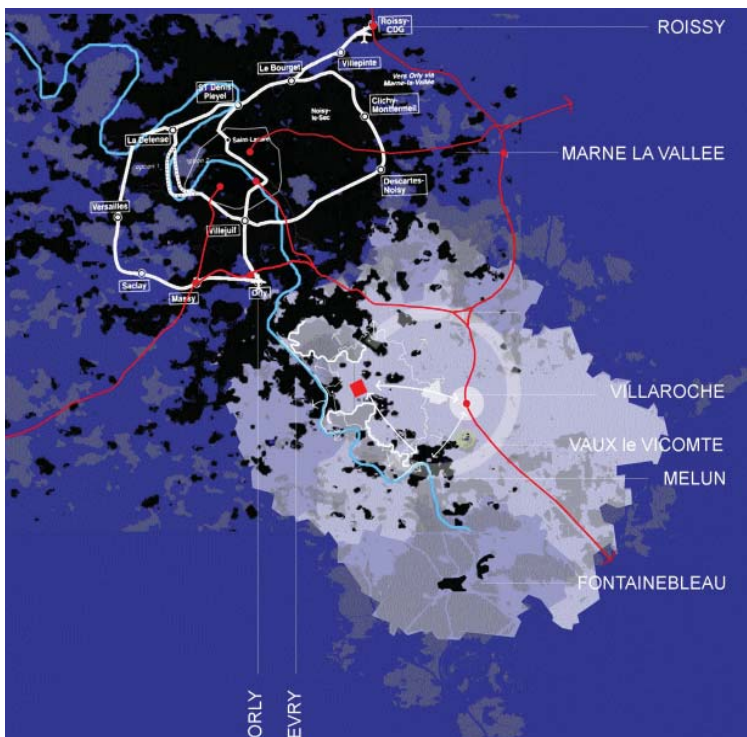
3.4. Le Site de Villaroche, avenir du territoire ?

Situé à cheval sur la ville nouvelle de Sénart et sur la communauté de Melun Val de Seine, le **pôle aéronautique de Villaroche** prendra une nouvelle dimension dans les prochaines années.

Inscrit dans le pôle de compétitivité Ile-de-France Aérospatial Technologie, il deviendra “un pôle de très haute technologie”.

Actuellement, le site accueille : le centre Snecma (filiale du Groupe SAFRAN, regroupant plus de 4000 salariés) ; l'aérodrome de Villaroche avec ses 2 pistes, sa tour de contrôle, sa station météo et ses hangars ; LH Aviation, installée depuis mars 2008, spécialisée dans la construction d'avions biplaces

Le site de Villaroche s'étend sur 450 ha plus 77 ha de bureaux. 191 ha sont à construire sans modification du PLU et une halte de TGV du sud-est de Paris est envisagé à proximité de l'aérodrome.



Situation régionale et locale de Villaroche
Source: F.Tirot

EXTRAIT DU SDRIF

Ce secteur d'environ 400 ha, situé au sud et à l'ouest de l'aérodrome de Melun-Villaroche, limité par l'échangeur A5a - A5b, et non desservi par les transports collectifs, aurait vocation à rester agricole. Mais son urbanisation est envisagée dans le cadre d'un projet cohérent et ambitieux de parc d'activité de haut niveau. Il s'agit de permettre de renforcer les atouts économiques du secteur et d'y réduire le déficit d'emplois. Ce secteur pourra s'ouvrir à l'urbanisation en vue d'y accueillir des activités de haute technologie, ou de types aéronautiques.

L'ouverture à l'urbanisation est subordonnée à la création d'une desserte en transports collectifs, en plus de la desserte routière actuellement prévue. L'urbanisation sera conçue de manière à pouvoir être phasée, la réalisation d'une ou des premières phases n'imposant pas la réalisation des suivantes.

Les mesures de prévention et/ou de compensation des impacts négatifs du projet sur l'activité agricole et l'environnement devront être définies.

L'aménagement et l'architecture des parcs d'activités devront permettre leur intégration dans le paysage agricole de la Brie et contribuer à la valorisation globale de ce territoire.

Source: Les orientations d'aménagement pour la mise en œuvre du SDRIF, p.177



Villaroche dans son territoire
Source: F.Tirot

L'environnement de l'aéroport est agricole, mais le territoire est très convoité et les projets se multiplient.



vue aérienne de Villaroche
Source: www.maps.google.fr

3.5 Brie-Comte-Robert, un pôle indépendant

Situé à 18 kilomètres au nord de Melun et à 27 à l'est de Paris, Brie-Comte-Robert est une commune de 1993 hectares, dont 1753 sont cultivés. Elle est traversée par deux cours d'eau qui sont l'Yerres et la Barbançonne.

Ville historique très importante par sa position de carrefour et ses marchés agricoles importants, elle fut capitale de la Brie française.



Carte de situation de Brie-Comte-Robert dans le département
Source: la-seine-et-marne.com

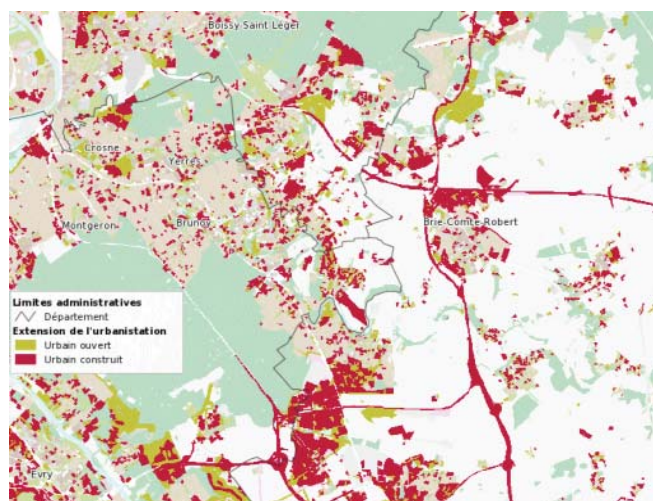
A. Croissance urbaine entre 1982 et 2003

La carte suivante synthétise en rouge l'extension de la commune de Brie-Comte-Robert entre 1982 et 2003. L'extension se fait au nord de la ville à travers l'installation de nombreuses zones d'activités. Le tracé du TGV à la fin des années 80 isola au nord un triangle de 40 ha de terres agricole qui fut désormais transformé en secteur d'activité commerciale. La carte nous indique également que l'extension résidentielle se fait sous forme d'habitat individuel sur toute la couronne autour de la ville.

B. Emploi et composition des ménages

Si on analyse les différents secteurs d'activités on constate que pour la commune de Brie-comte-robot, et plus largement pour le canton éponyme, l'agriculture est devenue une activité marginale (à l'exception de la commune de Lissy) et que bien

La ville compte aujourd'hui 17 630 habitants (estimations INSEE 2008) contre 6 000 en 1970, la croissance démographique fut stable et ne connut pas le boom des communes de Sénart pendant les années 70, mais depuis quelques années, la commune de Brie-Comte-Robert connaît une forte urbanisation du fait de la liaison rapide à Paris et de l'accès privilégié aux aéroports par la francilienne. En effet, l'inauguration de la route francilienne N104 en 1997 situe la ville dans un axe privilégié nord-sud et cette nouvelle situation redynamise la commune petit à petit. La croissance de la ville est stable. Jusqu'en 2005, il y avait encore des terrains cultivés à proximité du centre-ville, mais à partir de cette date, l'urbanisation résidentielle explose et grignote les terres agricoles du centre ville et les secteurs résidentiels suivent la francilienne vers le sud en direction de Grégy-sur-Yerre. De même, les zones commerciales s'étendent au nord de la commune. Les cartes du Mode d'Occupation du Sol (MOS) ci-dessous permettent d'analyser précisément l'occupation du sol et son évolution entre 1982 et 2003. Ces cartes ainsi que les fiches qui les accompagnent sont disponibles pour toute l'Île-de-France sur le site de l'Institut d'Aménagement et Urbanisme de la région parisienne (IAU) sur le site : <http://sigr.iau-idf.fr/webapps/visiau/>



Croissance urbaine entre 1982 et 2003
Source: AIU, Idf occupation du sol 1982-2003

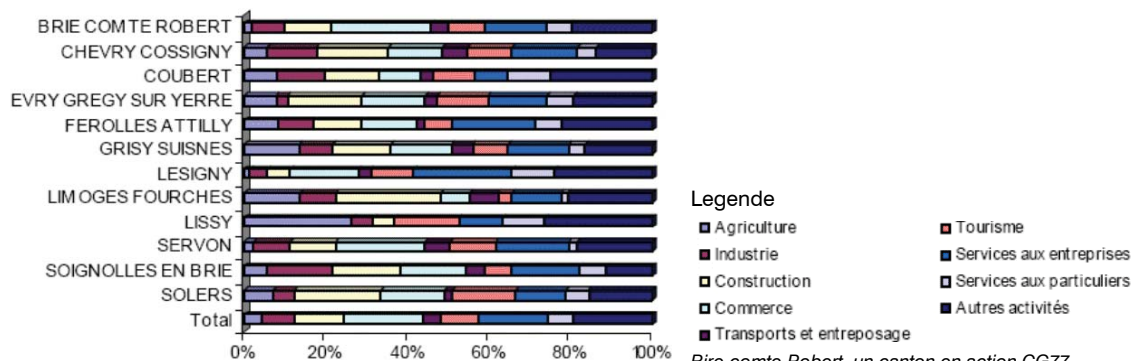
qu'elle occupe la grande majorité des surfaces elle reste peu pourvoyeuse d'emploi. En 2006, 0,3% des ménages du canton sont agriculteurs exploitants. Les activités de transport et entreposage ainsi que les services à la personne sont eux aussi des secteurs réduits, et selon les données de l'INSEE, les emplois ouvriers et employés ont diminué entre 1999 et 2006.

Brie-Compte	1999			2006		
	En %	Canton	Seine-et-Marne	Île-de-France	Canton	Seine-et-Marne
Agriculteurs, exploitants	0.4	0.4	0.1	0.3	0.4	0.1
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	4.7	3.4	3.2	3.3	2.9	2.8
Cadres et professions intellectuelles	10.2	7.7	13.2	12.4	9.6	16
Professions intermédiaires	18.3	16.1	15.4	20	17.9	16.5
Employés	19.4	20.1	18.6	18.1	20.1	17.9
Ouvriers	11.9	15.1	11.2	10.7	13.5	9.8
Retraités	15.2	16.7	17.6	19.2	18.8	18.6
Autres personnes sans activité professionnelle	19.9	20.5	20.6	16	16.8	18.3
TOTAL	100	100	100	100	100	100

Evolution des emplois des ménages du canton de Brie-Comte-Robert

Source: Recensement de la population 2006 exploitations principales - Traitement Seine-et-Marne Développement

Les catégories socio-professionnelles des cadres et professions intellectuelles ainsi que de professions intermédiaires ont augmenté dans la période et sont davantage représentées dans le canton de Brie-Comte-Robert (12 communes) que sur l'ensemble du département. C'est un canton qui accueille des populations plus aisées et qui voit progressivement les artisans, commerçants, employés, ouvriers et sans emplois diminuer.



Type d'occupation	Pourcentage	Superficie (en ha)
Espace urbain construit	22.11%	441.71
Espace urbain non construit	3.82%	76.29
Espace rural	74.07%	1.479.43

Mode occupation du sol de la commune de Brie-Comte-Robert en 2003
Source: laurif

Bien que l'espace rural représente 74% du territoire de la commune, il correspond à 4 % des activités de la commune.

Les principales productions agricoles de la commune sont la culture maraîchère, la culture de la rose, des exploitations forestières, une fromagerie, une coopérative agricole et une exploitation maraîchère biologique gérée par le lycée agricole de Bougainville.

Au sud-est de la commune se situe le lycée agricole Bougainville (en marron sur la carte du MOS 2003), le plus important lycée agricole de la région, il compte plus de 300 élèves et gère une exploitation agricole de 50 ha et un troupeau de brebis de 300 têtes (cf. fiches sur la formation agricole)

3.6. Un potentiel de tourisme nature et patrimoine peu exploité

Le tourisme constitue aujourd'hui un facteur clé du développement seine-et-marnais.

La présence sur le territoire de grands sites patrimoniaux, naturels et de loisirs, de Disneyland Resort Paris et de la deuxième capacité d'hébergement d'Ile-de-France, font ainsi du secteur le deuxième employeur départemental : conséquence directe, le poids du tourisme dans l'économie départementale est très important : **27000 emplois salariés et 1900 entreprises- 15.5 millions de visiteurs.**

Il faut ainsi distinguer **la fréquentation des sites de forte notoriété** (Disney, Provins, Fontainebleau) qui attirent des publics à l'échelle **nationale et internationale** sur des courts séjours, de celle de la **Seine-et-Marne au sens large** qui constitue avant tout une **destination de proximité** pour une clientèle régionale et locale.

Le tourisme nature entraîne peu de retombées car il existe dans le département très peu de services associés- hébergement, restauration, location de matériel... (Fontainebleau 17 millions de visiteurs estimés par an).

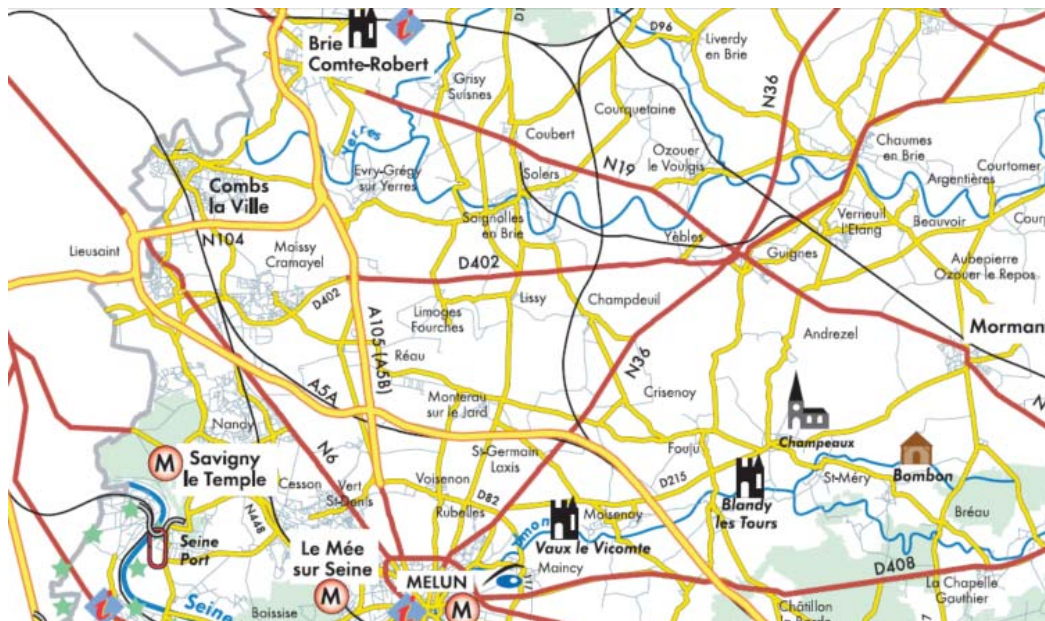
Le schéma départemental du tourisme distingue trois pôles touristiques régionaux à développer :

- Sud-Seine et Loing,
- Marne-Ourcq et Morins,
- Provinois – Bassée Montois

Les objectifs sont :

- **Développer l'offre d'hébergement.**
- **Privilégier les initiatives respectueuses de l'environnement en matière de construction, de déplacements, de pratiques, et au travers d'équipements éco-touristiques dont l'exemplarité contribue à l'image du Département.**
 - **Intensifier la politique d'insertion sociale et professionnelle par le tourisme**, en s'appuyant sur les entreprises seine-et-marennaises pour mettre en place un réseau de tuteurs, en développant l'accueil d'étudiants. Il s'agit également de développer les chantiers d'insertion dans le secteur touristique, en particulier en matière de réhabilitation du patrimoine.
 - **Soutenir le développement des échanges entre patrimoine et création contemporaine**, et notamment l'encouragement à l'animation du patrimoine par l'organisation d'expositions d'art contemporain, de résidences d'artistes...
 - **Identifier, labelliser et valoriser les espaces, sites et itinéraires (ESI),**
 - **Développer les pôles d'activités de nature**, à partir de zones géographiques identifiées, et notamment des espaces d'accueil de projets d'équipements éco-touristiques.
 - **Mettre en tourisme une offre autour de l'itinérance** (pédestre, équestre, cycliste, fluviale...), afin de valoriser le potentiel départemental en matière de randonnée, et d'en faire un facteur d'allongement de la durée des séjours (voire carte ci-dessous).
 - **Accompagner l'émergence d'une filière tourisme social** sur le territoire départemental.
 - **Renforcer la promotion des produits et artisans du terroir seine-et-marnais**, au travers d'une mise en réseau et d'un soutien en matière de communication. Il s'agit également de renforcer les liens entre producteurs et restaurateurs, notamment dans le cadre de la démarche des « Bistrots de Pays ».

La suivante carte touristique sélectionnée montre une concentration des activités touristiques aux alentours de Melun, ville datant de l'époque gauloise et préfecture du département. Le paysage de Melun jusqu'à Brie-Comte-Robert est un paysage agricole d'openfield qui ne présente pas d'intérêt majeur au premier regard, mais qui est clairsemé de bourgs ainsi que d'anciennes fermes, de forêts et traversé par la vallée de l'Yerres. Le patrimoine agricole est important mais très peu mis en valeur. Il existe des fermes transformées en lieu d'hébergement ainsi qu'un écomusée à Savigny-le-Temple situé dans l'ancienne ferme du Coulevrain.



Carte touristique de Seine-et-Marne (morceau sélectionné)
Source : schéma départemental du tourisme 2009-2013 (CG 77).



Fermes anciennes d'Evry-Grégy-sur-Yerres et Combs-la-Ville
Source: <http://www.cpa77.com/>



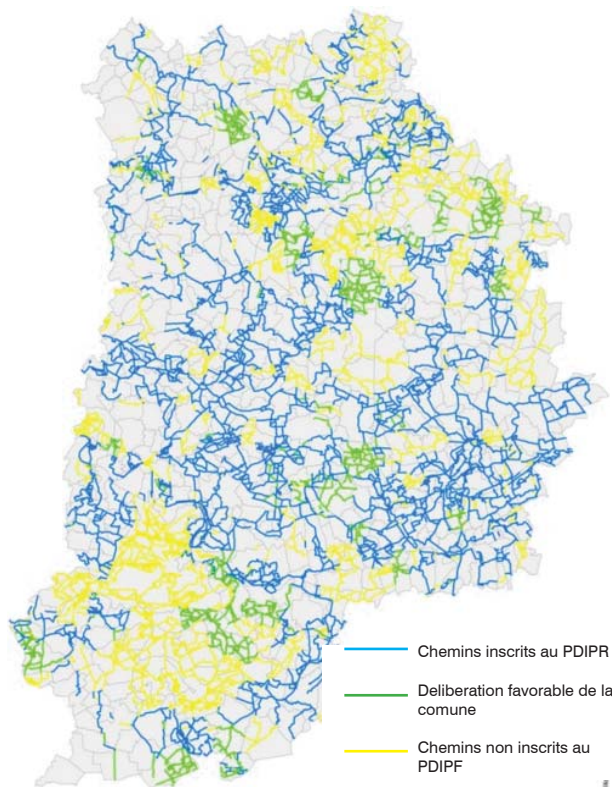
Château de Vaux-le-vicomte
Source: vaux-le-vicomte.com

Par ailleurs, la ville nouvelle de Sénart est dotée d'une scène nationale à Combs-la-Ville ainsi que de nombreux châteaux. Trois châteaux dominent la scène : Fontainebleau, Vaux-le-vicomte, Brandy-les tours.

Les forêts sont les lieux privilégiés pour la randonnée et le département essaie de mettre en valeur au maximum les sentiers forestiers. En revanche, la randonnée en milieu agricole est plus compliquée et peu exploitée. Le département travaille actuellement sur un projet d'aménagement de voies de contournement qui serviraient pour le déplacement des engins agricoles ainsi que pour la randonnée pédestre.

Exemple de Grenoble :

Création en 1984 d'une « association pour le développement de l'agriculture dans l'Y grenoblois » (ADAYG), afin de protéger les terres agricoles contre l'urbanisation. En association avec l'ADAYG création d'un syndicat de gestion mixtes des espaces et sentiers périurbains. Entretien et sécurité de 550km de sentiers par des agriculteurs et des entreprises d'insertion. Notamment sur des terrains privés (charte tripartite entre communauté d'agglomération (syndicat intercommunal pour la protection et l'aménagement des franges vertes de l'agglomération grenobloise) + commune + propriétaire pour décharge de responsabilités en échange de balisage des sentiers.



Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
Source: M. Charmet

- Chemins inscrits au PDIPR
- Délibération favorable de la commune
- Chemins non inscrits au PDIPR

A. Description des forêts gérées par l'agence des espaces vert d'Île-de-France

Forêt régionale de Rougeau

Informations pratiques :

- Superficie : 1066 hectares
- Communes de situation : Morsang-sur-Seine, Saint-Pierre-du-Perray, Saintry-sur-Seine, Nandy, Savigny-le-Temple
- Infrastructures : parkings pour les véhicules, parcours sportif, piste cavalière, aires de pique-nique, pistes forestières accessibles aux vélos.

1066 hectares situés à 30km au sud de Paris sur la rive droite de la Seine ; voici la forêt de Rougeau. A l'extrémité du plateau ouest de la Brie, la forêt est conjointe aux départements de la Seine et Marne et de l'Essonne. C'est un espace majeur car il permet la liaison entre la forêt de Sénart au Nord et à celle de Bréviande au Sud, assurant de la sorte une continuité des espaces verts. Aménagé

au XVIIIème siècle pour les chasses royales du roi Louis XV par le financier Bouret, le domaine présente la particularité d'une succession d'allées rectilignes. Ainsi l'Allée Bourette relie l'Allée Royale qui joint la forêt du Sénart à celle de Rougeau, et se poursuit jusqu'au domaine du Pavillon Royal, au Sud de la Forêt. Le Pavillon Royal, dont il ne reste aujourd'hui que les jardins, est un site historique, classé. C'est un domaine, à l'aménagement paysager original et riche, issu du XVIIIème et du XIXème siècle, auquel Louis-Sulpice Varé avait participé, qui surplombe la Seine. Réaménagé par l'Agence des espaces verts, le site ouvre ses portes au grand public à l'automne 2009 prochain.

Rougeau se caractérise par un relief quasiment plat. Seul l'entaille du Ravin du Gouffre dénote et débouche sur la Seine. Au Sud, le coteau forme l'ouverture sur le fleuve, exposition qui favorise un milieu naturel spécifique. Ce coteau est classé en Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique. Il offre une station remarquable du Grémil bleu pourpre, plante protégée en Île-de-France. Il présente aussi des pelouses calcaires et leur cortège floristique qui s'y accroche ; orchidées, violettes blanches, etc. Forêt humide, des mares marquent le territoire. Aulnes, Peupliers grisard, trembles peuplent l'espace caractérisé par le taillis sous futaie de chêne. Quelques châtaigniers, frênes et résineux habitent le bois. Une population importante de chevreuils y réside aussi.

La partie Nord de la forêt est la plus fréquentée et la plus aménagée. Le sud y est plus calme, plus naturel. Des pistes cavalières parcourent l'ensemble du territoire, en parallèle des nombreuses allées, routes rectilignes, et chemins sinueux tel le parcours thématique du sentier des Mares. Au Sud, un beau sentier de randonnée (GR2) suit le coteau et rejoint la Seine.

Plongez à la découverte de cet espace. Partez à la recherche des arbres centenaires creux du domaine. Visitez ensuite le domaine du Pavillon. Epousez ses ambiances, ses espaces ouverts, ses espaces boisés. Enfin reposez vous au belvédère du chalet devant la boucle de la Seine : bienvenue en Forêt de Rougeau !

Forêt régionale de Bréviande

Informations pratiques :

- Superficie : 2216 hectares
- Communes de situation : Vert-Saint-Denis, Seine-Port, le Mée-sur-Seine, Boissise-la-Bertrand, Cesson, Boissettes, Savigny-le-Temple

- Accès : en voiture, depuis la RD346 en direction de Melun, entrée du parking à droite ; RER D arrêt Cesson ou Le Mée-sur-Seine
- Infrastructures : Boucle de circulation et de stationnement, tables de pique nique, jeux pour les enfants, arboretum spécialement adapté pour les non-voyants
- Gardiennage équestre .

La forêt régionale de Bréviande est située à 45 km au Sud-est de Paris, entre Melun et la Ville Nouvelle de Sénart. Elle se positionne dans une grande boucle de la Seine, en bordure du plateau agricole de la Brie et s'intègre dans une succession de massifs forestiers qui accompagnent le cours d'eau : Fontainebleau au Sud, Rougeau et Sénart au Nord.

La forêt régionale de Bréviande est située à 45 km au Sud-est de Paris, entre Melun et la Ville Nouvelle de Sénart. Elle se positionne dans une grande boucle de la Seine, en bordure du plateau agricole de la Brie et s'intègre dans une succession de massifs forestiers qui accompagnent le cours d'eau : Fontainebleau au Sud, Rougeau et Sénart au Nord. Au Moyen-âge, cette forêt fut la propriété de l'Abbaye de Saint-Denis. Vers 1650, elle passa aux mains du Duc d'Orléans qui y fit élever un pavillon de chasse, à l'emplacement de l'actuelle maison forestière. La configuration du domaine reste encore perceptible à travers les vestiges du mur d'enceinte et le tracé des allées.

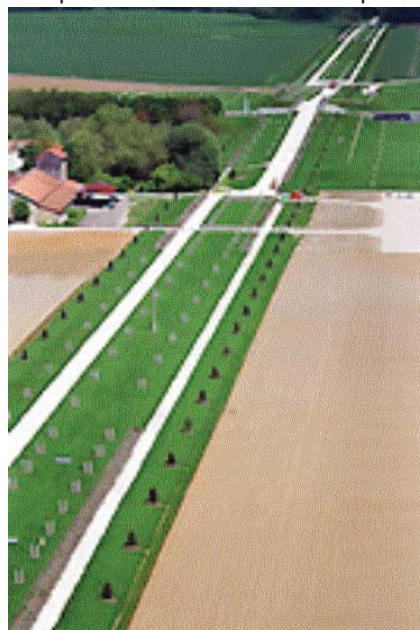
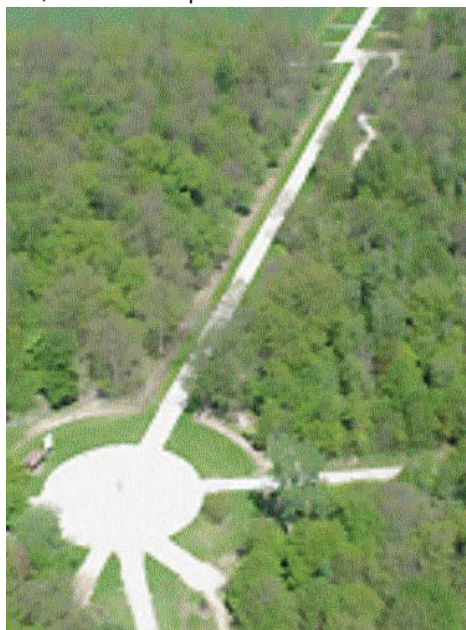
Véritable poumon vert pour les agglomérations qui l'entourent, la forêt régionale de Bréviande, qui s'étend de part et d'autre de la voie ferrée, est composée des bois de Bréviande, de Marché Marais, de la Tour, de Bel Air, des Joies, des Courtilleuses, des Brûlés, des Bruyères de Sainte-Assise, des Uselles, de Seine-Port et de l'Ormeteau. Les chênes constituent la toile de fond des peuplements, mais les châtaigniers, les bouleaux, les tilleuls, les charmes ainsi qu'une quinzaine d'autres essences y sont bien représentés. Au total, trois Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique couvrent la forêt régionale et attestent de son importance patrimoniale pour les espèces vivantes et les habitats. Prochainement, les ouvertures au public d'une très belle lande à bruyère, sur le domaine de Sainte-Assise, et de deux magnifiques plans d'eau, au niveau du domaine de l'Ormeteau, viendront encore compléter le spectacle forestier. La forêt est innervée de très nombreuses allées, offrant aux promeneurs d'innombrables possibilités de balades à pied ou à vélo.

A l'avenir, une extension de plus de 1000 hectares devrait permettre de relier les forêts régionales de Rougeau et de Bréviande à travers le domaine du Pavillon royal, créant ainsi un vaste massif ouvert au public entre la ville nouvelle de Sénart et la ville de Melun.

Allée Royale

Informations pratiques :

- Longueur : 5,8 km
- Communes de situation : Lieusaint, Tigery, Saint-Pierre-du-Perray
- Accès : voiture, à pied ou à vélo depuis la forêt régionale de Rougeau
- Infrastructures : tables de pique nique
- Gardiennage équestre



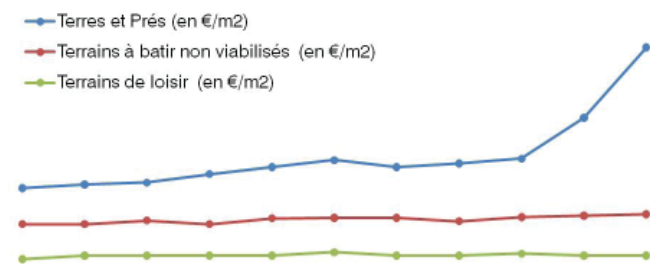
Allée Royale
Source: <http://www.cpa77.com/>

L'allée royale est une allée de 5.8 km de long qui relie les forêts de Sénart et Rougeau. Créée en 1751 pour les chasses de Louis XV, elle fut abandonnée par la suite et ne subsistait qu'un chemin de terres jusqu'à son réaménagement en 2002. Tout au long de l'allée on peut observer le patrimoine agricole du territoire avec des fermes traditionnelles et des grandes étendus céréalières.

3.7. Problèmes fonciers et manque de protection de lisières agricoles

La pression foncière urbaine sur les espaces naturels, agricoles et forestiers, ne cesse de croître en Île-de-France. Pendant que les prix de l'immobilier ont doublé, les prix des terrains à bâtir, non viabilisés (qui perdent leur usage agricole) ont presque triplé !

Les terrains à bâtir se négocient en moyenne 60 fois plus chers que les terres agricoles, contre 30 fois il y a 10 ans³².



Evolution du prix de biens fonciers en Ile-de-France entre 1995 et 2005
Source: Safer Île-de-France Terres d'Europe-SCARF

La pression foncière urbaine sur les espaces naturels s'exprime également par les achats de parcelles de faibles superficies pour des usages résidentiels ou de loisirs.

En termes de surface, si l'artificialisation des terres se poursuivait au rythme actuel, le sixième des espaces agricoles franciliens disparaîtrait en moins de deux générations, le tiers en un siècle. Exprimées en termes de potentiel agricoles, les proportions seraient encore plus importantes.

D'une situation d'excédents de terres agricoles, on glisse progressivement vers une situation de pénurie pour satisfaire les besoins alimentaires de la population qui augmentera de 50% d'ici 2050 et également pour remplacer le pétrole par des bio-énergies. Les usages alimentaires, bio-industriels et énergétiques se concurrenceront sur les terres agricoles et forestières.

Eviter le mitage des espaces naturels suppose de revenir sur les modalités d'extension des tissus urbains ainsi que sur le statut des terres agricoles.

A. Réserve foncière de Sénart

Sénart en 2002 (rapport annuel de l'Epa-Sénart)

Le patrimoine foncier de l'Epa s'élève à 997 hectares dont 205 hectares accessibles en ZAC approuvées. Celui de l'Etat s'élève à 2.300 hectares, dont environ 1.240 hectares cessibles à plus ou moins long terme. L'Epa a acquis 130,3 hectares en 2002.

- Vente de 31,2 hectares de terrains pour activités. Les Parcs d'activités en chantier sont Combs-la-Ville : Parisud 6 desserte ; Vert-Saint-Denis : parc d'activités desserte ; Tigery : parc des Vergers, desserte ; Lieusaint : parc du Levant, desserte SARI, desserte FACOM, Carré Sénart desserte du centre commercial.
- Cession de 536 charges foncières logement. Vente par les promoteurs de 493 logements à des particuliers. Les quartiers en chantier sont à Savigny-le-Temple : la Grange du Bois et les Cités Unies ; Lieusaint : la Pyramide ; Saint-Pierre-du-Perray : Le Trou Grillon ; Moissy-Cramayel : Jatteau ; Tigery : Le Bourg.
- Les chantiers, opérations d'accompagnement sont à Lieusaint : terrasse et trait d'union du Carré Sénart ; Moissy-Cramayel : bassin d'Arvigny ; Combs-la-Ville/Tigery : bassin de Parisud 6 ; Combs-la-Ville : Parisud 6, enfouissement des lignes 63.000 volts - Parisud 3/ 5/ 6 réalisation de l'embranchement ferré ; Savigny-le-Temple : bassin de Plessis Nord.
- Implantation de grandes entreprises et surfaces de terrain (année de la promesse de vente) Parc d'activités économiques du Bois-des-Saints-Pères à Savigny-le-Temple et Cesson : BDF/Nivéa (extension) 77.798 m², Parc d'activité de Tigery : BMW France (centre de distribution de pièces de rechange et d'accessoires) - 5.000 m².
- Parc du Levant à Lieusaint : lancement d'un programme de bureau en blanc par la SARI, promoteur Facom (site d'assemblage et de distribution) installé à Lieusaint dans le Parc du Levant ouvre ses portes en septembre 2002³³.

32 Robert Levesque, directeur de Terres d'Europe-SCARF in les marchés fonciers ruraux en Île-de-France

33 http://www.epa-senart.fr/docs/30_ans.pdf

Sénart en 2003 (données Epa-Sénart)

- Cession de 650 charges foncières logement dont 64 lots. Vente par les promoteurs de 790 logements à des particuliers dont 502 maisons individuelles et 288 logements collectifs. Les quartiers en chantier sont à Savigny-le-Temple : la Grange du Bois et les Cités Unies ; Lieusaint : la Pyramide ; Saint-Pierre-du-Perray : Le Trou Grillon ; Moissy-Cramayel : quartier Jatteau ; Tigery : Les Fossés Neufs.
- Vente de 13 hectares de terrains pour activités (promesse de vente). Les principaux parcs d'activités concernés sont à Savigny-le-Temple : la ZAI ; Vert-Saint-Denis ; Saint-Pierre-du-Perray : Le Fresne ; Lieusaint/Tigery : Parisud 1 et 2 ; Nandy ; Saint-Pierre-du-Perray : Greenparc ; Tigery : les Fossés Neufs ; Lieusaint : le Carré et le Parc du Levant.
- Lancement de nouveaux programmes d'immobilier d'entreprise avec des locaux d'activités, d'entrepôts et de bureaux dont le pôle tertiaire du Levant et les bureaux du Carré à Lieusaint, les bureaux du Lac à Savigny-le-Temple...
- Centre commercial dédié à la maison et l'art de vivre à Cesson : la Ségécé est désignée pour la réalisation de cette opération suite à la consultation organisée par l'EPA Beiersdorf-Nivéa déjà implanté à Savigny-le-Temple lance une deuxième construction pour un centre logistique de 20.000 m².

Selon les rapports de l'Etablissement Public d'Aménagement de Sénart, il possède 995 hectares + 130 ha achetées à l'Etat en 2002 donc un total 1125 ha en possession de l'EPA. L'Etat de son côté est propriétaire de 2170 ha en 2002 dont 1240 peuvent être cessible à moyen terme. L'Etat et l'EPA sont donc les principaux propriétaires de la ville nouvelle. Si on analyse sommairement les terrains vendus par l'EPA pour les années 2002 et 2003 :

- 44 ha pour des activités commerciales variés (centres commerciaux, installation d'entreprise, etc.)
- 10 ha d'entrepôts logistiques pour Nivea/BDF et BMW
- 1000 maisons individuelles
- 330 logements collectifs

Les terrains en possessions de l'Etat et l'EPA sont loués aux agriculteurs sous formes de baux précaires renouvelables tant qu'aucun projet n'est envisagé. Les agriculteurs sont prisonniers d'une forme d'exploitation rapide, sans investissements majeurs et sans perspectives d'évolution durable de leurs exploitations.

Pour assurer la pérennité des espaces agricole, des zones d'activités agricoles communales peuvent être créées mais elles subissent les changements des Plans Locaux d'Urbanismes (PLU) et très peu ont vu le jour à présent.

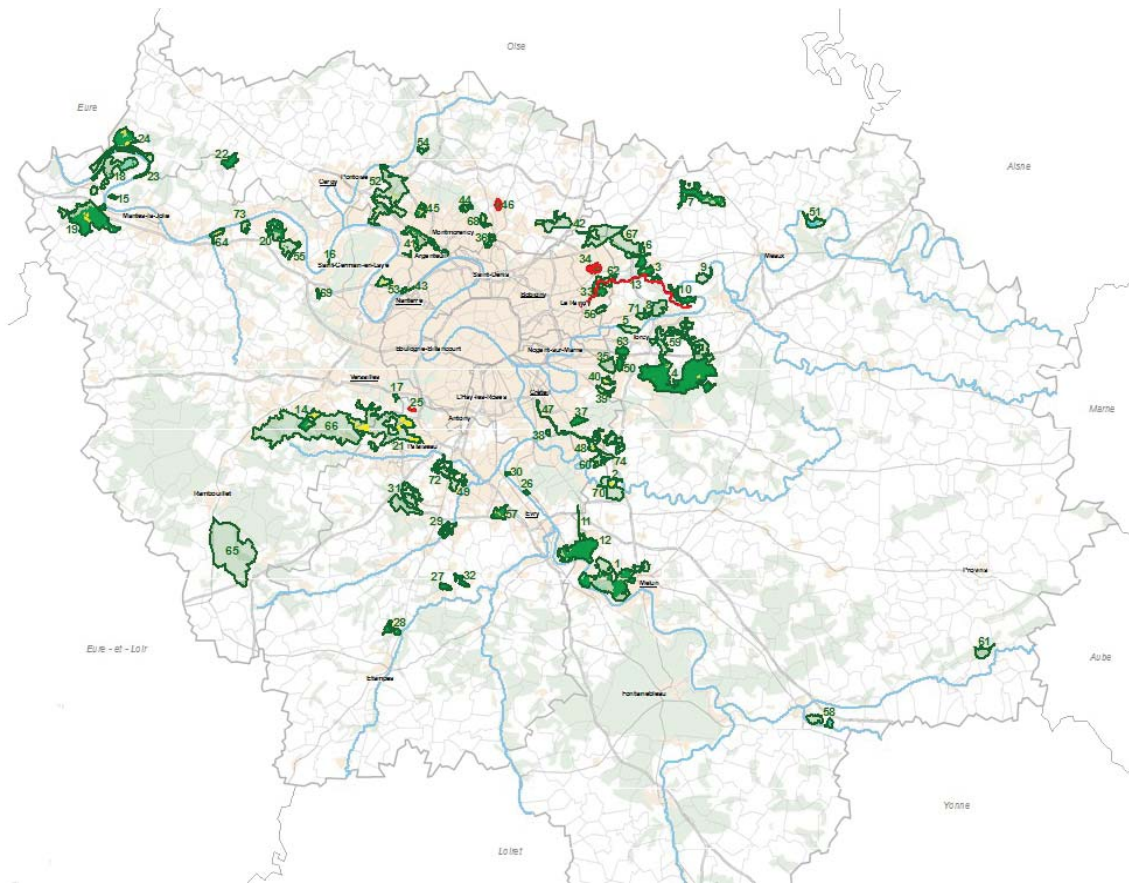
Un outil plus fiable est l'élaboration de Périmètres Régionaux d'Intervention foncière (PRIF). Il existe aujourd'hui 73 PRIF, sur 35 000 ha. L'Agence des Espaces Verts de la région a la possibilité d'acquérir des terrains afin de les préserver et peut en ouvrir certains au public (les forêts ou les réserves naturelles régionales).

En plus de la protection d'espaces agricoles et naturels, certaines règles d'urbanisme doivent être prises afin de limiter l'avancée des fronts urbains :

- Suppression de l'horizontalité des zones commerciales (bâtiments et parkings),
- Révision des règles appliquées aux lotissements,
- Révision de la politique des réseaux (gaz, électricité, transports, ...) qui sont souvent en amont de l'étalement en isolant certains espaces,
- Développement d'une densification urbaine raisonnée,
- Utilisation des friches industrielles et urbaines.



Finalement il existe, dans la législation actuelle, deux schémas, le droit rural et le droit urbain. Entre les deux, nous rencontrons un vide juridique qui concerne le périurbain. Or c'est bien là que se font les évolutions démographiques et économiques, sans qu'il existe de lois spécifiques. L'ensemble des organismes doit travailler en faveur d'un droit spécifique à la frange périurbaine³⁴.

34 François LERIQUE, Propositions du Groupe Monde Rural : Pour une gestion durable du foncier agricole, in http://www.groupeponderural.fr/sites/gmr/les_actions/doc_travail_propositions_gmr_ca_090917_vdef.pdf








Legende

Périmètres régionaux d'intervention foncière

-  Emprise foncière acquise ou à conquérir
-  Emprise foncière à disposition

Natures des espaces acquis et/ou gérés

-  Espace boisé
-  Espace agricole
-  Espace naturel
-  Espace paysage
-  Espace à réhabiliter
-  Plan d'eau
-  Autres

-  Limite départementale
-  Limite comunal
- Melun** Préfecture
- Provins Souspréfecture
-  Espace construit
-  Espace boisé
-  Principaux cours d'eau

Périmètres d'intervention foncière
Source: AEV 2009 - AIU ÎDF MOS 2003

4

ANNEXES: EXEMPLES DES PROJETS AGRICOLES

4.1. La conversion de la grande culture à l'agriculture biologique : l'expérience de la Bergerie de Villarceaux

Territoire de 800 ha situé dans le parc naturel régional du Vexin français, la bergerie est composée de 250 ha de forêts, 370 ha d'élevage et cultures, un golf et trois châteaux avec leurs jardins.

A. Présentation générale

La bergerie appartient à la fondation Charles Léopold Mayer, fondation de droit Suisse. Elle a été achetée à un grand propriétaire terrien (M. de Villefranche) en 1992 et subie différentes restructuration depuis 1995.

La restauration de la grange pour l'accueil de visiteurs est en cours. Installation d'un centre d'hébergement pour 50 places, 5 gîtes ruraux (20 places), un restaurant bio et une salle de conférence de 3.000 m². Ce projet d'écocentre vise une haute qualité environnementale : panneaux solaires, chauffage au bois (à long terme fournie par l'exploitation de la forêt du site), assainissement naturel de l'eau par différents bassins de décantation et des plantations de roseaux.

« Une vision de long terme permet d'imaginer une gestion durable des ressources » Ch. Mouchet

La gestion de 2 châteaux + 70ha a été cédée (99 ans) au conseil régional en échange de la réalisation des travaux de restauration.

B. Restructuration de la ferme et des cultures

Avant 1995, 400 ha de monoculture de colza et blé, création d'un comité scientifique (3 ingénieurs agronomes) pour nouvelle gestion durable des terres, ils font appel à des partenaires innovant, association « semence paysanne » par exemple.

Aujourd'hui exploitation gérée par 1 gérant et 3 salariés.

- **Pas de problèmes fonciers** car un seul propriétaire (la fondation) et un bail type commodat (Ce bail permet de mettre à disposition les terres gratuitement en contrepartie du respect de certaines contraintes de gestion inscrite dans le document officiel, dans ce cas des contraintes d'agriculture biologique).
- Réintroduction de l'élevage dès 1995 pour rétablir une **fertilisation naturelle des sols**.
- Transformation des parcelles, **redécoupage et introduction des bandes enherbées** de 4 à 6 mètres entre les parcelles. En 2001 parcelles de 8 x 8ha (cf. illustration).
- Rendement par hectare de blé a chuté de 80 quintaux à 40 quintaux au passage à l'agriculture bio, mais aujourd'hui il atteint 56 quintaux/ha. **Perte de rentabilité temporaire. Compensée** par la réduction des coûts de fertilisation (car animale) et pesticides (réapparition des prédateurs naturels), et la commercialisation des produits bio plus cher.

C. Filière de commercialisation

- Viande vendue au circuit court (bouchers).
- Céréales stockés sur place (silos) permet de gérer la temporalité et les fluctuations de prix. Par la suite conduits vers une coopérative (de transformation ?) en Normandie.
- Biocoop bénévole sur place qui compte 100 adhérents.
- Une AMAP.

D. Biodiversité

Le règlement de l'agriculture biologique proscrie l'utilisation d'intrants chimiques mais n'aborde pas d'autres pratiques de l'agriculture telles que l'assolement ou la mise en jachère.

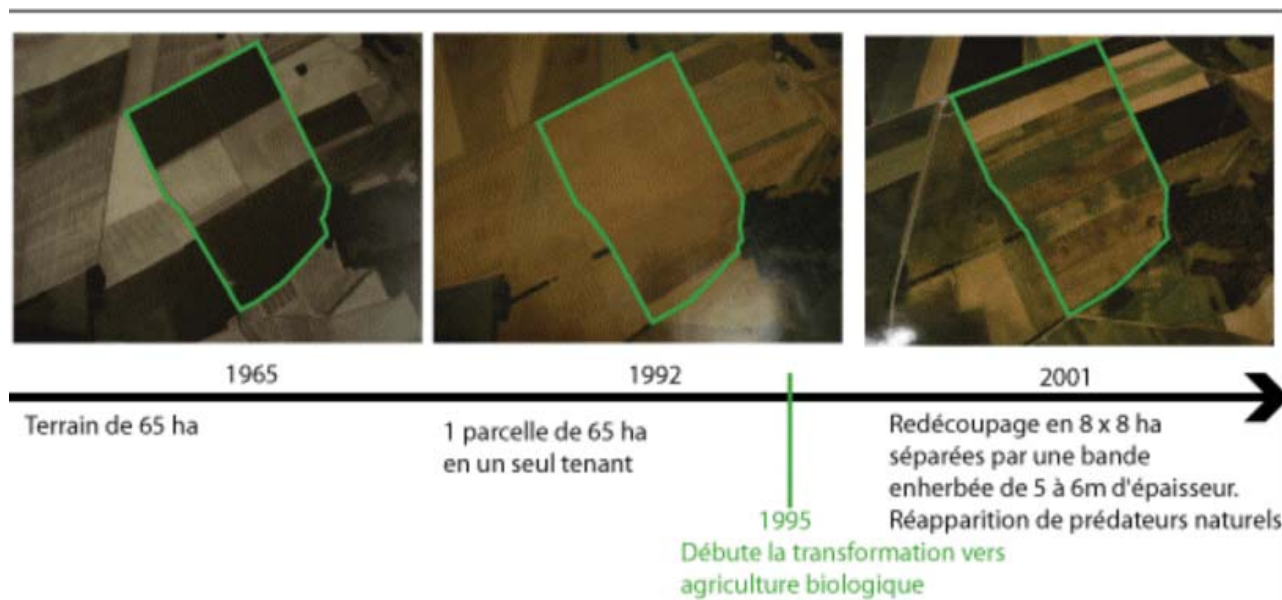
Diversification pour apporter un équilibre :

Système de rotation entre céréales et culture fourragère (légumineuses) + bétail, permet la fertilisation des sols sans faire recours à la jachère.

La culture de légumineuses (fourragère ou à graine) précèdent les céréales permet de stocker l'azote dans la terre et rend inutile un apport externe en azote.

Réintroduction de haies : un linéaire de 10 km été créé. « L'arbre a retrouvé toute sa place dans l'exploitation agricole : habitat pour des espèces, abri pour les animaux d'élevage qui pâturent les bosquets et bientôt sûrement source d'énergie pour l'exploitant sous forme de bois de chauffage » Ch. Mouchet

Mise au point d'un ensemble d'indicateurs pour mesurer la qualité environnementale de l'exploitation : méthode IDEA élaborée par Christian Mouchet (comptes rendus téléchargeables sur le site, apparemment indisponible pour l'instant).



Remembrements et démembrements au fil des années
Source: Bergerie de Villarceau

Extrait du site de la Bergerie de Villarceaux :

Cultures :

- les céréales : blé (systématiquement après prairie), épeautre, engrain, seigle, orge, triticale
- oléoprotéagineux qui sont des cultures produisant des graines riches en huiles ou en protéines: colza, tournesol, lentilles, cameline, lentillons, pois, lin
- autres cultures : Sarrazin

Aujourd'hui, l'exploitation compte donc 140 ha de prairies temporaires sur lesquelles pâturent

- **60 vaches mères de race salers** et leur suite (une quarantaine de veaux, 25 bœufs et 25 génisses environ),
- un troupeau ovin de **120 brebis** environ.

4.2. Une expérience de pérennisation de la lisière agricole/urbaine:

LE TRIANGLE VERT des villes maraichères du Hurepoix : Marcoussis, Saulx les Chartreux, Nozay, Villebon, Champlan.



Le triangle vert
Source: T. Laverne

A. Le projet de territoire agri-urbain

La valorisation de l'agriculture urbaine ne doit pas opposer la protection de l'agriculture au nécessaire développement de la ville. Il s'agit de composer désormais entre elles un **nouveau projet d'aménagement durable du territoire**.

Le projet d'agriculture urbaine qui propose une réconciliation durable de la ville et de la campagne est un projet local simple et de bon sens qui réinterroge la valeur et le sens profond du territoire, des hommes et de leurs projets.

Face à l'étalement urbain et au modèle de la ville excroissante, **le territoire et l'activité agricole** constituent des **partenaires majeurs** d'un **projet alternatif de développement solidaire et durable du territoire** :

- capable de composer une armature naturelle alternative à l'échelle de la ville agglomérée,
- et de réinventer localement, sur des centralités d'une autre nature, de nouveaux projets de développement solidaires entre la ville et la campagne.

C'est un enjeu essentiel pour la ville à venir et pour l'agglomération francilienne ; c'est le projet local du Triangle Vert.



Le triangle vert,
Source: <http://trianglevert.org/spip.php?rubrique42>

ORGANISATION EN 3 COLLÈGES

- COLLÈGE DES COMMUNES:

Voix délibérative
2 élus par commune

- COLLÈGE DES AGRICULTEURS :

Voix délibérative
1 agriculteur par commune

- COLLÈGE DES USAGERS DE L'ESPACE :

Voix consultative

4.3. L'énergie et la biomasse : de nouvelles missions pour l'agriculture

La profession agricole est largement engagée dans le développement des biocarburants, des bioénergies et de la chimie verte de par la multitude d'initiatives individuelles ou collectives encourues. Cependant pour accélérer le développement de ces débouchés, les industriels et les consommateurs doivent y trouver un intérêt économique immédiat.

Production de biocarburants :

Deux grandes familles de biocarburants coexistent. Le biodiesel, gazole dans lequel est incorporé du diesel issu de l'estérification d'huile végétale tirée du tournesol ou du colza et le bioéthanol, essence mélangée à de l'éthanol obtenu par fermentation de sucres issus de la betterave ou des céréales. Le biodiesel peut aussi être fabriqué à partir d'huiles recyclées ou de graisses animales.

L'impulsion donnée en faveur de la production des biocarburants s'est accompagnée de l'augmentation du parc des unités de transformation aptes à fabriquer l'éthanol. Si de telles unités sont peu présentes en Île-de-France, la région bénéficie toutefois des grands sites de transformation implantés dans les régions limitrophes.

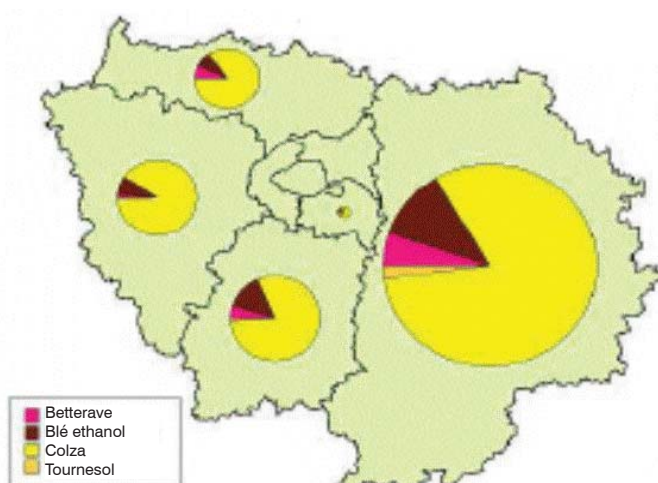
Deux industries de transformation en Idf dont une en Seine-et-Marne et une dans les Yvelines : A Provins en Seine-et-Marne, le producteur d'alcool et de sucre BCE bénéficie par ailleurs d'agréments pour la fabrication d'éthanol (5 000 tonnes en 2010).

Année	Colza	Blé	Betterave
2004	22.2	0.6	0
2005	32.6	0.9	1.3
2006	45.5	0.9	4.9
2007	47.7	2.1	2.7
2008	33.8	1.7	4.5

Cultures non alimentaires, en % des surfaces
Source: DRIAAF, AUP, culture énergétique et jachère industrielle

A. Le colza

La quasi totalité du colza non alimentaire cultivé sur jachère industrielle se concentre sur trois départements (Seine-et-Marne, Yvelines et Essonne) et presque 60 % sur le seul département de Seine-et-Marne. La culture du colza est surtout concentrée dans les zones proches des régions limitrophes (Sud et Sud-est pour la Seine-et-Marne et les Yvelines).



Colza, culture énergétique dominante
Source: Office interprofessionnel des grandes cultures

Année	Nature (*)	Seine-et-Marne	Île-de-France
2004	JI	3.364	6.127
2005	JI	8.417	15.091
2006	JI	8.997	15.764
2007	JI	9.317	16.124
2004	CE	3.476	5.692
2005	CE	2.173	3.861
2006	CE	9.495	14.534
2007	CE	15.580	22.158

Croissance soutenue de colza énergétique³⁵

Source:Office interprofessionnel des grandes cultures



Colza, culture énergétique dominante

Source:Office interprofessionnel des grandes cultures

B. Betterave

La betterave est essentiellement cultivée en Seine-et-Marne. Hors coût de fabrication, la betterave présente un bien meilleur rendement que le blé ou le colza puisqu'un hectare de betteraves fournit 6 tonnes d'alcool contre 2 tonnes pour le blé et 1,4 tonne d'huile pour le colza. Le rendement de la betterave par hectare évolue par ailleurs tendancieusement à la hausse depuis 1989 en Île-de-France, alors que celui du blé plafonne.



Betterave

Source:A.C.Werquin

C. Cultures non-alimentaires encore méconnues

Le Miscanthus



Le Miscanthus
Source:bes-site.fr



Avril 2007



Juillet 2008



Mars 2009



Mars 2009

35 Agreste 2008, Cultures énergétiques en Île-de-France en 2007, AGRESTE n°91, 2008. <http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/R1108A05.pdf>

1. ORIGINE

Le Miscanthus, aussi appelé « herbe à éléphant » ou encore « roseau de Chine », est originaire d'Asie. Cultivé depuis plus de 3000 ans en Chine, ce roseau a de multiples propriétés. Il est encore très peu cultivé en France (une cinquantaine d'hectares en 2006).

C'est une graminée, stérile, vivace à rhizomes. Culture pérenne, ligno-cellulosique, plantée au minimum pour 15 ans, non invasive. Elle repousse naturellement tous les ans³⁶.

2. DE LA PLANTATION A LA RECOLTE

- Par rhizomes entre mars et mai ...
- Densité moyenne, optimale : 20000 plants/hectare.
- 10-15 cm de profondeur sur un lit de plantation très fin.
- La plante a besoin de 2 à 3 ans pour arriver à son plein potentiel de récolte.

Fertilisation

- **Ne nécessite aucun apport d'engrais dans les sols normalement pourvus.** Une grande partie du stock minéral retourne au sol (tiges et feuilles après broyage la 1ère année, puis les feuilles seules, les années suivantes). La récolte ne se fait qu'au bout de la 2ème année.

Traitements phytosanitaires

- **Peu à pas d'intrants chimiques, limitant ainsi la pollution des eaux.** Seule la gestion des adventices les 2 premières années peut s'avérer utile. Ensuite, la litière laissée au sol lors de la chute des feuilles permet la formation d'un mulch protecteur qui étouffera les mauvaises herbes et évitera également l'érosion potentielle du sol.
- Aucun ravageur, ni maladie ne sont connus à ce jour.

Cycle

- L'année de son implantation, le Miscanthus peut atteindre une hauteur de 1 à 2 mètres, ensuite il dépasse les 3 mètres.
- La première récolte n'a lieu qu'à partir de la 2ème année de la plantation.
- La récolte s'effectue entre février et avril, profitant de la sénescence de la plante durant l'hiver pour avoir un taux d'humidité de la tige < à 20% nécessaire au stockage de la matière sèche produite.
- Différentes méthodes peuvent être envisagées selon l'utilisation commerciale future du produit. La plus rationnelle étant par ensileuse classique à maïs ou par fauchage et pressage en ballots haute densité.

3. ATOUTS

Possède un fort métabolisme de photosynthèse,

Participe à la réduction des gaz à effet de serre car cette plante a un pouvoir de séquestration du CO2 dès plus élevé,

Culture non OGM,

Plante non invasive,

Peu ou pas d'intrants chimiques,

Repousse naturellement tous les ans,

1 hectare de miscanthus = 7000 L de fuel,

Les études réalisées par l'INRA (projet REGIX) révèlent un rendement énergie produite sur énergie pour produire la culture 3 fois supérieur au blé.

Actuellement, BES investit dans la recherche. En collaboration avec plusieurs laboratoires de recherche nous travaillons pour produire des matériaux 100 % écologiques à base de miscanthus. De nombreux groupes et entreprises françaises s'intéressent à la mise au point de ces nouveaux produits. Les applications sont très variées : des matériaux de construction (éco-béton ...) au remplacement des matières d'origine fossiles (pots biodégradables...). Nous investissons pour proposer des produits innovants en respect avec l'environnement 100 % naturels.

³⁶ <http://www.bes-site.fr/miscanthus.php3> Biomasse Environnement Systèmes SAS - Ferme de Mazagran - 77250 EPISY - Tel : 01 64 24 93 50 - Courriel : bes.contact@gmail.com

Le chanvre

Exemple de l'association Planète Chanvre³⁷

Fédérés autour de 2 initiateurs, 11 agriculteurs se regroupent au sein de l'association Planète Chanvre.

Leur motivation :

- D'abord se tourner vers une production diversifiante dont l'intérêt écologique pour la planète est indéniable.
- Mais également participer à une dynamique territoriale partagée avec d'autres : les gens du bâtiment, les élus locaux.
- Enfin se synchroniser à une attente sociétale confirmée : des produits résolument respectueux de cette nature.
- Les usages du Chanvre sont multiples, la France est aujourd'hui le premier producteur de Chanvre en Europe.



Le chanvre

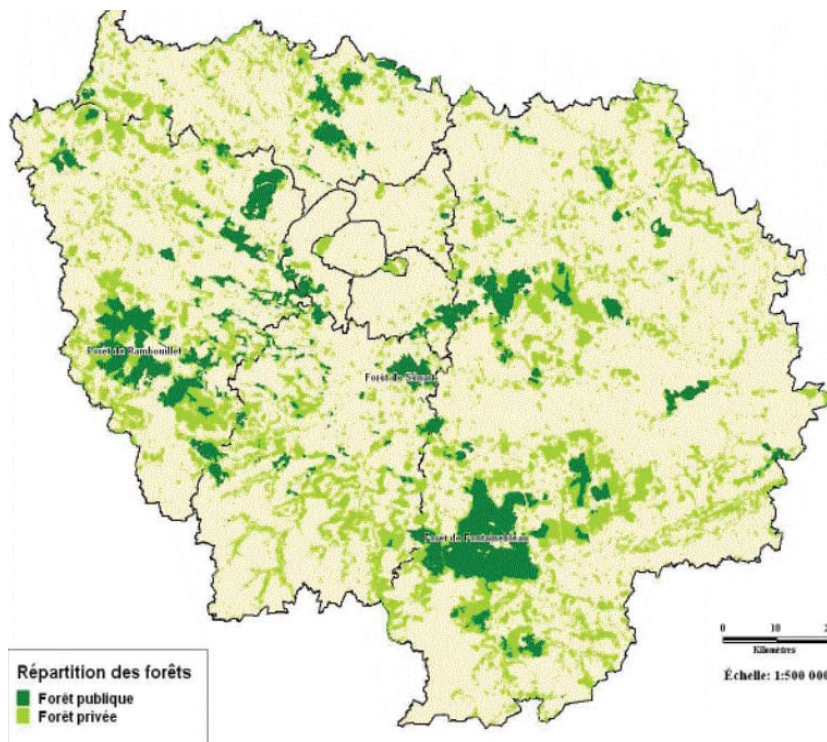
D. La filière bois

Des forêts de feuillus prestigieuses

La forêt couvre en Ile-de-France 278 000 ha, soit 23 % du territoire, taux proche de la moyenne nationale (26 %). Elle s'accroît depuis quelques décennies. La forêt francilienne est composée d'essences feuillues (90 % en surface et volume), parmi lesquelles prédomine le chêne sessile (32 %).

Quant au statut de propriété, on distingue :

- la forêt publique, domaniale et des collectivités, d'une surface de 81 000 ha, représentant 30 % des espaces boisés, elle est surtout orientée vers l'accueil du public ;
- la forêt privée, d'une surface de 197 000 ha, représentant 70 % des espaces boisés, gérée à des fins de production de bois.



Répartition des forêts publiques et privées de l'Île-de-France
Source: Celule SIRS Janvier 2009

37 <http://www.planetechanvre.com/> rubrique produits

La gestion de ces espaces publics est beaucoup plus coûteuse en Ile-de-France, région capitale fortement peuplée, que dans les autres massifs domaniaux de province. Les ressources tirées de la vente des bois sont loin de couvrir les coûts engagés, liés à la fréquentation du public (sécurisation, nettoyage, aménagements d'accueil).

La situation de la forêt privée en Ile-de-France est en tous points comparables à celle des régions voisines de Bourgogne et du Centre, avec un fort morcellement : 40 % des bois (75 000 ha) appartenant à 800 propriétaires de plus de 25 ha, soumis à plan simple de gestion (PSG), 60 % des bois (122 000 ha) excessivement morcelés appartenant à plus de 10 000 propriétaires .

La production annuelle de bois est de l'ordre de 970 000 m³ et se décompose en bois bûches ou de feu (600 000 m³), bois d'œuvre (190 000 m³) et bois d'industrie (180 000 m³).

L'exploitation forestière organisée, à laquelle font appel aussi bien les propriétaires publics que privés disposant d'une surface relativement importante et soumise à un Plan Simple de Gestion, est réalisée en grande partie par des exploitants extérieurs à la région.

BIBLIOGRAPHIE

Les références indiquant **CDU CERGY** sont disponibles au centre de documentation de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, situé à proximité de la résidence.

Ateliers de printemps des étudiants du pôle collectivité publiques, L'agglomération de Cergy-Pontoise et ses franges, colloque du 27.03 au 03.04 2009, Université de Cergy-Pontoise et CACP, **IN CDU CERGY**

AUBRY Christine, KEBIR Leïla, PASQUIER Catherine, 2008, *Le raccourcissement de la chaîne alimentaire: une nouvelle ruralité en périphérie des villes ?* INRA SADAPT Equipe Proximités, Colloque Habitants des nouveaux territoires, Académie d'Agriculture, 18/11/2008 http://www.academie-agriculture.fr/detail-colloque_34.html, en plus d'autres interventions du colloque

CESR, *Synthèse du colloque L'agriculture de proximité : un remarquable enjeu pour les territoires et les terroirs d'Île-de-France*, 3 février 2009

DRE et Préfecture Île-de-France, *Les pays des franges franciliennes*, DRE, nov. 1994 **in CDU CERGY**

Fond européen agricole pour le développement rural 2007-2013, *Document régional de développement rural (DRDR)*, ministère de l'alimentation, l'agriculture et la pêche 2010. <http://agriculture.gouv.fr/sections/thematiques/europe-international/la-programmation-de-developpement-rural-2007-2013/ile-france-programme/>

GAMBINO Mélanie, Pourquoi l'agriculture et le secteur agroalimentaire manquent de main d'œuvre, Note de veille prospective et évaluation n°21 juin 2009, ministère de l'agriculture, l'alimentation et de la pêche. http://agriculture.gouv.fr/sections/thematiques/prospective-evaluations/publications9108/repertoire-notes-veille/downloadFile/FichierAttache_21_f0/Note_veille_21.pdf

IAU, *Atlas rural et agricole de l'Île-de-France, 2004* **in CDU CERGY**

IAU, note rapide de l'environnement n° 361, *Les paysages franciliens : évolutions et diversité*, sept. 2004, http://www.iau-idf.fr/fileadmin/Etudes/etude_153/nr_environnement_361_les_paysages_agricoles_franciliens.pdf

IAU, Les cahiers de l'IAU n° 153, 2010, *Le bassin parisien, une méga-région ?* COMPRENDRE, AGIR, ANTICIPER

Mots clés : Géostratégie, méga-région, polycentrisme, migrations, para-urbanisation, franges franciliennes, logistique, recherche, Europe, gouvernance, planification.

LUGINBÜHL (Y) dir., *Nouvelles urbanités, nouvelles ruralités en Europe*, ed. Peter Lang, Bruxelles, 2007

1er : L'évolution des modes d'habiter : un révélateur des mutations des sociétés urbaines et rurales

2ème : Réorganisation des systèmes productifs et nouvelles formes de travail.

3ème : Du local à l'Europe, pouvoirs, territoires et citoyenneté

4ème : L'environnement : enjeux matériels, politiques, sociaux et symboliques

MERLIN (P), *l'écorégion d'Île-de-France : une utopie constructive*, Institut d'urbanisme et d'aménagement de la Sorbonne, LA documentation française, 2007, **in CDU CERGY**

1.Cadre et contexte de l'écorégion

2.Dimension économiques et sociales de l'écorégion

3.Dimension environnementale de l'écorégion

PERRIER –CORNET (Ph), *La dynamique des espaces ruraux dans la société française : un cadre d'analyse* in Territoires 2020, n°3 1er semestre 2001, La documentation française, **in CDU CERGY**

Dynamique des espaces ruraux :

1.Les relations ville-campagne : mobilités

2.Les usages ou fonctions des territoires ruraux : tension entre les usages de l'espace rural

3.La troisième est celle de la gestion de l'espace rural : interventions publiques et « bien commun »

1. Nouveaux rapports rural/urbain
2. Concepts
3. Territoires intermédiaires
4. Ex. Toulouse et Grenoble

SIEVERTS Thomas, *Entre-ville : une lecture de la zwischenstadt*, coll. Eupalinos, Ed. Parenthèses, 2004

SITES INTERNET

Général

www.sdrif.com Schéma directeur d'Île-de-France

<http://www.ekopolis.fr> : site de ressources bibliographique et internet sur la ville et le développement durable

- notamment synthèse trame verte et bleu: http://www.ekopolis.fr/sites/default/files/docs-joints/RES-0310-Trame_verte_bleue-synthese.pdf

<http://www.geoportail.fr/> cartes IGN, photos aériennes, ressources géographiques variées

<http://www.iaurif.org/nos-etudes/themes/sous-themes/sous-theme/eco-region.html>
Institut d'aménagement et urbanisme de la région Île-de-France: Chiffres, cartes, études

- Etude sur les fronts urbains : <http://www.iau-idf.fr/nos-etudes/detail-dune-etude/etude/comment-traiter-les-fronts-urbains.html>

Agriculture

www.draf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr. Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, l'agriculture et de la forêt : études et statistiques

www.trianglevert.org site du triangle vert des villes maraichères du Hurepoix

www.agriurbanisme.fr Collectif d'enseignement et de recherche en agriurbanisme et projet de territoire composé de l'Ecole nationale supérieure du paysage de Versailles (**ENSP**), l'Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (**AgroParisTech**), et l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Versailles (**ENSAV**)

http://ec.europa.eu/agriculture/index_fr.htm site de l'Union Européenne sur agriculture et développement rural

<http://www.reformthecap.eu/#> site sur la réforme de la PAC

<http://www.inra.fr/dpenv/fleurc31.htm> fiche sur l'agriculture urbaine

http://www.seine-et-marne.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/BIOMASSE_cle53c445-1.pdf Fiche sur la BIOMASSE

<http://www.fnsea.fr/sites/webfnsea/> Fédération nationale des exploitants agricoles

<http://www.cnja.com/> Jeunes agriculteurs

<http://www.educagri.fr/parcours/index.cfm> éducation agricole

<http://www.cemagref.fr/actualites> CEMAGREF Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts

http://www.aev-iledefrance.fr/index.php?option=com_neoland Agence des espaces verts de l'Île-de-France, fiches sur les forêts gérés par l'agence des espaces verts d'île de France, situés dans le périmètre d'étude

http://www.aev-iledefrance.fr/index.php?filtering=77&trier=0&option=com_nl_kiosque&view=display&kiosquecatid=13&Itemid=136 Atlas de Périmètres d'intervention foncière (PRIF) en ligne

<http://seine-et-marne.fr/atlas-des-paysages> Atlas des paysages de Seine-et-Marne en ligne

<http://www.labetterave.com/> Tout sur la betterave : le sucre, la pulpe, le bioéthanol

<http://eau.seine-et-marne.fr/entreprises> L'eau et l'industrie

<http://www.bioethanolcarburant.com/index.php/bioethanolcarburant> fiches sur le bioéthanol

Ville

www.certu.fr Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme.

<http://www.adeseaufrance.fr/> Qualité de l'eau en Seine et Marne

<http://phototheque.senart.com> Images aériennes et photothèque des la ville nouvelle de Sénart

<http://sigr.iau-idf.fr/webapps/mos/communale/> Fiches sur les modes d'occupation des sols de toutes les communes de la région. à consulter !

<http://www.seine-et-marne-invest.com/html/observatoire-economique/index.php> Site du développement économique de la seine et marne : fiches des activités économiques par territoire . Très détaillées, à consulter !